

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 28 MAI 2025

Délibération n°2025.05.095

Compte financier unique (CFU) 2024 et rapport de présentation

LE VINGT HUIT MAI DEUX MILLE VINGT CINQ à 17 h 30, les membres du Conseil communautaire se sont réunis à l'Espace Carat - 54 Avenue Jean Mermoz 16340, L'Isle-d'Espagnac suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 22 mai 2025

Secrétaire de Séance: Francis LAURENT

Membres en exercice: **75**

Nombre de présents: **53**

Nombre de pouvoirs: **16**

Nombre d'excusés: **5**

Nombre d'absent : **1**

Membres présents : Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Joëlle AVERLAN, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Frédérique CAUVIN-DOUMIC, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Frédéric CROS, Fadilla DAHMANI, Serge DAVID, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Anthony DOUET, Chantal DOYEN-MORANGE, Christophe DUHOUX, François ELIE, Sophie FORT, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Sandrine JOUINEAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Gérard LEFEVRE, Martine LIEGE-TALON, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Corinne MEYER, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Jean-Philippe POUSSET, Jean REVEREAULT, Alain RHODE, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Thierry ROUGIER, Gérard ROY, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA

Ont donné pouvoir : Sabrina AFGOUN à Gérard ROY, Brigitte BAPTISTE à Thierry MOTEAU, Jacky BONNET à Frédérique CAUVIN-DOUMIC, Catherine BREARD à Monique CHIRON, Michel BUISSON à Francis LAURENT, Minerve CALDERARI à Raphaël MANZANAS, Jean-François DAURE à Chantal DOYEN-MORANGE, Valérie DUBOIS à Pascal MONIER, Nathalie DULAIS à Joëlle AVERLAN, Jean-Luc FOUCHIER à Isabelle MOUFFLET, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Véronique ARLOT, Charlène MESNARD à Philippe VERGNAUD, Dominique PEREZ à Michel GERMANEAU, Martine PINVILLE à Fabienne GODICHAUD, Catherine REVEL à Gérard DESAPHY, Zahra SEMANE à Maud FOURRIER,

Excusé(s): Séverine ALQUIER, Françoise DELAGE, Denis DUROCHER, Marcel VIGNAUD, Vincent YOU

Absent : Xavier BONNEFONT,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250528-2025_05_95-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/06/2025

Publication : 06/06/2025

Rapporteur : Monsieur NEBOUT

COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2024 ET RAPPORT DE PRÉSENTATION

Le compte financier unique (CFU) est le document budgétaire qui remplace à la fois le compte de gestion du comptable et le compte administratif de l'ordonnateur.

Bien que n'étant obligatoire qu'à compter du 1^{er} janvier 2026 (article II de l'article 242 de la loi n°2018-1317 de finances pour 2019), GrandAngoulême a décidé, avec l'accord du comptable, de devancer cette obligation et de proposer ce document dès 2025. La clôture de l'exercice 2024 constitue donc la première édition du CFU pour GrandAngoulême.

Il est établi en fin d'exercice conjointement par le comptable et l'ordonnateur. Il retrace les mouvements effectifs de dépenses et de recettes de la collectivité pour l'année 2024 mais donne également à voir le bilan comptable à fin 2024 et les balances d'ouverture et de clôture de chacun des comptes d'actif et de passif.

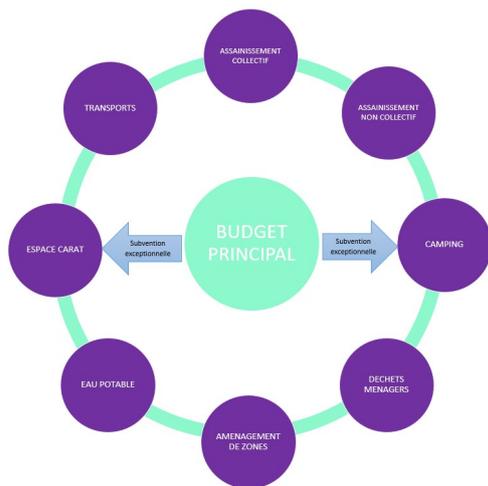
Il permet de rendre compte annuellement des opérations budgétaires et comptables exécutées.

Il constitue l'arrêté des comptes de la collectivité à la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au plus tard le 30 juin de l'année N+1.

Il retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours d'une année, y compris celles qui ont été engagées mais non mandatées (restes à réaliser).

Une autre évolution est apparue à l'occasion de la clôture des comptes 2024, avec une annexe supplémentaire au document budgétaire, relative au budget vert, introduite par l'article 191 de la loi de finances pour 2024. Celle-ci permet de valoriser les choix d'investissement de la collectivité qui ont un impact positif sur l'environnement et de faciliter la planification écologique à l'échelle du territoire national.

GrandAngoulême disposait en 2024 **de 9 budgets** :



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250528-2025_05_95-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/06/2025

Publication : 06/06/2025

- **un budget principal** qui comprend l'ensemble des recettes et des dépenses de l'établissement qui n'ont pas vocation à faire l'objet d'un budget annexe et qui permet notamment de gérer toutes les activités relevant de services publics administratifs.

- **8 budgets annexes** qui retracent les opérations budgétaires :
 - o de certains services publics locaux industriels et commerciaux (SPIC) qui doivent s'équilibrer par les ressources liées à l'exploitation de l'activité comme le service de l'assainissement, de l'eau potable, de l'espace CARAT et du Camping. Pour ces deux derniers budgets annexes, compte tenu des exigences de service public et des investissements importants réalisés qui nécessiteraient une hausse excessive des tarifs, le budget principal verse une subvention exceptionnelle chaque année pour assurer leur équilibre.
 - o de service public dont l'équilibre est lié à la perception d'une taxe ou redevance spéciale (déchets ménagers, transports)
 - o des opérations d'aménagement de zones d'activités (aménagement de zones).

Quelques facteurs ont eu des incidences sur les comptes de GrandAngoulême en 2024 :

- des changements de périmètre de dépenses avec :
 - o le passage de l'assurance statutaire du personnel du chapitre 012 de charges de personnel au chapitre 011 de charges à caractère général, pour se conformer à la doctrine comptable nationale.
 - o la création d'un service commun des achats au 1^{er} octobre 2024 entre la ville d'Angoulême et la communauté d'agglomération.
- un recul de l'inflation sur le poste des dépenses d'énergie, notamment l'électricité mais dont l'effet peut différer selon les budgets, les évolutions tarifaires n'étant pas identiques selon les puissances souscrites.
- conséquence de ce recul de l'inflation, l'assouplissement des conditions de prêt de la banque centrale européenne (BCE), engendrant un début de diminution des taux d'intérêts, qui ne transparait pas encore en 2024 mais qui s'accroîtra en 2025
- la poursuite de l'incidence de la cyberattaque du mois de juillet 2023 visant la communauté d'agglomération GrandAngoulême et la ville d'Angoulême, engendrant encore des dépenses exceptionnelles pour permettre la reconstruction du système informatique et la réinstallation de logiciels.

Tels sont les éléments de contexte de la réalisation du budget pour l'année 2024.

PRESENTATION CONSOLIDEE**Synthèse de l'exécution budgétaire 2024 – mouvements réels et d'ordre***Opérations réelles = opérations ayant donné lieu à mouvement de trésorerie**Opérations d'ordre = opérations ne donnant pas lieu à flux financiers et équilibrées entre elles*

Dépenses totales de l'exercice 2024	212,3 M€
Dont fonctionnement	165,4 M€
Dont investissement	46,9 M€
Recettes totales de l'exercice 2024	219,6 M€
Dont fonctionnement	170,6 M€
Dont investissement	49,0 M€
Résultat de l'exercice 2024	7,3 M€
Reprise des résultats antérieurs	22,5 M€
Dont fonctionnement	23,6 M€
Dont investissement	-1,1 M€
Résultat de clôture	29,9 M€

Au total, tous budgets confondus, la collectivité présente un résultat de clôture de 29,9 M€ (28,6 M€ en 2023), un montant d'épargne brute de 23,3 M€ et un taux de 14,4 %, un montant d'épargne nette de 15,6 M€ et un taux de 9,6 %, pour un encours de dette global de près de 101,7 M€, soit une capacité de désendettement de 4,4 années, identique à celui de fin 2023.

Le résultat de clôture progresse de 1,3 M€ par rapport à 2023 mais les taux d'épargne brute et nette diminuent, sous l'effet d'une progression des dépenses plus rapide que les recettes.

L'encours de dette global diminue de 1,6 M€ à 101,7 M€, permettant le maintien de la capacité de désendettement au même niveau que fin 2023, soit 4,4 années.

Ces ratios et indicateurs sont issus des résultats bruts, sans retraitement des flux croisés entre budgets.

Les principaux agrégats, indicateurs et ratios

1	Dépenses réelles de fonctionnement	138,1 M€
2	Recettes réelles de fonctionnement	161,4 M€
3	Epargne brute (2 - 1)	23,3 M€
4	Remboursement du capital de la dette	7,7 M€
5	Epargne nette (3 - 4)	15,6 M€
6	Dépenses d'équipement	29,7 M€
7	Encours de dette au 31/12	101,7 M€
8	Capacité de désendettement (7/3)	4,4 années

Les situations sont toutefois contrastées selon les budgets.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250528-2025_05_95-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/06/2025

Publication : 06/06/2025

LE BUDGET PRINCIPAL**La synthèse de l'exécution budgétaire 2024 – mouvements réels et d'ordre**

En milliers d'€	BP 2024	BTV 2024	CA 2024	Taux réalisat°
A - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	91 778	93 041	83 865	
Dépenses réelles	80 678	81 913	77 482	94,6%
Dépenses ordre	11 100	11 128	6 383	
B - RECETTES DE FONCTIONNEMENT	87 259	88 108	89 462	
Recettes réelles	86 599	87 448	88 789	101,5%
Recettes d'ordre	660	660	674	
C- RESULTAT DE L'EXERCICE (B-A)			5 598	
D - Reprise des résultats antérieurs			4 933	
E - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT (C+D)			10 531	
F - DEPENSES D'INVESTISSEMENT	26 838	26 306	19 497	
Dépenses réelles	26 078	25 340	18 595	73,4%
Dépenses ordre	760	966	902	
G - RECETTES D'INVESTISSEMENT	32 611	31 644	22 127	
Recettes réelles	21 411	20 210	15 516	76,8%
Recettes d'ordre	11 200	11 434	6 611	
H- RESULTAT DE L'EXERCICE (G-F)			2 630	
I - Reprise des résultats antérieurs			-5 338	
J - BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (H + I)			-2 709	
K - RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE (E + J)			7 822	
Dépenses reportées - a			2 095	
Recettes reportées - b			1 145	
Résultat définitif global = K - a + b			6 873	

Le fonctionnement

- ✓ Des dépenses réelles de fonctionnement réalisées à 94,6 %, en léger recul par rapport à 2023 (95,8 %), qui s'établissent à 77,5 M€, en augmentation de 1,9 M€ et de 2,5 % par rapport au CA 2023
- ✓ Des recettes réelles de fonctionnement réalisées à 101,5 % qui s'élèvent à 88,8 M€ 88,2 M€, en augmentation de 0,6 M€ et de 0,7 % par rapport au CA 2023
- ✓ Une épargne brute de 10,8 M€, en diminution de 0,9 M€ par rapport au CA 2023 et qui représente 12,2 % des recettes réelles de fonctionnement
- ✓ Des intérêts de la dette de 1,2 M€
- ✓ Une épargne nette de près de 7 M€, en diminution de 1 M€ et de 12 % par rapport à 2023 et qui représente 8 % des recettes réelles de fonctionnement

L'investissement

- ✓ Des dépenses d'investissement réalisées à 73,4 % qui s'établissent à 18,6 M€
 - Dont un remboursement en capital de 3,8 M€, en augmentation de 0,1 M€ par rapport à 2023
 - Dont des dépenses d'équipement de 14,7 M€ en 2024 réalisées à 68,7 % contre 16,4 M€ en 2023, soit en baisse de 1,7 M€ et de 10,4 %.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250528-2025_05_95-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/06/2025

Publication : 06/06/2025

- Dont 8,8 M€ pour les opérations incluses dans la programmation pluriannuelle d'investissement (PPI) (PNRU2, production de logements sociaux et opérations du plan local de l'habitat, Val de Charente 1 et 2, schéma cyclable, Cartéclima, Pôle d'échange multimodale (PEM) Sud Angoumois et Angoulême, secteur gare, zones d'activité avec réhabilitation des voiries ou études, relocalisation de l'école supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE), aide à l'immobilier d'entreprises, travaux d'eaux pluviales, Nautilus, local de stockage, renouvellements informatiques, fonds de concours).
- Dont 5,9 M€ de dotations d'investissement qui correspondent essentiellement à des dépenses d'équipement et de grosses réparations sur le patrimoine de l'agglomération, ou à des subventions d'équipement versées.

Le financement des dépenses d'investissement a été réalisé de la façon suivante :

- ✓ Pour 2 268 K€ par des ressources propres d'investissement (fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) pour 1 050 K€, produits de cessions pour 517 K€, attribution de compensation (AC) pour 149 K€, reversement fonds Initiative Charente pour 400 K€, divers),
- ✓ Pour 136,5 K€ d'annulations de mandats
- ✓ Pour 4 192 K€ par des subventions hors attribution de compensation,
- ✓ Pour 3 800 K€ par recours à l'emprunt (emprunt 600 K€ sur 20 ans à taux variable EUR3M+0,42 % flooré à 3,42 % auprès de la Société Générale et emprunt de 3 200 K€ sur 20 ans à taux variable EUR3M+0,86 % flooré à 0,86% souscrit auprès du Crédit Coopératif)
- ✓ Pour 6 965 K€ par l'épargne nette

Le résultat de clôture est un excédent de 7 822 K€, la variation du résultat de clôture est de + 2 454 K€.

L'endettement

Compte tenu d'un recours à l'emprunt de 3,8 M€ et d'un remboursement en capital de 3,8 M€, l'encours de dette est stable et s'établit à fin 2024 à 52,01 M€ au budget principal. En terme de capacité de désendettement (ratio qui permet d'estimer en combien d'années la collectivité pourrait rembourser la totalité du capital de sa dette si elle y consacrait la totalité de son épargne brute), celui-ci s'établit à 4,8 années fin 2024 contre 4,5 années à fin 2023, l'augmentation étant en lien avec la diminution de l'épargne.

La synthèse de l'exécution budgétaire 2024 – mouvements réels et d'ordre

En milliers d'€	BP 2024	BTV 2024	CA 2024	Taux réalisation
A - DEPENSES D'EXPLOITATION	45 343	45 899	34 440	
Dépenses réelles	30 006	31 011	29 616	95,5%
Dépenses ordre	15 337	14 888	4 824	
B - RECETTES D'EXPLOITATION	32 948	33 501	33 372	
Recettes réelles	32 608	33 032	32 903	99,6%
Recettes d'ordre	340	469	469	
C- RESULTAT DE L'EXERCICE (B-A)			-1 068	
D - Reprise des résultats antérieurs			12 398	
E - RESULTAT D'EXPLOITATION (C+D)			11 330	
F - DEPENSES D'INVESTISSEMENT	11 764	17 545	8 426	
Dépenses réelles	11 424	17 076	7 957	46,6%
<i>dont opérations liées à la MO déléguée</i>	2 600	2 600	1 340	51,5%
Dépenses ordre	340	469	469	
G - RECETTES D'INVESTISSEMENT	18 204	17 754	5 711	
Recettes réelles	2 867	2 867	887	30,9%
<i>dont opérations liées à la MO déléguée</i>	2 600	2 600	681	26,2%
Recettes d'ordre	15 337	14 888	4 824	
H- RESULTAT DE L'EXERCICE (G-F)			-2 715	
I - Reprise des résultats antérieurs			3 279	
J - BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (H +I)			564	
K - RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE (E + J)			11 894	
Dépenses reportées - a			472	
Recettes reportées - b			0	
Résultat définitif global = K - a + b			11 422	

L'exploitation

- ✓ Des dépenses réelles d'exploitation réalisées à 95,5 % (94,4 % en 2023) qui s'établissent à 29,6 M€, en augmentation de 1,8 M€ soit 6,4 % par rapport au CA 2023 :
 - 24,8 M€ au titre du contrat d'obligation de service public confié à la SPL STGA contre 22,7 M€ en 2023 (+39,3 % depuis 2020)
- ✓ Des recettes réelles de fonctionnement réalisées à 99,6 % (102,8 % en 2023) qui s'élèvent à 32,9 M€ (32,4 M€ en 2023), en augmentation de 0,7 M€ par rapport à 2023, avec :
 - Des recettes reversées par la STGA pour 4,2 M€, soit un montant équivalent à celui de 2023
 - Un produit du Versement mobilité (VM) de 24,6 M€ (23,7 M€ en 2023), en hausse de 0,9 M€ et de 3,7 %
 - De la dotation générale de décentralisation (DGD) de 2,2 M€, montant figé depuis de nombreuses années
 - De la dotation de compensation de la Région de 1,4 M€
- ✓ Une épargne brute de 3,3 M€, en diminution de 1,3 M€ par rapport au CA 2023, et qui représente 9,9 % des recettes réelles de fonctionnement. Pour la première fois depuis l'existence de ce budget annexe, l'épargne brute n'a pas permis de couvrir la dotation nette aux amortissements de 4,4 M€.
- ✓ Des intérêts de la dette de 588 K€ et un remboursement du capital de 1 548 K€

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250528-2025_05_95-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/06/2025

Publication : 06/06/2025

- ✓ Une épargne nette de 1,7 M€, en diminution de 1,6 M€, et qui ne représente que 5,6 % des recettes réelles de fonctionnement.

L'investissement

- ✓ Des dépenses d'investissement réalisées à 46,6 % qui s'établissent à 7 957 K€, en augmentation de 3 494 K€, avec 1 340 K€ d'avances à GAMA dans le cadre de la délégation de maîtrise d'ouvrage pour les travaux du BHNS.
 - Des travaux BHNS pour 1 991,4 K€
 - Le schéma d'accessibilité pour 299,8 K€
 - La modernisation du réseau pour 29 K€
 - De l'aménagement du parking de la cité scolaire de Ruelle Puyguillen pour 430,1 K€
 - L'acquisition de vélos pour 373,6 K€
 - De changements de moteurs, boîtes de vitesse et batterie pour 246,8 K€
 - Du renouvellement du système d'aide à l'exploitation et à l'information voyageurs (SAEIV) pour 1 213,8 K€
 - Du solde des dotations annuelles pour es dotations annuelles pour 278,5 K€
 - du remboursement du capital de la dette pour 1 547,5 K€

Le financement des dépenses d'investissement a été réalisé de la façon suivante :

- ✓ Pour 196,1 K€ de subvention de l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) pour les navettes électriques
- ✓ De 681,1 K€ de remboursement d'avance de GAMA
- ✓ Pour 1 721,1 K€ par l'épargne nette

Le résultat de clôture est un excédent de 11 894 K€, en baisse de 3 783 K€.

L'endettement

L'encours de dette s'établit à fin 2024 à 23 926,7 K€ au budget annexe Transports. La capacité de désendettement ressort à 7,4 années fin 2024 contre 5,5 années fin 2023.

On constate ainsi à fin 2024 une tension de la situation financière de ce budget : si la capacité de désendettement reste acceptable, il conviendra de veiller à maintenir un niveau d'épargne brute suffisant dans les années à venir pour couvrir la dotation aux amortissements. Pour mémoire, sur un budget de service public industriel et commercial M4, la totalité des investissements sont amortissables. Il s'agit donc d'adapter le niveau des investissements aux capacités d'épargne de ce budget.

La synthèse de l'exécution budgétaire 2024 – mouvements réels et d'ordre

En milliers d'€	BP 2024	BTV 2024	CA 2024	Taux réalisation
A - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	25 162	25 553	22 478	
Dépenses réelles	21 002	21 256	20 542	96,6%
Dépenses ordre	4 160	4 297	1 936	
B - RECETTES DE FONCTIONNEMENT	21 171	21 552	21 733	
Recettes réelles	21 168	21 549	21 731	100,8%
Recettes d'ordre	3	3	2	
C- RESULTAT DE L'EXERCICE (B-A)			-745	
D - Reprise des résultats antérieurs			4 001	
E - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT (C+D)			3 256	
F - DEPENSES D'INVESTISSEMENT	6 319	5 002	1 761	
Dépenses réelles	6 306	4 989	1 756	35,2%
Dépenses ordre	13	13	5	
G - RECETTES D'INVESTISSEMENT	6 330	4 718	2 268	
Recettes réelles	2 160	411	329	80,1%
Recettes d'ordre	4 170	4 307	1 939	
H- RESULTAT DE L'EXERCICE (G-F)			507	
I - Reprise des résultats antérieurs			284	
J – EXCEDENT DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (H +I)			791	
K - RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE (E + J)			4 047	
Dépenses reportées - a			416	
Recettes reportées - b			0	
Résultat définitif global = K - a + b			3 631	

Le fonctionnement

- ✓ Des dépenses réelles de fonctionnement réalisées à 96,6 % qui s'établissent à 20,5 M€, en augmentation de près de 406 K€ et de 2 % par rapport au CA 2023 :
 - A noter une augmentation conséquente des charges à caractère général (4,7 M€ contre 4,2 M€ en 2023 soit +11,8 %). Une part de la progression est en lien avec un changement de périmètre de dépenses et l'intégration des frais d'assurance statutaire du personnel, le reste étant en lien avec l'entretien des véhicules et une part d'externalisation compensant des vacances de postes à l'atelier mécanique.
 - Des charges de personnel à 9,4 M€, en augmentation de seulement 0,1 M€ soit 1,3 %. Cette faible progression est en lien avec des vacances de poste, le démarrage du C0,5 et le transfert de l'assurance du personnel sur un autre chapitre.
 - Des charges de gestion courante de 6 262 K€ (contre 6 570 K€ en 2023) en diminution de 0,3 M€, soit – 4,7%, en lien avec la participation à Calitom

- ✓ Des recettes réelles de fonctionnement réalisées à 100,8 % et qui s'élèvent à 21,7 M€ en hausse de 0,7 M€ et de 3,3 % par rapport à 2023 :
 - La redevance spéciale, dont le produit s'établit à 1 511,3 K€, est en baisse de 35,5 K€ soit – 2,3 % avec le début du passage au C0,5

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250528-2025_05_95-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/06/2025

Publication : 06/06/2025

Communauté d'agglomération du Grand Angoulême

- Le produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) qui s'établit pour 2024 à 19,4 M€ contre 18,5 M€ en 2023, soit + 0,8 M€ et + 4,6 %
- ✓ Une épargne brute et nette de 1,2 M€, en progression par rapport à 2023, et qui représente 5,5 % des recettes réelles de fonctionnement.

L'investissement

- ✓ Des dépenses d'investissement réalisées hors déficit antérieur s'établissent à 1 756 K€ en diminution de 991 K€ par rapport à 2023 avec :
 - La restructuration du site de l'ex UIOM pour 115,7 K€
 - L'acquisition de bornes à biodéchets pour 416,8 K€
 - Des colonnes enterrées pour 27,8 K€
 - Le démarrage du nouvel atelier mécanique pour 220,2 K€
 - Des acquisitions de véhicules et d'équipements pour 224,5 K€
 - Le reste des dotations s'élève à 740,5 K€

Le financement des dépenses d'investissement a été réalisé de la façon suivante :

- ✓ Pour 10,6 K€ par l'excédent antérieur capitalisé,
- ✓ Pour 1 187 K€ par l'épargne nette
- ✓ Pour 320,2 K€ par des ressources propres (FCTVA)
- ✓ Pour 3,2 K€ de subventions

Le résultat de clôture est un excédent de 4 047 K€.

L'endettement

A la fin 2024, il n'y a aucun encours de dette sur le budget annexe Déchets ménagers.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250528-2025_05_95-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/06/2025

Publication : 06/06/2025

LE BUDGET ANNEXE AMENAGEMENT DE ZONES**La synthèse de l'exécution budgétaire 2024 – mouvements réels et d'ordre
Aménagement de zones**

CA 2024 - BA ZONES ACTIVITE				
En milliers d'€	BP 2024	BTV 2024	CA 2024	Taux réalisation
A - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	14 883	14 883	8 027	53,9%
Dépenses réelles	218	218	109	49,8%
Dépenses ordre	14 665	14 665	7 919	
B - RECETTES DE FONCTIONNEMENT	15 441	15 441	8 406	54,4%
Recettes réelles	558	558	1 593	285,3%
Recettes d'ordre	14 883	14 883	6 814	
C- RESULTAT DE L'EXERCICE (B-A)			379	
D - Reprise des résultats antérieurs			-558	
E - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT (C+D)			-179	
F - DEPENSES D'INVESTISSEMENT	14 883	14 883	6 814	45,8%
Dépenses réelles	0	0	0	NS
Dépenses ordre	14 883	14 883	6 814	
G - RECETTES D'INVESTISSEMENT	16 124	16 124	7 919	49,1%
Recettes réelles	1 459	1 459	0	0,0%
Recettes d'ordre	14 665	14 665	7 919	
H- RESULTAT DE L'EXERCICE (G-F)			1 105	
I - Reprise des résultats antérieurs			-1 241	
J - BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (H+I)			-136	
K - RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE (E + J)			-315	
Dépenses reportées - a			0	
Recettes reportées - b			0	
Résultat définitif global = K - a + b			-315	

Ce budget retrace la gestion des zones d'activité en cours d'aménagement. Il s'agit des zones Euratlantique, Bel Air, Les Molines sud, la ZE des Rentes et la ZE des Carrières (PESA), dont la valeur en stock d'entrée en début d'exercice était de 7 919 K€.

Le fonctionnement

- ✓ Des dépenses réelles de fonctionnement réalisées à près de 50 % qui s'établissent à 109 K€ pour la tranche 3 de la zone Euratlantique
- ✓ Des recettes réelles de fonctionnement de 1 593 K€ correspondant au produit de la cession de terrains aménagés sur Bel Air pour la maroquinerie du sud-ouest (1 252,5 K€) et une reprise de provision (340,1 K€)

La valeur du stock en fin d'exercice 2023 s'établit à 6 814 K€.

L'investissement

On n'y retrouve que les écritures d'ordre relatives à la comptabilisation des valeurs des stocks d'entrée et de sortie. Le déficit global de clôture est de 315 K€ et doit se résorber avec le produit des ventes de terrains aménagés.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250528-2025_05_95-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/06/2025

Publication : 06/06/2025

LE BUDGET ANNEXE ESPACE CARAT**La synthèse de l'exécution budgétaire 2024 – mouvements réels et d'ordre**

En milliers d'€	BP 2024	BTV 2024	CA 2024	Taux réalisation
A - DEPENSES D'EXPLOITATION	1 947	1 998	1 828	
Dépenses réelles	1 332	1 379	1 243	90,1%
Dépenses ordre	615	618	585	
B - RECETTES D'EXPLOITATION	1 947	1 998	1 828	
Recettes réelles	1 577	1 628	1 462	89,8%
Recettes d'ordre	370	370	366	
C- RESULTAT DE L'EXERCICE (B-A)			0	
D - Reprise des résultats antérieurs			0	
E - RESULTAT D'EXPLOITATION (C+D)			0	
F - DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 340	1 457	580	
Dépenses réelles	970	1 087	214	19,7%
Dépenses ordre	370	370	366	
G - RECETTES D'INVESTISSEMENT	616	619	585	
Recettes réelles	1	1	0	NS
Recettes d'ordre	615	618	585	
H- RESULTAT DE L'EXERCICE (G-F)			4	
I - Reprise des résultats antérieurs			838	
J – BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (H +I)			842	
K - RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE (E + J)			842	
Dépenses reportées - a			124	
Recettes reportées - b			0	
Résultat définitif global = K - a + b			719	

L'exploitation

- ✓ Des dépenses réelles d'exploitation réalisées à 90,1 % qui s'établissent à 1 243 K€, en hausse de 38 K€ et de 3,2 % par rapport au CA 2023 :
 - des charges à caractère général de 702 K€, en hausse de 9 % entraînées par les frais de gardiennage, les prestations diverses et un rattrapage de CFE de 2023.
 - des dépenses de personnel de 509 K€, en diminution de 21 K€ et de 4 % mais qui doivent être retraitées de mouvements exceptionnels enregistré en 2023. Avec retraitement, les charges de personnel progressent de 33,2 K€ et de 7 %.
- ✓ Des recettes réelles de fonctionnement réalisées à 90 % qui s'établissent à 953,3 K€ contre 956,6 K€ en 2023, en diminution de 3,3 K€ et de 0,3 %.

Dans ces conditions, la subvention exceptionnelle du budget principal s'établit à 367,8 K€, en baisse de 40,2 K€ par rapport à 2023.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250528-2025_05_95-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/06/2025

Publication : 06/06/2025

L'investissement

- ✓ Des dépenses d'investissement de 214,2 K€ :
 - 185,6 K€ d'immobilisations corporelles (rideaux coupe-feu, ventilo convecteurs des loges, mise en accessibilité PMR ascenseur, vidéo projecteur salle Saphir, etc...)
 - 28,6 K€ pour la mise à niveau du système de gestion technique centralisée (GTC)

Le financement des dépenses d'investissement a été réalisé par l'épargne.

Le résultat de clôture est un excédent de 842 K€.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250528-2025_05_95-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/06/2025

Publication : 06/06/2025

LE BUDGET ANNEXE CAMPING**La synthèse de l'exécution budgétaire 2024 – mouvements réels et d'ordre**

En milliers d'€	BP 2024	BTV 2024	CA 2024	Taux réalisation
A - DEPENSES D'EXPLOITATION	306	309	274	
Dépenses réelles	139	130	101	78,1%
Dépenses ordre	167	179	172	
B - RECETTES D'EXPLOITATION	306	309	274	
Recettes réelles	263	266	231	86,9%
Recettes d'ordre	43	43	43	
C- RESULTAT DE L'EXERCICE (B-A)			0	
D - Reprise des résultats antérieurs			0	
E - RESULTAT D'EXPLOITATION (C+D)			0	
F - DEPENSES D'INVESTISSEMENT	55	69	47	
Dépenses réelles	12	26	4	16,9%
Dépenses ordre	43	43	43	
G - RECETTES D'INVESTISSEMENT	167	179	172	
Recettes réelles	0	0	0	NS
Recettes d'ordre	167	179	172	
H- RESULTAT DE L'EXERCICE (G-F)			125	
I - Reprise des résultats antérieurs			482	
J – BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (H +I)			607	
K - RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE (E + J)			607	
Dépenses reportées - a				
Recettes reportées - b			0	
Résultat définitif global = K - a + b			607	

La compétence facultative Camping a été abandonnée, le site déclassé du domaine public et donné à bail à un opérateur privé à la mi-avril 2024. De ce fait, l'exécution 2024 n'a été que partielle et la comparaison avec l'exercice 2023 n'est pas pertinente.

L'exploitation

- ✓ Des dépenses réelles d'exploitation réalisées à 78 % qui s'établissent à 101 K€ :
 - des charges à caractère général de 67,2 K€ pour remettre en état le site jusqu'à sa prise à bail
 - des charges de personnel de 32,7 K€ pour les 2 agents en poste de janvier à avril
 - d'autres charges de gestion courante pour 1,6 K€ pour apurer les créances éteintes et les admissions en non valeur avant clôture du budget

- ✓ Des recettes réelles de fonctionnement réalisées à 87 % qui s'établissent à 231 K€ :
 - Reprise de provisions pour 121 K€
 - Loyer location Camping pour 13,5 K€
 - Régularisations pour 2,2 K€
 - Une subvention exceptionnelle du budget principal de 94 K€.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250528-2025_05_95-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/06/2025

Publication : 06/06/2025

L'investissement

- Des dépenses d'investissement réalisées à 17 % qui s'établissent à 4 K€ des régularisations de cautions (1,9 K€), des bains de soleil (1,8 K€ reportés de 2023) et du matériel incendie pour mise aux normes du site avant qu'il soit donné à bail.

Le financement des dépenses d'investissement a été réalisé par l'épargne.

Le résultat de clôture est un excédent de 607 K€.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250528-2025_05_95-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/06/2025

Publication : 06/06/2025

LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF**La synthèse de l'exécution budgétaire 2024 – mouvements réels et d'ordre**

En milliers d'€	BP 2024	BTV 2024	CA 2024	Taux réalisation
A - DEPENSES D'EXPLOITATION	13 745	13 862	11 321	
Dépenses réelles	9 120	9 067	7 575	83,5%
Dépenses ordre	4 625	4 795	3 747	
B - RECETTES D'EXPLOITATION	11 504	11 605	11 828	
Recettes réelles	10 934	11 035	11 262	102,1%
Recettes d'ordre	570	570	567	
C- RESULTAT DE L'EXERCICE (B-A)			507	
D - Reprise des résultats antérieurs			2 257	
E - RESULTAT D'EXPLOITATION (C+D)			2 764	
F - DEPENSES D'INVESTISSEMENT	7 078	7 496	6 300	
Dépenses réelles	6 506	6 924	5 731	82,8%
Dépenses ordre	572	572	569	
G - RECETTES D'INVESTISSEMENT	7 360	7 406	6 277	
Recettes réelles	2 733	2 609	2 528	96,9%
Recettes d'ordre	4 627	4 797	3 749	
H- RESULTAT DE L'EXERCICE (G-F)			-22	
I - Reprise des résultats antérieurs			90	
J - BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (H +I)			67	
K - RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE (E + J)			2 831	
Dépenses reportées - a			423	
Recettes reportées - b			0	
Résultat définitif global = K - a + b			2 409	

L'exploitation

- ✓ Des dépenses réelles d'exploitation réalisées à près de 84 %, qui s'établissent à 7 575 K€, en diminution de 180 K€ et de 2,3 % par rapport à 2023.
 - Des charges à caractère général à 3 961 K€, en progression de 32 K€ et de 0,8 % par rapport à 2023. Les dépenses d'énergie continuent à progresser à 1 548 K€, soit + 79 K€ et + 5,4 % pour l'électricité, représentant plus de 40 % des charges à caractère général sur ce budget et justifiant de son caractère électrosensible. Cette hausse est en partie compensée par des diminutions sur des postes de produits de traitement, de location mobilière et d'entretien d'espaces verts.
 - Des charges de personnel en augmentation de 1,5 % à 2 820 K€, le basculement de l'assurance statuaire au chapitre des charges d'exploitation et des vacances de poste limitant la progression.
 - Les intérêts de la dette s'établissent à près de 595 K€ contre 548,2 K€ en 2023 (+ 46,7 K€ et + 8,5 %) du fait des nouveaux emprunts et de la variation des taux.

- ✓ Des recettes réelles de fonctionnement réalisées à 102,1 % qui s'élèvent à 11 262 K€, en augmentation de 263 K€ et de 2,4 % par rapport à 2023 :
 - Une augmentation du produit de la redevance d'assainissement de 5,1 % à 9 861 K€, reflet de la politique tarifaire de ces deux dernières années

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250528-2025_05_95-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/06/2025

Publication : 06/06/2025

Communauté d'agglomération du Grand Angoulême

- Une diminution des taxes de raccordement : - 387,5 K€
- Une hausse des contrôles de branchement : + 23 K€
- Une augmentation de la redevance pour modernisation du réseau : + 5,9 K€

A noter que les tarifs 2024 de la redevance de l'assainissement collectif ont été augmentés de 5 % sur l'ensemble des communes et que ce tarif est identique en tout point du territoire, que la compétence soit exercée en régie directe ou déléguée.

- ✓ Une épargne brute de 3 687 K€, en hausse de 444 K€ et de 14 % par rapport à 2023.
- ✓ Une épargne nette de 1 634 K€, en hausse de 168 K€ et de 11 % par rapport à 2023.

L'investissement

- ✓ Des dépenses d'investissement réalisées à près de 83 % qui s'établissent à 5 731 K€ 4 920 K€, en hausse de 811 K€ et de 16,5 % par rapport à 2023, qui comprennent :
 - le remboursement du capital de la dette pour 2 053 K€
 - le programme de travaux de réhabilitations 2023-2026 pour 1 606 K€.
 - la création d'un 3^{ème} surpresseur d'air pour 699 K€
 - Des acquisitions de véhicules légers pour 70 K€
 - Des dotations annuelles pour 1 303 K€ dont 595 K€ de travaux assainissement, 406 K€ d'acquisitions de petits et gros matériels, 261 K€ de travaux sur bâtiments

Le financement des dépenses d'investissement a été réalisé de la façon suivante :

- ✓ Pour 8,3 K€ par des subventions
- ✓ Pour 1 634 K€ par l'épargne nette
- ✓ Pour 282,1 K€ par l'affectation de l'excédent antérieur
- ✓ Pour 2 238 K€ d'emprunts auprès de la Banque des Territoires sur livret A + 0,40 % : 1 428 K€ sur 40 ans pour les travaux d'assainissement sur diverses communes et 810 K€ sur 25 ans pour le 3^{ème} surpresseur de la STEP de Frégeneuil.

L'endettement

A la fin 2024, l'encours de dette est de 20,8 M€ sur le budget annexe Assainissement collectif et la capacité de désendettement est de 5,7 années.

Le résultat de clôture est un excédent de 2 831 K€.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250528-2025_05_95-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/06/2025

Publication : 06/06/2025

LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)**La synthèse de l'exécution budgétaire 2024 – mouvements réels et d'ordre**

En milliers d'€	BP 2024	BTV 2024	CA 2024	Taux réalisation
A - DEPENSES D'EXPLOITATION	388	393	348	
Dépenses réelles	374	379	346	91,2%
Dépenses ordre	14	14	3	
B - RECETTES D'EXPLOITATION	330	330	333	
Recettes réelles	330	330	333	101,0%
Recettes d'ordre	0	0	0	
C- RESULTAT DE L'EXERCICE (B-A)			-15	
D - Reprise des résultats antérieurs			318	
E - RESULTAT D'EXPLOITATION (C+D)			303	
F - DEPENSES D'INVESTISSEMENT	14	55	12	
Dépenses réelles	14	55	12	21,4%
Dépenses ordre	0	0	0	
G - RECETTES D'INVESTISSEMENT	29	29	19	
Recettes réelles	15	15	17	
Recettes d'ordre	14	14	3	
H- RESULTAT DE L'EXERCICE (G-F)			8	
I - Reprise des résultats antérieurs			26	
J – BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (H +I)			33	
K - RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE (E + J)			337	
Dépenses reportées - a			39	
Recettes reportées - b			0	
Résultat définitif global = K - a + b			297	

L'exploitation

Des dépenses réelles de fonctionnement réalisées à plus de 91 % qui s'établissent à 346 K€, en diminution de 2 K€ et de 0,6 % par rapport au CA 2023 :

- Des charges de gestion de près de 92 K€, en progression de 5 K€ et de 5,6 %, en lien avec le transfert de l'assurance statutaire du personnel et les frais de mission et de formation.
 - des dépenses de personnel s'établissent à 249 K€, en hausse de 2,2 K€ et de 0,9 %. En retraitant le basculement de l'assurance statutaire du personnel, elles évoluent de 5,3 K€ et de 2,2 % sous l'effet de l'impact en année pleine de la revalorisation du point d'indice et de la revalorisation des grilles indiciaires au 1^{er} janvier 2024.
- ✓ Des recettes réelles de fonctionnement réalisées à 101 % qui s'établissent à 333 K€, en hausse par rapport à 2023 de 39 K€ et de près de 14 %, qui sont constituées par les redevances, dont le tarif a évolué en 2024 et d'une reprise de provision pour près de 6 K€.

Le résultat de clôture est un excédent de 337 K€, en diminution de 22 K€ par rapport à 2023.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250528-2025_05_95-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/06/2025

Publication : 06/06/2025

LE BUDGET ANNEXE EAU POTABLE**La synthèse de l'exécution budgétaire 2024 – mouvements réels et d'ordre**

En milliers d'€	BP 2024	BTV 2024	CA 2024	Taux réalisation
A - DEPENSES D'EXPLOITATION	3 608	3 632	2 839	
Dépenses réelles	1 232	1 267	1 075	84,9%
Dépenses ordre	2 376	2 365	1 764	
B - RECETTES D'EXPLOITATION	3 384	3 394	3 376	
Recettes réelles	2 924	2 934	3 052	104,0%
Recettes d'ordre	460	460	324	
C- RESULTAT DE L'EXERCICE (B-A)			537	
D - Reprise des résultats antérieurs			239	
E - RESULTAT D'EXPLOITATION (C+D)			776	
F - DEPENSES D'INVESTISSEMENT	3 924	4 262	3 433	
Dépenses réelles	3 454	3 792	3 102	81,8%
Dépenses ordre	470	470	331	
G - RECETTES D'INVESTISSEMENT	3 436	3 756	3 938	
Recettes réelles	1 050	1 381	2 168	157,0%
Recettes d'ordre	2 386	2 375	1 770	
H- RESULTAT DE L'EXERCICE (G-F)			505	
I - Reprise des résultats antérieurs			506	
J – BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (H +I)			1 012	
K - RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE (E + J)			1 787	
Dépenses reportées - a			41	
Recettes reportées - b			0	
Résultat définitif global = K - a + b			1 747	

L'exploitation

Des dépenses réelles d'exploitation réalisées à près de 85 % qui s'établissent à 1075 K€, en progression de 46 K€ et de 4,4 % par rapport à 2023 :

- Des charges de personnel à 268,2 K€, en augmentation de 17,8 K€ et de 7,1 %
- Des charges à caractère général à près de 637 K€, en augmentation de 39,5K€ et de 6,6 %, en lien avec l'augmentation des frais d'étude pour l'harmonisation tarifaire, le diagnostic décennal du captage d'eau potable de Chamarande et l'augmentation de l'assurance multirisques.
- Des intérêts de la dette à 114 K€, en diminution de 4 K€ avec le démarrage de la phase de consolidation du prêt pour l'usine du Pontil et la diminution de l'encours de dette.

Des recettes réelles de fonctionnement réalisées à 104 % (hors résultat antérieur reporté) qui s'élèvent à 3052 K€ comprenant :

- Le produit de la surtaxe reversée pour 2 887 K€, en augmentation de 374 K€ et de diminution de près de 15 % par rapport à 2023
- Des redevances pour près de 157 K€

Une épargne brute de près de 2 M€, en progression de 0,4 M€ et qui représente 1,6 M€, en baisse de 0,3 M€ et qui représente 64,8 % des recettes réelles de fonctionnement

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250528-2025_05_95-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/06/2025

Publication : 06/06/2025

CONSTATER aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes : (aménagement de zones, camping, espace carat, transports en commun, déchets ménagers, assainissement collectif, assainissement non collectif et eau potable) les identités de valeurs, avec les éléments du comptable public relatifs aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, au fonds de roulement, au bilan d'entrée et au bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

RECONNAITRE la sincérité des restes à réaliser.

ARRETER les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et en annexe.

Pour : 65 Contre : 0 Abstention : 4 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
---	--

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250528-2025_05_95-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/06/2025

Publication : 06/06/2025

RAPPORT FINANCIER 2024

Analyse détaillée de l'exécution budgétaire 2024 Comptes consolidés BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250528-2025_05_95-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/06/2025

Publication : 06/06/2025

Table des matières

RAPPORT FINANCIER 2024	3
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	4
LES DEPENSES D'EQUIPEMENT	4
L'ENDETTEMENT	4
Le Budget Vert	5
CFU 2024 - BUDGET PRINCIPAL	6
A - Section de fonctionnement	7
1 - Les produits de fonctionnement	7
2 - Les charges de fonctionnement.....	13
B - Section d'investissement :	20
1 - Les dépenses d'investissement.....	20
2 - Les recettes d'investissement	27
CA 2024 – BUDGET ANNEXE TRANSPORTS	31
A - Section d'exploitation	31
B - Section d'investissement	35
CA 2024 - BUDGET ANNEXE CAMPING	39
A – Section d'exploitation	39
B – Section d'investissement	40
CA 2024 - BUDGET ANNEXE ESPACE CARAT	42
A – La section d'exploitation	42
B – Section d'investissement	43
CA 2024 - BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS	45
A- La section de fonctionnement	46
B- La section d'investissement	50
CA 2024 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF	55
A – Section d'exploitation	55
B – Section d'investissement	58
CA 2024 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)	61
A – Section d'exploitation	61
B – Section d'investissement	62
CA 2024 - BUDGET ANNEXE EAU POTABLE	64
A- Section d'exploitation	64
B- Section d'investissement	66
CA 2024 : ANNEXE FICHES EQUIPEMENTS	69
.....	69

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250528-2025_05_95-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/06/2025

Publication : 06/06/2025

RAPPORT FINANCIER 2024

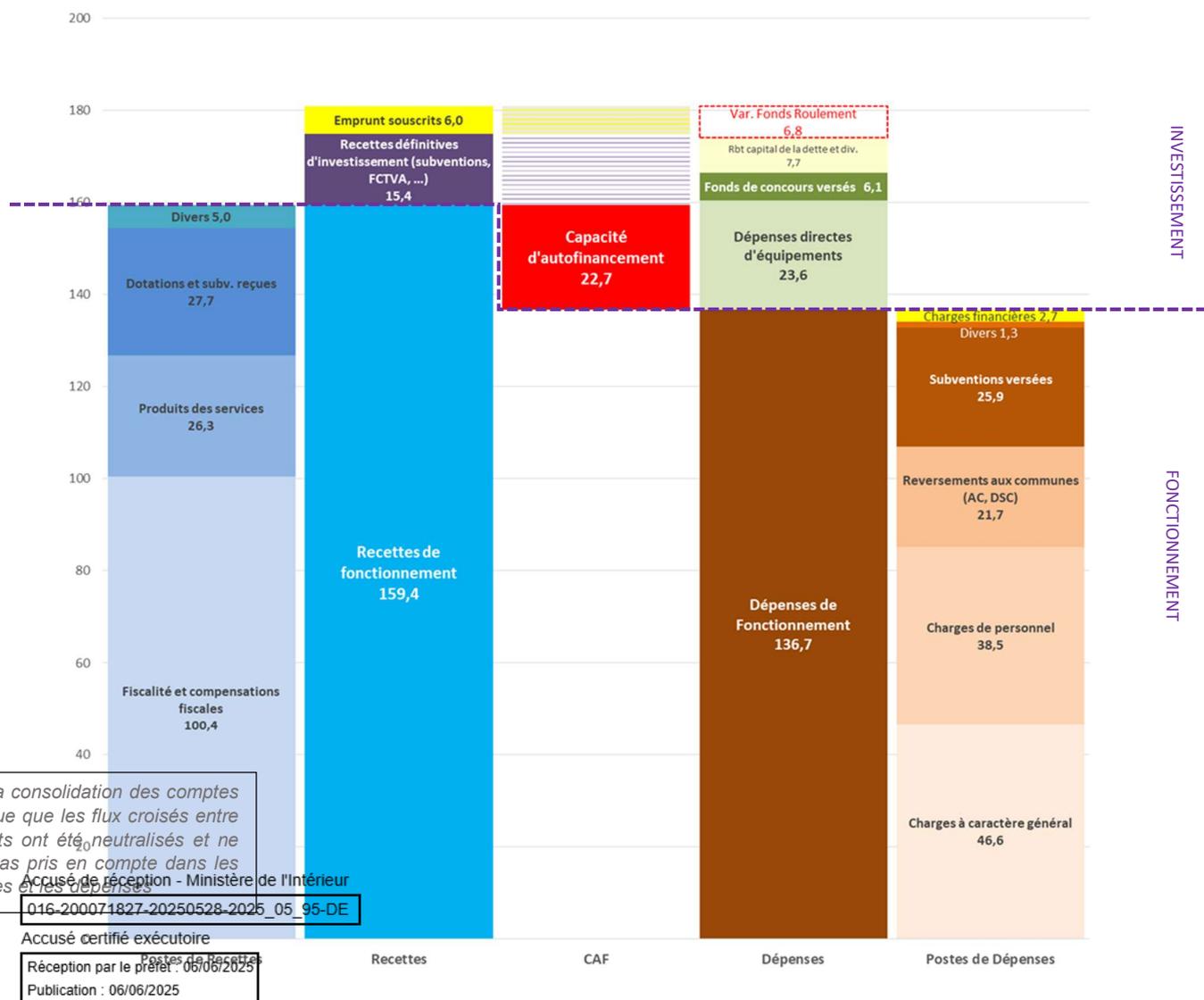
Le rapport financier 2024 présenté ici consiste en une analyse des comptes administratifs consolidés des neuf budgets de l'agglomération, et s'apprécie sans considération des équilibres propres à chacun d'entre eux.

GrandAngoulême dispose en effet d'un budget principal et de huit budgets annexes. Ce découpage est rendu nécessaire par des considérations fiscales, certains budgets annexes étant assujettis à la TVA (budgets annexes assainissement, eau potable, aménagement de zones, camping, transports en commun, Espace Carat).

Les dépenses et recettes de l'agglomération sont réparties en deux sections :

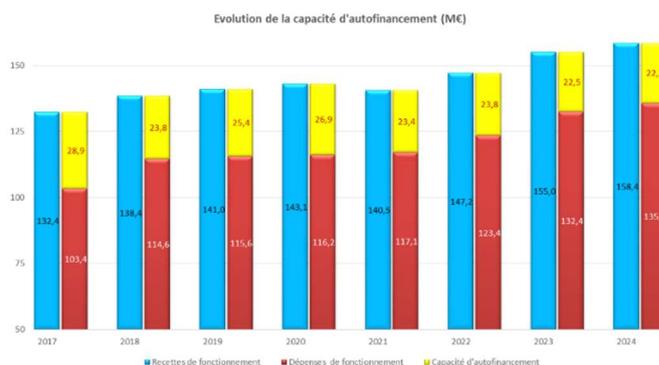
- **Une section de fonctionnement** qui comprend 136,7 M€ de dépenses (attributions de compensations versées aux communes membres, subventions aux associations, charges de personnel, électricité, assurances, entretien, ...) et 159,4 M€ de recettes (dotations de l'Etat, fiscalité, produits des services, ...).
- **Une section d'investissement** qui comprend 23,6 M€ de travaux et acquisitions d'équipements (canalisations d'eau, achat de bennes à ordures ménagères, ...) ainsi que 6,1 M€ de subventions d'équipement versées à des tiers. Elle est financée grâce à la capacité d'autofinancement dégagée par la section de fonctionnement ainsi que

Comptes administratifs consolidés 2024 des budgets de GrandAngoulême (M€)



LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Après une première année 2017 post-fusion, les recettes de l'agglomération se sont stabilisées autour de 140 M€ pendant 4 ans. Les années 2022 et 2023 ont ensuite vu une augmentation significative des recettes de l'ordre de 7 M€ par an, conséquence notable de la hausse de l'inflation et de son impact sur les recettes fiscales au travers de la revalorisation forfaitaire des bases d'imposition. Cette accélération ne s'observe plus en 2024. A noter qu'il n'y a eu aucune évolution des taux d'imposition de GrandAngoulême depuis la fusion.

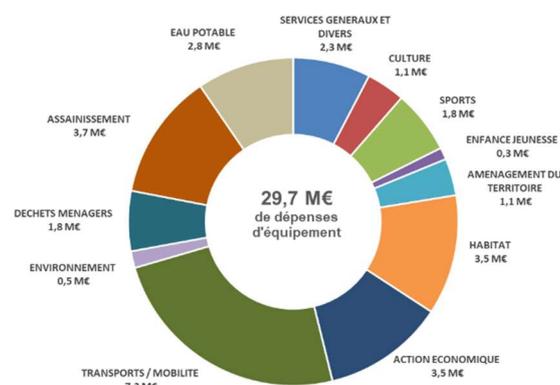


Le niveau d'inflation impacte également les différents postes de dépenses de l'agglomération, tant sur les charges à caractère général, que sur les subventions versées ou encore sur la masse salariale. L'accélération de l'inflation s'observe ainsi sur les dépenses 2022 et 2023, suivie d'un ralentissement en 2024.

Globalement, on observe une baisse d'environ 3 M€ de la capacité d'autofinancement sur la période, c'est-à-dire de l'écart entre les recettes et les dépenses de fonctionnement, qui s'établissait à 26,3 M€ en moyenne de 2017 à 2020 et qui est depuis 2021 de l'ordre de 23,1 M€ par an. Cela traduit une dynamique de dépenses (+ 3,6 %) supérieure à celle des recettes (+ 2,6 %) sur la période.

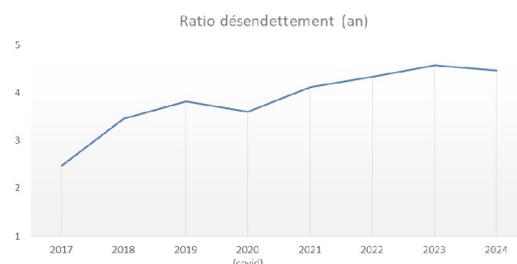
LES DEPENSES D'EQUIPEMENT

GrandAngoulême a réalisé 29,7 M€ de dépenses d'équipement en 2024. La présentation des dépenses d'équipement par compétence permet d'illustrer les différents champs d'intervention de l'agglomération.



L'ENDETTEMENT

L'encours de dette de GrandAngoulême est d'environ 101 M€ et présente un risque minimal selon la charte Gissler. Si la capacité de désendettement de l'agglomération reste très satisfaisante à 4,5 années, sa durée a augmenté tendanciellement depuis 2017, avec néanmoins une légère baisse en 2024. Cela traduit la difficulté à corréliser le niveau d'épargne brute à l'évolution de l'encours de dette sur la période.



016-200071827-20250528-2025_05_95-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/06/2025

Publication : 06/06/2025

Le Budget Vert

Une évolution est apparue à l'occasion de la clôture des comptes 2024, avec une annexe supplémentaire au document budgétaire, relative à l'impact du budget pour la transition écologique et communément appelée « budget vert », introduite par l'article 191 de la loi de finances pour 2024. Ce dispositif vise à améliorer la transparence des politiques publiques en matière de transition écologique en identifiant, dans les dépenses réelles d'investissement des collectivités, celles ayant un impact favorable ou défavorable sur l'environnement. L'objectif est de mettre en évidence la part des dépenses d'équipement contribuant positivement à la transition écologique, selon une logique d'évaluation à posteriori des budgets réalisés.

Les objectifs de transition écologique mentionnés dans la loi correspondent aux six axes suivants de la taxonomie européenne :

- Axe 1° atténuation du changement climatique ;
- Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;
- Axe 3° gestion des ressources en eau ;
- Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;
- Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;
- Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées à l'article 2 est réalisée de manière obligatoire à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° et à compter de l'exercice 2025 pour l'axe 6°, avec une possible extension à l'ensemble des axes à compter de l'exercice 2027, sous réserve de la mise à disposition des ressources méthodologiques nécessaires.

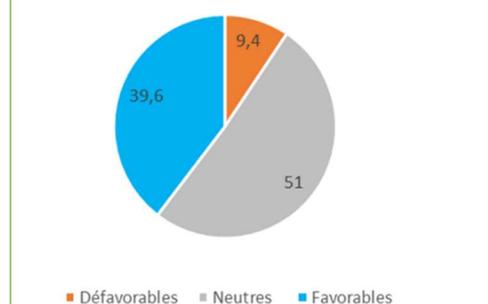
Sur une base consolidée de dépenses réelles d'équipement, hors remboursement de capital et hors avances, de 28,3 M€, ce sont ainsi 17,1 M€ de dépenses qui ont été analysées, soit 60,4 % des dépenses d'équipement de la collectivité. Les autres dépenses ne faisaient pas partie du périmètre d'analyse.

Les dépenses ont été analysées ligne à ligne selon la méthode dite I4CE, avec l'aide de la direction de la transition écologique et des services opérationnels. Ces analyses ont abouti à la classification suivante :

Atténuation du changement climatique

Sur les 17,1 M€ de dépenses analysées :
1,6 M€ sont défavorables soit 9 %
8,7 M€ sont neutres, soit 51 %
6,8 M€ sont favorables, soit 40 %

Part des dépenses neutres, favorables et défavorables au climat



Les dépenses favorables relèvent principalement des investissements dans les mobilités douces et l'efficacité énergétique (bâtiments publics, éclairage public,...).

Les dépenses défavorables relèvent d'opérations d'aménagements de voirie ou d'acquisition de véhicules thermiques.

Enfin, plus de la moitié des dépenses analysées sont considérées comme neutres, donc ni favorables ni défavorables.

Pour les prochaines années, un travail d'appropriation progressive de la méthode et de mise en qualité des données permettra de fiabiliser l'analyse environnementale, en lien avec les orientations stratégiques de l'EPCI en matière de transition écologique. En outre, l'obligation juridique porte aujourd'hui sur le compte financier unique mais à terme, l'intérêt de la démarche est qu'elle puisse être réalisée au moment de la préparation budgétaire.

Accuse de réception - Ministère de l'intérieur
016-200071827-20250528-2025105-95-DE
Accuse certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/06/2025
Publication : 06/06/2025

CFU 2024 - BUDGET PRINCIPAL

Après une année 2023 exceptionnellement impactée par le niveau de l'inflation mais également par une cyberattaque au cœur de l'été, l'année 2024 marque le début du retour à une forme de normalisation : recul de l'inflation, premiers assouplissements des taux d'intérêts, retour à un fonctionnement normal pour les services de GrandAngoulême.

Elle est marquée par l'arrêt du suivi du Camping du plan d'eau, retiré des statuts de GrandAngoulême et de son domaine public, pour être donné à bail à compter du mois d'avril 2024. Le budget annexe du Camping est ainsi clôturé au 31 décembre 2024 avec réintégration de l'actif et du passif au budget général.

Un changement de périmètre concerne la comptabilisation de l'assurance statutaire du personnel, désormais enregistrée comme une charge à caractère général et non une charge de personnel, se conformant ainsi à la doctrine nationale.

Cette année 2024 est marquée par un recul de la fiscalité nationale et notamment le produit de la TVA perçu en compensation de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP) et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), dont le niveau avait été largement surévalué en loi de finances 2024. Le recul de cette part de fiscalité, désormais devenue la part principale des recettes de la collectivité, impacte sévèrement l'évolution des recettes réelles de fonctionnement, qui ne progressent ainsi que de 0,7 % par rapport à 2023.

Les recettes des services augmentent, avec une belle progression des recettes des équipements, après un léger tassement en 2023, mais cette évolution ne permet pas de compenser le recul de la fiscalité et des dotations nationales.

Les dépenses réelles de fonctionnement évoluent de 2,5 %, soit au-dessus de la projection de la loi de programmation des finances publiques, qui fixait le niveau d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités territoriales et groupements à fiscalité propre à seulement 2 % en 2024.

Sous l'effet de l'écart d'évolution des dépenses et recettes réelles de la collectivité, les épargnes brutes et nettes se dégradent et représentent désormais respectivement 12,2 % et 8 % des recettes réelles de fonctionnement, soit un niveau qui reste néanmoins satisfaisant.

De leur côté, les dépenses d'investissement enregistrent un léger tassement par rapport à 2023 et atteignent 14,8 M€, soit un niveau proche des 15 M€ de dépenses d'équipement constituant le niveau de dépenses moyen annuel de la collectivité depuis plusieurs années. Les cofinancements mobilisés atteignent 4,2 M€, portés par l'encaissement des fonds européens pour les PEM d'Angoulême et du Sud Angoumois.

Le recours à l'emprunt, à hauteur de 3,8 M€, a excédé le besoin de financement réel de la collectivité et a ainsi permis de reconstituer le fonds de roulement, tout en limitant la hausse du ratio de capacité de désendettement, qui s'établit à fin 2024 à 4,8 années.

Un ralentissement des dépenses de fonctionnement de la collectivité est ainsi nécessaire pour accompagner celui des recettes, ces dernières étant à la main de l'Etat au travers des diverses compensations qui composent désormais le panier de recettes de GrandAngoulême, pour préserver le niveau d'épargne et donc d'investissement pour le territoire.

Ainsi, si les résultats de l'année 2024 restent satisfaisants, l'évolution des années futures sera marquée par le niveau et la forme des contributions attendues des collectivités locales au redressement des finances publiques nationales, objet des travaux de la conférence financière des territoires réunissant le gouvernement et les associations d'élus en vue de l'élaboration du projet de loi de finances pour 2026.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
016-200071827-20250528-2025_05_95-DE
des territoires réunissant le
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/06/2025
Publication : 06/06/2025

A - Section de fonctionnement

1 - Les produits de fonctionnement de l'année s'établissent à 89 462,5 K€, contre 88 820,4 K€ à fin 2023, soit une augmentation de 642,1 K€ soit +0,7 %, auxquels s'ajoute un résultat antérieur reporté de 4 933,2 K€.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT							
Article	Chapitre voté	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CFU 2024
F I	043-OPÉRATIONS D'ORDRE INTERIEUR SEC FONCT				28 991,20 €		
	Total I				28 991,20 €		
O	042-OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	443 758,55 €	214 985,94 €	197 222,71 €	211 530,52 €	657 954,70 €	673 855,80 €
	Total O	443 758,55 €	214 985,94 €	197 222,71 €	211 530,52 €	657 954,70 €	673 855,80 €
R	013-ATTENUATIONS DE CHARGES	200 274,67 €	200 847,84 €	290 037,69 €	250 432,55 €	233 285,55 €	94 218,11 €
	70-PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	6 034 712,70 €	6 228 286,15 €	5 118 903,93 €	6 538 197,73 €	4 857 474,11 €	5 138 604,39 €
	731-FISCALITE LOCALE					20 835 114,65 €	21 099 972,65 €
	73-IMPOTS ET TAXES	49 959 991,57 €	51 290 657,81 €	50 196 754,36 €	51 859 016,66 €	35 513 612,85 €	35 349 785,72 €
	74-DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	20 686 659,50 €	21 830 260,36 €	22 713 989,90 €	22 889 102,89 €	23 299 014,49 €	23 984 459,67 €
	75-AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	80 143,74 €	92 450,82 €	96 998,23 €	157 774,38 €	1 839 128,45 €	2 261 644,39 €
	76-PRODUITS FINANCIERS	21 102,93 €	28 904,92 €	10 987,93 €	9 435,20 €	7 489,43 €	6 251,55 €
	77-PRODUITS EXCEPTIONNELS	80 179,83 €	148 195,59 €	167 045,40 €	1 034 077,92 €	952 739,33 €	678 496,03 €
	78-REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	143 300,00 €	267 444,62 €	64 337,72 €	7 754,23 €	624 544,28 €	175 176,78 €
	Total R	77 206 364,94 €	80 087 048,11 €	78 659 055,16 €	82 745 791,56 €	88 162 403,14 €	88 788 609,29 €
	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT hors résultat reporté	77 650 123,49 €	80 302 034,05 €	78 856 277,87 €	82 986 313,28 €	88 820 357,84 €	89 462 465,09 €
R	002-RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	9 538 538,72 €	3 845 938,11 €	4 972 915,86 €	5 301 006,49 €	3 934 125,88 €	4 933 198,11 €
Total F		87 188 662,21 €	84 147 972,16 €	83 829 193,73 €	88 287 319,77 €	92 754 483,72 €	94 395 663,20 €

Les recettes d'ordre, de 674 K€, sont constituées de la quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat pour 629 K€ et de 45 K€ d'écritures de régularisation de cessions.

Les recettes réelles, de 88 789 K€ (hors résultat antérieur reporté) sont en très légère progression par rapport à 2023 de + 0,7 % (contre + 6,5 % en 2023 et + 5,2 % en 2022). Elles sont constituées à 64 % des produits de la fiscalité et à 27 % de dotations, subventions et participations diverses. La part des produits des services représente à peine 6 % des recettes de fonctionnement.

Pour les besoins de l'analyse, les cessions d'immobilisation (516 696 € en 2024 – chapitre 77) font l'objet d'un retraitement, celles-ci, par le jeu des écritures d'ordre, venant alimenter le financement des dépenses d'investissement.

La décomposition des recettes de fonctionnement, hors cessions, et par grands postes figure dans le tableau ci-après. Ces recettes augmentent de 1 027 K€ pour s'établir à 88 272 K€, en augmentation de 1,2 % par rapport à 2023.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250528-2025_05_95-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/06/2025

Publication : 06/06/2025

Produits de fonctionnement (K€)	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	pCA 2024	2023-2024	
						Evol.	Ecart
Fiscalité (73+731) + compensations fiscales (74)	(55 317)	(56 009)	(57 869)	(62 940)	(63 692)	1,2%	751
Impôts et taxes (73 sauf 731)	14 911	33 264	34 497	35 514	35 350	-0,5%	- 164
Attribution Compensation reçue	89	133	93	89	89	0,0%	0
Reversement FNGIR	3 484	3 484	3 484	3 484	3 484	0,0%	0
Attribution FPIC	1 534	1 590	1 566	1 483	1 438	-3,1%	- 45
Fraction TVA-TH	0	0	0	20 359	20 358	0,0%	-1
Fraction TVA-CVAE	0	0	0	10 098	9 976	-1,2%	-122
Solde impôts et taxe	9 804	28 057	29 353	0	5		5
Fiscalité locale (731)	36 380	16 933	17 363	20 835	21 100	1,3%	265
CFE	13 340	10 741	11 051	12 221	13 049	6,8%	828
IFER	881	980	1 050	1 152	1 228	6,6%	76
PRELEVEMENT SUR PARIS HIPPIQUES	0	0	0	5	0	-100,0%	-5
TASCOM	2 376	2 328	2 470	2 977	3 178	6,7%	200
TAXE D'HABITATION	17 644	720	706	853	850	-0,3%	-3
TAXE PR LA GESTION DES MILIEUX AQUA. ET PRE	310	370	386	405	435	7,5%	30
TAXES DE SEJOUR	330	399	459	477	535	12,3%	58
TAXES FONCIERES (TFB TFNB TATFNB)	1 292	996	1 032	1 137	1 148	1,0%	11
Versement mobilité	207	399	208	1 309	335	-74,4%	-974
Solde (Rôles sup)	0	328	242	299	342	14,1%	42
Dotations et participations (74)	21 830	22 714	22 889	23 299	23 984	2,9%	685
DGF	14 957	14 736	14 500	14 436	14 241	-1,3%	- 194
Participations	2 749	2 030	2 272	2 100	2 285	8,8%	185
Dotation de compensation réforme TP	2 484	2 484	2 484	2 484	2 462	-0,9%	- 22
Compensations fiscales CFE	315	3 329	3 526	4 108	4 780	16,4%	673
Compensations fiscales TH	1 227	0	0	0	0		0
Solde	98	135	107	172	216	25,8%	44
Autres recettes	6 522	5 506	6 946	6 930	7 494	8,1%	565
PRODUITS DE SERVICES	6 228	5 119	6 538	4 857	5 139	5,8%	281
ATTENUATIONS DE CHARGES	201	290	250	233	94	-59,6%	-139
AUTRES PDTS DE GESTION COURANTE	92	97	158	1 839	2 262	23,0%	423
Produits de fonctionnement courants	79 643	78 417	81 695	86 578	87 929	1,6%	1 351
Produits exceptionnels larges	400	181	435	667	343	-48,5%	- 324
PRODUITS FINANCIERS	29	11	9	7	6	-16,5%	-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	104	106	418	35	162	361,4%	127
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	267	64	8	625	175	-72,0%	-449
Produits de fonctionnement	80 043	78 598	82 130	87 245	88 272	1,2%	1 027

NB : les recettes indiquées au chapitre 731 de 2020 à 2022 sont retraitées car elles étaient constatées au chapitre 73 en M14.

FISCALITE ET COMPENSATIONS : 55,6 M€ (+2,1 M€ soit + 3,9 %)

La fiscalité directe locale s'analyse désormais au regard des compensations nées des réformes successives, notamment en matière de taxe d'habitation (TH) et de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), qui se traduit par un transfert de recettes du chapitre 731- Fiscalité Locale au chapitre 73- Impôts et taxes. Globalement, ces deux chapitres représentent l'essentiel des recettes de l'agglomération.

CFE : 17,8 M€ (+ 1,8 M€ soit + 11%)

On constate une progression significative de 9,6 % du produit de la CFE 2024 qui s'établit à 13 048 K€. Cette dynamique relève notamment de l'implantation de la société ACC à Nersac, désormais intégrée dans les bases fiscales de CFE.

Par ailleurs, la réduction de 50 % des bases du foncier industriel fait l'objet d'une compensation depuis 2021 que l'on retrouve dans la partie relative aux compensations fiscales, qui progressent de 672 K€ et de 16,4 % pour s'établir à 4 780 K€. Là encore, on note l'impact de l'établissement industriel ACC.

Globalement, le produit de CFE s'établit à 17,8 M€ en hausse de 1,8 M€ (+11 %).

CFE	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2023 - 2024		2017 - 2024	
									%	€	%	€
CFE	12 403 441	12 722 074	12 715 999	13 340 123	10 741 116	11 051 155	11 906 099	13 048 385	9,6%	1 142 286	0,7%	92 135
All Comp CFE	38 764	16 867	291 088	305 977	3 319 584	3 502 726	4 107 710	4 779 868	16,4%	672 158	98,9%	677 301
TOTAL	12 442 205	12 738 941	13 007 087	13 646 100	14 060 700	14 553 881	16 013 809	17 828 253	11,3%	1 814 444	5,3%	769 435
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur			268 146	639 013	414 600	493 181	1 459 928	1 814 444				
Ecart			2,1%	4,9%	3,0%	3,5%	10,0%	11,3%				

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/06/2025
Publication : 06/06/2025

CVAE : 10,1 M€ (- 35 K€ soit - 0,4 %)

Bien que la suppression de la CVAE ait été repoussée de 2024 à 2027 puis 2030 pour les entreprises, l'agglomération ne la perçoit plus directement. Elle est remplacée par une compensation composée d'une part fixe de 9,7 M€ (CVAE socle) et d'une part dynamique indexée sur la progression de la TVA nationale qui s'établit à 317 K€ pour 2024.

Globalement, le produit de CVAE est de 10,1 M€ en baisse de 35 K€ (-0,4 %) due à la contraction de la part dynamique de la compensation, indexée sur le produit de TVA national.

CVAE	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2023 - 2024		2017 - 2024	
									%	€	%	€
CVAE	8 215 376	8 678 244	8 993 323	9 621 769	9 491 854	9 106 022						
Fraction TVA-CVAE							10 097 744	10 062 277				
TOTAL	8 215 376	8 678 244	8 993 323	9 621 769	9 491 854	9 106 022	10 097 744	10 062 277	-0,4%	-35 467	2,9%	263 843
Ecart		462 868	315 079	628 446	-129 915	-385 832	991 722	-35 467				
Evol.		5,6%	3,6%	7,0%	-1,4%	-4,1%	10,9%	-0,4%				

IFER : 1,18 M€ (+ 29 K€ soit + 2,5 %)

L'Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau (IFER) s'établit à près de 1 181 K€, en progression de 29 K€ et +2,5 %, correspondant à l'augmentation tarifaire nationale de l'année.

IFER	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2023 - 2024		2017 - 2024	
									%	€	%	€
Photovoltaïque	21 383	21 585	21 874	31 790	90 610	106 251	140 172	143 688	2,5%	3 516	31,3%	17 472
Hydro	463	467	474	478	481	488	509	522	2,6%	13	1,7%	9
Gaz, Hydro, Chimie	41 736	42 129	42 679	43 031	43 269	43 895	45 783	46 940	2,5%	1 157	1,7%	743
Stations radioélec	262 968	274 903	346 545	368 011	408 838	456 229	502 847	515 418	2,5%	12 571	10,1%	36 064
Transformateurs	420 341	424 547	430 068	434 365	436 978	443 534	462 612	474 177	2,5%	11 565	1,7%	7 691
TOTAL	746 891	763 631	841 640	877 675	980 176	1 050 397	1 151 923	1 180 745	2,5%	28 822	6,8%	61 979
Ecart		16 741	78 009	36 035	102 501	70 221	101 526	28 822				
Evol.		2,2%	10,2%	4,3%	11,7%	7,2%	9,7%	2,5%				

TASCOM : 3,2 M€ (+ 200 K€ soit + 6,7 %)

Cette taxe est due pour les surfaces de vente de plus de 400 m², ayant un chiffre d'affaires de plus de 460 K€ et s'établit selon un tarif national fonction du chiffre d'affaires annuel de N-1 au m². Le contrecoup de la crise sanitaire a été rattrapé, et le produit de TASCOM s'établit à 3 178K€ en 2024, en progression de 200 K€ et 6,7 %.

TASCOM	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2023 - 2024		2017 - 2024	
									%	€	%	€
TOTAL	2 753 542	2 127 933	2 269 704	2 567 704	2 327 585	2 469 572	2 977 310	3 177 523	6,7%	200 213	2,1%	60 569
Ecart		-625 609	141 771	298 000	-240 119	141 987	507 738	200 213				
Evol.		-22,7%	6,7%	13,1%	-9,4%	6,1%	20,6%	6,7%				

TH : 21,2 M€ (+ 33 K€ soit + 0,2 %)

Depuis 2021, l'essentiel de la taxe d'habitation est constituée de la fraction de TVA nationale perçue en compensation de la suppression de la TH-RS (Résidences Principales). Cette part représente 96 % du produit de TH et restée quasi-stable en 2024. Au total, la TH s'établit à 21,2 M€ en 2024 en hausse de 0,2 %.

TH	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2023 - 2024		2017 - 2024	
									%	€	%	€
TH - RS	16 542 209	16 837 932	17 366 278	17 562 124	734 041	723 219	852 621	887 664	4,1%	35 043	-34,2%	-2 236 364
TH - Alloc. comp.	1 050 025	1 096 918	1 164 822	1 231 297								
Fraction TVA-TH					18 239 158	19 997 330	20 359 380	20 358 233	0,0%	-1 147		
TOTAL	17 592 234	17 934 850	18 531 100	18 793 421	18 973 199	20 720 549	21 212 001	21 245 897	0,2%	33 896	2,7%	521 952
Ecart		342 616	596 250	262 321	179 778	1 747 350	491 452	33 896				
Evol.		1,9%	3,3%	1,4%	1,0%	9,2%	2,4%	0,2%				

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
046-200071827-20250628-2025_05_95-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/06/2025
Publication : 06/06/2025

TF : 1,2 M€ (+ 42 K€ soit + 3,6 %)

Bénéficiant du coefficient d'actualisation forfaitaire des bases de 1,8 % le produit des taxes foncières s'établit à 1,2 M€ dont 764 K€ pour le foncier bâti et 128 K€ pour le foncier non bâti.

TF : TFB +TFNB	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2023 - 2024		2017 - 2024	
									%	€	%	€
TFB	641 751	649 176	667 418	685 929	655 127	682 929	734 752	764 182	4,0%	29 430	2,5%	17 490
TFNB	106 927	107 714	110 263	111 179	110 924	116 410	124 342	127 625	2,6%	3 283	2,6%	2 957
All Comp TF	0	4 523	4 652	4 701	37 205	43 631	51 810	50 368	-2,8%	-1 442		7 195
TATFNB	224 640	224 746	232 583	224 802	229 555	233 387	246 589	257 541	4,4%	10 952	2,0%	4 700
TOTAL	973 318	986 159	1 014 916	1 026 611	1 032 811	1 076 357	1 157 493	1 199 716	3,6%	42 223	3,0%	32 343
Ecart		12 841	28 757	11 695	6 200	43 546	81 136	42 223				
Evol.		1,3%	2,9%	1,2%	0,6%	4,2%	7,5%	3,6%				

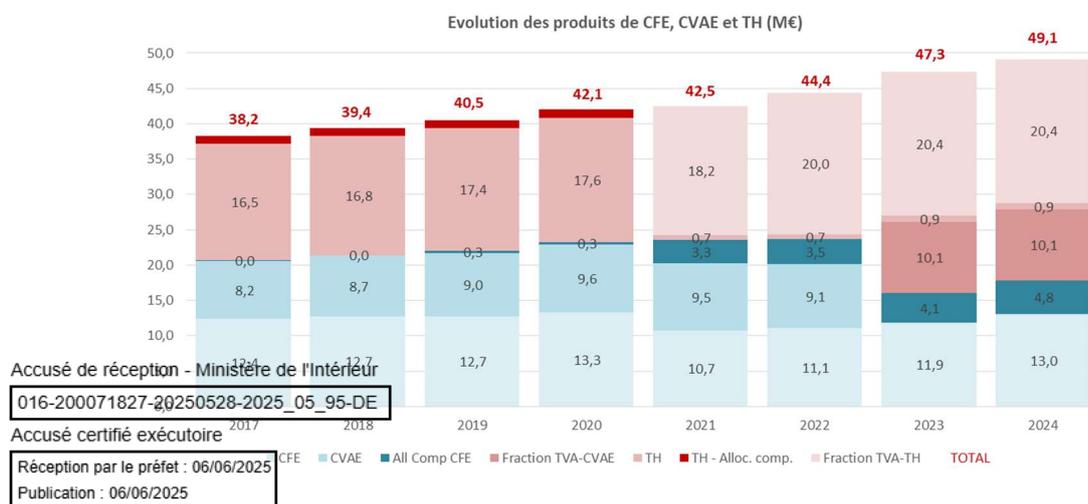
Globalement, le produit de la fiscalité, majoré de ses diverses compensations, s'établit à 55,7 M€ en 2024, en hausse significative de 4,1 % soit + 2,2 M€ par rapport à 2023. Cette dynamique est principalement portée par la fiscalité économique à hauteur de 2 M€ (actualisation forfaitaire et augmentation physique des bases, évolution du produit de TVA).

FISCALITE ET COMPENSATIONS	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2023 - 2024		2017 - 2024	
									%	€	%	€
CFE	12 442 205	12 738 941	13 007 087	13 646 100	14 060 700	14 553 881	16 013 809	17 828 253	11,3%	1 814 444	5,3%	769 435
CVAE	8 215 376	8 678 244	8 993 323	9 621 769	9 491 854	9 106 022	10 097 744	10 062 277	-0,4%	-35 467	2,9%	263 843
IFER	746 891	763 631	841 640	877 675	980 176	1 050 397	1 151 923	1 180 745	2,5%	28 822	6,8%	61 979
TASCOM	2 753 542	2 127 933	2 269 704	2 567 704	2 327 585	2 469 572	2 977 310	3 177 523	6,7%	200 213	2,1%	60 569
Taxe Séjour	146 697	182 060	297 530	204 136	399 077	459 211	476 790	535 216	12,3%	58 426	20,3%	55 503
Paris hipp.	4 435	2 599	2 668	4 781	2 165	3 784	5 152	4 748	-7,9%	-405	1,0%	45
S/T Fiscalité économique	24 309 146	24 493 408	25 411 952	26 922 165	27 261 556	27 642 867	30 722 729	32 788 762	6,7%	2 066 033	4,4%	1 211 374
TH	17 592 234	17 934 850	18 531 100	18 793 421	18 973 199	20 720 549	21 212 001	21 245 897	0,2%	33 896	2,7%	521 952
TF	973 318	986 159	1 014 916	1 026 611	1 032 811	1 076 357	1 157 493	1 199 716	3,6%	42 223	3,0%	32 343
GEMAPI (affectée)		259 046	260 156	309 541	370 133	385 973	405 155	450 450	11,2%	45 295		64 350
S/T Fiscalité ménages	18 565 552	19 180 055	19 806 172	20 129 573	20 376 143	22 182 879	22 774 649	22 896 063	0,5%	121 414	3,0%	618 644
TOTAL	42 874 698	43 673 463	45 218 124	47 051 738	47 637 699	49 825 746	53 497 378	55 684 825	4,1%	2 187 446	3,8%	1 830 018
Ecart		798 765	1 544 661	1 833 614	585 961	2 188 046	3 671 633	2 187 446				
Evol.		1,9%	3,5%	4,1%	1,2%	4,6%	7,4%	4,1%				

Depuis 2017, année de fusion, ce poste de recette croit en moyenne de 3,8 % soit +1,8 M€ par an :

- La dynamique de la fiscalité économique sur la période est de 4,4 % soit + 1,2 M€ par an représentant 2/3 de la croissance totale
- La dynamique de la fiscalité ménages sur la période est de 3 % soit + 0,6 M€ par an représentant 1/3 de croissance totale.

Par ailleurs, on note le poids croissant des compensations fiscales dans les recettes de l'agglomération, principalement en matière de CFE, CVAE et TH. De 3 %, le poids des compensations sur ces trois postes de recettes a été porté à plus de 50 % à compter de 2021 et à plus de 70 % à compter de 2023.



DOTATIONS EN LIEN AVEC LA FISCALITE : 21,6 M€ (- 262 K€ soit – 1,2 %)

L'agglomération perçoit un panier de dotation pour un total de 21,6 M€ en 2024, en baisse constante depuis 2017 de l'ordre de 250 K€ par an.

Si le FNGIR est stable, la DGF est en baisse de 194 K€, subissant un effritement constant depuis 2017 pour venir financer la progression de la péréquation au sein de l'enveloppe du bloc communal. On note également la baisse de la DCRTP, devenue variable d'ajustement pour la contribution au redressement des comptes publics. Enfin, le Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC) diminue également de 45 K€ sous le double effet de la baisse du fonds à destination de l'ensemble intercommunal et de la baisse du coefficient d'intégration fiscale de 38,44 % à 38,25 %.

DOTATIONS	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2023 - 2024		2017 - 2024	
									%	€	%	€
DCRTP	2 533 473	2 533 473	2 500 939	2 484 016	2 484 016	2 484 016	2 484 016	2 461 620	-0,9%	-22 396	-0,4%	-10 265
FNGIR	3 485 459	3 481 717	3 484 382	3 484 382	3 484 382	3 484 382	3 484 382	3 484 382	0,0%	0	0,0%	-154
DGF	15 765 249	15 506 255	15 228 612	14 957 208	14 736 330	14 500 337	14 435 612	14 241 315	-1,3%	-194 297	-1,4%	-217 705
FPIC	1 594 334	1 378 978	1 522 397	1 533 963	1 589 523	1 566 002	1 483 434	1 438 048	-3,1%	-45 386	-1,5%	-22 327
TOTAL	23 378 515	22 900 423	22 736 330	22 459 569	22 294 251	22 034 737	21 887 444	21 625 365	-1,2%	-262 079	-1,1%	-250 450
Ecart		-478 092	-164 093	-276 761	-165 318	-259 514	-147 293	-262 079				
Evol.		-2,0%	-0,7%	-1,2%	-0,7%	-1,2%	-0,7%	-1,2%				

DCRTP et FNGIR : institués par l'article 78 de la loi de finances pour 2010, la DCRTP (Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle) et le FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources) visent à compenser les pertes de recettes liées à la réforme de la taxe professionnelle (TP).

Les produits des services, à 5 139 K€, augmentent de 281 K€ soit 5,8 % par rapport à 2023.

Cette rubrique recouvre les produits et redevances d'utilisation des différents équipements et services mais également des refacturations de frais.

Pour mémoire, au 1^{er} janvier 2023, les crédits de l'atelier mécanique, et donc ceux relatifs au carburant, ont été transférés du budget principal au budget annexe déchets ménagers.

En matière de recettes, ce transfert a une incidence car le carburant fait l'objet de refacturations vers les budgets annexes ainsi que vers la ville d'Angoulême, avec laquelle la station de Fréguenueuil est mutualisée, au prorata des volumes de prises de carburant par véhicule.

Désormais, ces refacturations recouvrent principalement les participations croisées entre budgets (1 505 K€), les vêtements de travail et produits d'entretien (130 K€), les refacturations des services communs aux communes adhérentes (571 K€ pour les ADS) ainsi que 320 K€ de refacturation au Syndicat mixte d'aménagement du plan d'eau (SMAPE).

Les produits et redevances d'utilisation évoluent fortement, passant de 2 188 K€ en 2023 à 2 450 K€, soit une augmentation de 263 K€ et de + 12 %. Cette hausse s'explique par le rebond des recettes de Nautilus (- 148 K€ en 2023 et + 255 K€ en 2024) après la fermeture partielle de 4 mois intervenue début 2023 dans le cadre du plan de sobriété énergétique.

Le détail de ces recettes par équipement figure ci-dessous :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250528-2025_05_95-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/06/2025

Publication : 06/06/2025

Produits des services et domaine	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	pCA 2024	2023-2024	
									Evol.	Ecart
Comptes 703 et 706	2 099 097	2 107 082	2 007 340	1 512 663	1 316 092	2 270 318	2 187 662	2 450 211	12,0%	262 549
Dont										
NAUTILIS	1 320 607	1 306 959	1 223 887	874 772	551 396	1 376 887	1 228 805	1 484 106	20,8%	255 302
CONSERVATOIRE FAURE	286 918	269 490	288 101	269 334	265 610	280 749	285 843	304 682	6,6%	18 839
ECOLE D ART	107 274	106 896	101 230	78 632	78 605	93 218	98 411	88 397	-10,2%	-10 014
CRECHE LES POUSSINS	244 443	213 148	206 433	147 676	229 162	264 405	330 408	347 125	5,1%	16 717
ALSH Alvéole	72 073	76 500	85 403	46 746	100 941	120 578	136 476	134 038	-1,8%	-2 437
PAYS D ART ET HISTOIRE		12 929	33 590	8 151	10 178	22 541	28 782	37 826	31,4%	9 044
CTRE SPORTIF MONTAGNES	55 174	53 709	58 042	42 398	32 630	57 486	32 801	0	-100,0%	-32 801

Les autres produits des services et du domaine à 54 K€ recouvrent les redevances pour les baignades, Port L'Houmeau, l'aire d'accueil des gens du voyage ou encore la redevance de Solstice en matière de haut débit.

SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS : 1 745 K€

555 K€ en lien avec le financement de certains postes [dont les remboursements relatifs au conseil en énergie partagée (90 K€), cité de l'emploi pour les parcours 2024 (50 K€), ANAH chargé de mission Habitat (52,6 K€), Région pour plateforme rénovation énergétique (65,7 K€), Chargé de coopération Convention Territoriale Globale (96 K€), FIPHFP (63 K€), DRAAF pour projet alimentaire (26 K€), communes, SIVU et centre hospitalier pour Accompagnement santé partagé en crèche (73 K€)]

Les participations pour la politique enfance jeunesse : 955 K€ [Crèche (722 K€), ALSH Dirac (124 K€) RPE et LAEP (98 K€) REP et autre ALSH].

Habitat : 202,6 K€

Coopération internationale : 96,3 K€ pour Hub In, 111 K€ AAP Franco mexicain

Subventions perçues au titre des politiques culturelles : 170 K€ [Conservatoire DRAC : 51 K€, Ecole d'Arts - DRAC et Département : 14,3 K€, Politique culturelle EAC DRAC- 50 K€, PAH – DRAC, Région, Département 48,8 K€, Alpha 6 K€]

Politique de la Ville : 50 K€ [Etat-Cité de l'Emploi]

ESS : 19 K€ [Région]

Recherche innovation : 44,5 K€ pour Cité Lab

Maison Sport santé : 16 K€

Sport, PEAPS : 15,2 K€

ATTENUATION DE CHARGES – remboursement de salaires : 94,2 K€

PRODUITS DE GESTION COURANTE : 2 262 K€

L'essentiel de ces recettes est généré par l'activité de gestion immobilière qui consiste en la location de locaux pour des entreprises pour un montant locatif de 1 586 K€. Complètent ces recettes des remboursements d'assurances pour 237 K€ ainsi que la perception d'un appel de fond ACTEE de 310 K€ dont une part de 284,9 K€ est reversé aux communes avec lesquelles le dispositif est globalisé.

PRODUITS FINANCIERS – dont remboursement emprunts par Communes : 6,3 K€

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

016-200071827-20250528-2025_05_95-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/06/2025

Publication : 06/06/2025

- les frais de nettoyage de locaux, qui atteignent 516,4 K€, en augmentation de 45,8 K€ et de près de 10 %
- les frais de maintenance atteignent 785 K€ contre 701 K€ en 2023, soit une progression de 12 %, dont + 31,3 K€ pour Nautilus et 10 % mais également pour la plupart des équipements et sites de la collectivité en matière de maintenance du patrimoine mais également en matière informatique avec + 28 K€ et +16 %
- - des frais de prestations informatiques en lien avec la cyberattaque pour 158 K€, soit moitié moins qu'en 2023 mais qui continuent de s'ajouter aux frais classiques de fonctionnement de la collectivité, avec en 2024 une part nécessaire à la reconstruction de l'outil de SIG
- Des frais de diagnostic immobilier pour près de 12 K€ dont des diagnostics environnementaux et des inventaires biologique et floristique
- Les frais de locations immobilières progressent de 31 K€ passant de 277,3 K€ à 308 K€
- Des taxes foncières qui enregistrent une augmentation de 20,6 K€ et de près de 5 %
- Une augmentation des frais de participation à des foires et expositions pour le marketing territorial à 32 K€
- Une augmentation des frais d'annonces et insertions qui atteignent près de 140 K€, en progression de près de 24 % par rapport à 2023, en lien avec l'attractivité aussi bien économique qu'en matière de ressources humaines de la collectivité
- des frais de transport et de livraison qui ont tendance à se généraliser et qui représentent désormais 17,2 K€, en augmentation de 9 K€

A l'inverse, certains postes de dépenses sont en diminution, dont :

- les frais d'étude, ramenés à 245 K€ après avoir atteint plus de 314 K€ en 2023
- les frais de mission, qui s'élèvent à 52,6 K€ en 2024 contre 69,8 K€ en 2023
- les frais d'actes et contentieux, ramenés à 33,8 K€ contre 81,5 K€ en 2023, bénéficiant de l'internalisation d'un certain nombre de procédures
- les achats de documentation, ramenés à 48,4 K€ contre 63,5 K€ en 2023
- les frais d'entretien de réseaux, de matériel roulant et d'autres biens mobiliers, tous orientés à la baisse
- Les frais de locations mobilières, qui sont ramenés à 70 K€ contre 116,8 K€ en 2023.

Les charges de personnel évoluent de 656 K€ et de 2,7 % par rapport à 2023 pour s'établir à 24 581 K€.

Cette progression des charges de personnel en 2024 résulte d'effets à la fois endogènes et exogènes.

Au titre des **mesures endogènes** figurent :

- l'effet en année pleine des recrutements opérés sur les postes créés (+ 13 postes)
- les avancements de grade et promotions internes décidés par la collectivité
- la révision du RIFSEEP au 1^{er} octobre 2024.

Des **éléments obligatoires ou exogènes** sont venus accroître ces dépenses :

- le glissement vieillesse technicité (GVT) lié aux évolutions de carrière des agents
- l'effet année pleine de la revalorisation de 1,5% au 1^{er} juillet 2023
- la revalorisation des grilles indiciaires au 1^{er} janvier 2024 (+ 5 points d'indice pour tous les échelons)
- la hausse de la cotisation accidents du travail / maladie professionnelle (+ 1 point)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250528-2025_05_95-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/06/2025

Publication : 06/06/2025

D'autres éléments sont venus les diminuer, comme la non reconduction de la prime de pouvoir d'achat ou l'absence de garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA).²³

Comme chaque année, un certain nombre de postes font l'objet de remboursements par des communes (services communs) ou par le SMAPE. En 2024, ces remboursements s'élèvent, pour le budget principal, à 898,4 K€, sans compter le remboursement de la charge de personnel des services communs avec la ville d'Angoulême se traduisant par une réfaction sur les AC à hauteur de 476 K€. Au total, ce sont ainsi 1 374 K€ qui sont remboursés à GrandAngoulême, ramenant la charge nette des dépenses de personnel à 23 207 K€ contre 22 723 K€ en 2023, ramenant l'augmentation à 484 K€ et + 2,1 %.

A noter également en atténuation de charges 94,2 K€ de remboursements d'indemnités journalières auxquels s'ajoutent près de 220 K€ de remboursement d'assurance statutaire pour accident du travail, congé longue durée et congé longue maladie.

Enfin, un certain nombre de postes font l'objet de cofinancements de partenaires comme l'ADEME (poste de conseiller en énergie partagé), la Caisse d'allocations familiales (financement postes de coordination), l'Agence nationale d'amélioration de l'habitat (ANAH) (chargé de mission habitat privé), l'Europe (chargé de mission Hub In, coordination gestion fonds territoriaux en coordination avec La Rochefoucauld Porte du Périgord,), la Région Nouvelle Aquitaine (Service d'Accompagnement de la Rénovation Énergétique, ingénierie contrat de développement et de transition 2023-2025), le CEREMA (ingénierie projet InterLud), l'Etat (poste coordination Cité de l'Emploi, chargé de mission Égalité professionnelle), pour un montant qui atteint 555 K€ en 2024 et qui vient en atténuation des charges de personnel.

Au chapitre 65 des **autres charges de gestion courantes**, qui recouvrent à la fois les subventions de fonctionnement aux partenaires ou les participations statutaires aux organismes dont GrandAngoulême est membre, les dépenses sont **en augmentation de 557 K€ et de 3,1 % à 18 496 K€**.

Les participations statutaires évoluent de + 277 K€ et 2,5 %, avec des variations différenciées :

- La participation au financement du SDIS a augmenté de 3,6 % et de + 305,9 K€, qui représente la plus forte hausse en valeur absolue.
- hausses liées aux syndicats de rivières auxquels est déléguée la compétence GEMAPI (entre 4,7 et 10 %),
- hausse de la participation au syndicat mixte d'accueil des gens du voyage (SMAGVC) à + 3 %
- stabilité des participations à 'Etablissement public territorial de bassin (EPTB), au syndicat mixte des aéroports (SMAC), au syndicat mixte du pôle de l'image Magelis, à l'École européenne supérieure de l'Image (EESI), au syndicat mixte pour l'aménagement du plan d'eau (SMAPE).
- Retour de l'Université de Poitiers au montant des années antérieures, après une année 2023 en hausse
- Diminution du SDEG, au titre de son adhésion à Charente Numérique, mais les appels de fonds pour la participation de GrandAngoulême sont pas réguliers.

Le total de ces participations s'élève à 11 518,6 K€, en progression de 277 K€ et de 2,5 % avec la ventilation suivante :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250528-2025_05_95-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/06/2025

Publication : 06/06/2025

	CA 2020	CA 2021	BTV 2022	CA 2022	CA 2023	CFU 24	Δ 2024-2023	%
65 Participations statutaires	10 297 531	10 588 319	10 880 542	10 688 112	11 241 571	11 518 628	277 056	2,5%
SERVICE D'INCENDIE	8 043 740,00	8 040 511,44	8 160 634,00	8 160 633,96	8 462 539,82	8 768 415,00	305 875	3,6%
EPTB		7 281,66	8 000,00	7 281,67	7 281,00	7 275,00	-6	-0,1%
SYN. BASSINS BANDIAT - TARDOIRE - BONNIEURE	56 640,56	58 919,25	63 770,00	63 768,37	67 090,53	71 125,29	4 035	6,0%
SIAH DU BASSIN DU NÉ	1 691,00	1 835,00	1 982,00	1 982,00	2 140,00	2 354,00	214	10,0%
SYBRA SYND. BASSIN RIVIERES ANGOUMOIS	235 953,80	278 731,26	293 500,00	293 472,32	308 233,96	322 825,66	14 592	4,7%
SDEG16	102 203,07	128 541,13	137 617,00	16 875,88	140 617,00	101 258,58	-39 358	-28,0%
SMAC - SYNDICAT MIXTE DES AEROPORTS DE CHARENTE	243 000,00	292 500,00	328 950,00	292 500,00	292 500,00	292 500,00	0	0,0%
SMPI MAGELIS	300 000,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00	0	0,0%
OFFICE DE TOURISME	422 000,00	507 000,00	568 000,00	568 000,00	592 000,00	620 000,00	28 000	4,7%
Université de Poitiers		80 950,00	120 000,00	120 000,00	162 260,00	120 000,00	-42 260	-26,0%
EESI	210 000,00	210 000,00	210 000,00	210 000,00	210 000,00	210 000,00	0	0,0%
SMAPE	498 089,00	498 089,00	498 089,00	498 089,00	498 089,00	498 089,00	0	0,0%
SMAGVC - ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE	184 214,00	183 960,00	190 000,00	189 261,00	198 820,00	204 785,00	5 965	3,0%

Les créances éteintes et les admissions en non-valeur sont très faibles en 2024, à 886 €, contre 183 ,8 K€ en 2023 et 25 K€ en 2022.

Les droits d'utilisation de l'informatique en nuage s'élèvent à 136 K€ contre 58 K€ en 2023, marquant le basculement en matière de logiciels vers des redevances pour droits d'utilisation plutôt que l'acquisition de licences informatiques.

Les autres subventions s'établissent à 5 447,6 K€, en augmentation de + 496,3 K€ et de près de 10 % par rapport à 2023 :

- Une partie de l'augmentation provient du reversement aux communes d'une part de la subvention du projet ACTEE pour l'audit énergétique des bâtiments communaux, à hauteur de 264,9 K€
- Les subventions en matière de biodiversité se sont établies à 145,7 K€, en augmentation de 74,7 K€ avec le lancement de l'appel à projet Biodiversité venu en complément des autres subventions dans le domaine
- La participation à la Nef s'établit à 695,5 K€, en augmentation de 26,6 K€ en 2024 après une diminution en 2023
- La subvention à l'Ecole 42 a été de 254,5 K€, en augmentation de 39,5 K€, conformément à la convention multipartenariale. A noter que 2024 correspondait à la dernière année de versement d'une subvention pour le démarrage de l'école.
- La subvention à Effervescentre pour le fonctionnement de l'ALSH multi sites a été de 341,5 K€, en augmentation de 15,5 K€ et de 4,8 %.

Les atténuations de produits s'élèvent à 21 681 K€, en augmentation de 40 K€ et de 0,2 %.

Les attributions de compensation sont stables à 21 140 K€, aucun nouveau transfert de compétence n'étant intervenu. Ce montant tient compte de la refacturation des services communs de la Commande publique et des infrastructures informatiques avec la ville d'Angoulême. Le montant brut des AC en dépenses de fonctionnement est de 21 654 K€ tandis que la refacturation opérée s'élève à 514 K€.

La dotation de solidarité communautaire versée augmente de 122 K€ à 533 K€ soit de près de 30 %. Le montant de la DSC versé correspond à 50 % de l'augmentation de la fiscalité économique, conformément aux éléments du pacte financier et fiscal adopté en 2020.

A noter que le montant total de la DSC 2024 est de 636 546 € mais que conformément à la délibération 2021.12.272 et au Pacte financier et fiscal, seule une part de l'enveloppe de DSC est versée directement, une part de 16,25 % soit 103 439 € venant abonder l'enveloppe du fonds de concours Solidarité. On notera les variations importantes au fil des ans du montant de la DSC, reflet de la volatilité de la fiscalité économique perçue par la communauté d'agglomération.

Accusé certifié exécutoire du Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250528-2025_05_95-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/06/2025
Publication : 06/06/2025

Les autres reversements de fiscalité, soit 7,5 K€, correspondent à des dégrèvements de fiscalité accordés par les services fiscaux et refacturés à GrandAngoulême, en l'occurrence des montants de taxe GEMAPI.

Les **charges exceptionnelles** apparaissent en diminution à 287 K€, contre 339 K€ en 2023. A noter qu'avec le passage à la M57, ce chapitre ne comporte plus que les annulations de titres sur exercices antérieurs.

Parmi les éléments spécifiques à 2024, on peut noter :

- La diminution de la subvention au budget annexe Carat, qui s'établit à 367,8 K€ en 2024 contre 408,2 K€ en 2023 et qui comporte 3 parts :
- La diminution de la subvention exceptionnelle versée au Camping, qui s'établit à 93,7 K€ contre 122,4 K€ en 2023 et qui sera la dernière versée à ce budget annexe compte tenu de sa clôture au 31/12/2024 (voir le § Budget annexe Camping)
- La poursuite du versement de primes vélos versée aux ménages, avec 77,5 K€ versés, en plus des 144,5 K€ de primes versées en 2023 et 35,5 K€ en 2022. Au total, ce sont près de 258 K€ de primes qui auront été accordées aux ménages de GrandAngoulême pour s'équiper en vélos.

Enfin, **des provisions ont été constituées pour 82,1 K€**, dont 27,4 K€ pour des restes à recouvrer dont le recouvrement est compromis et 54,7 K€ pour un contentieux en matière d'eaux pluviales.

Les intérêts de la dette sont en augmentation de 110 K€ soit près de 10 % pour atteindre désormais 1 241 K€, sous le seul effet de la variation des taux d'intérêt qui impactent les taux variables. L'encours de dette est stable à 52 378 K€ (contre 52 401 K€ fin 2023).

Les intérêts payés en 2024 ne reflètent pas encore la diminution amorcée à partir de l'automne 2024, les échéances en taux variables étant essentiellement des montants trimestriels basés sur des indices fixés en début de période.

Au global, **les dépenses réelles de fonctionnement ont augmenté de 1 915 K€ et de 2,5 % tandis que les recettes réelles de fonctionnement hors cessions n'ont augmenté que de 626 K€ et de 0,7 %.**

3 - En matière d'épargne, cela se traduit par une diminution de l'épargne brute.

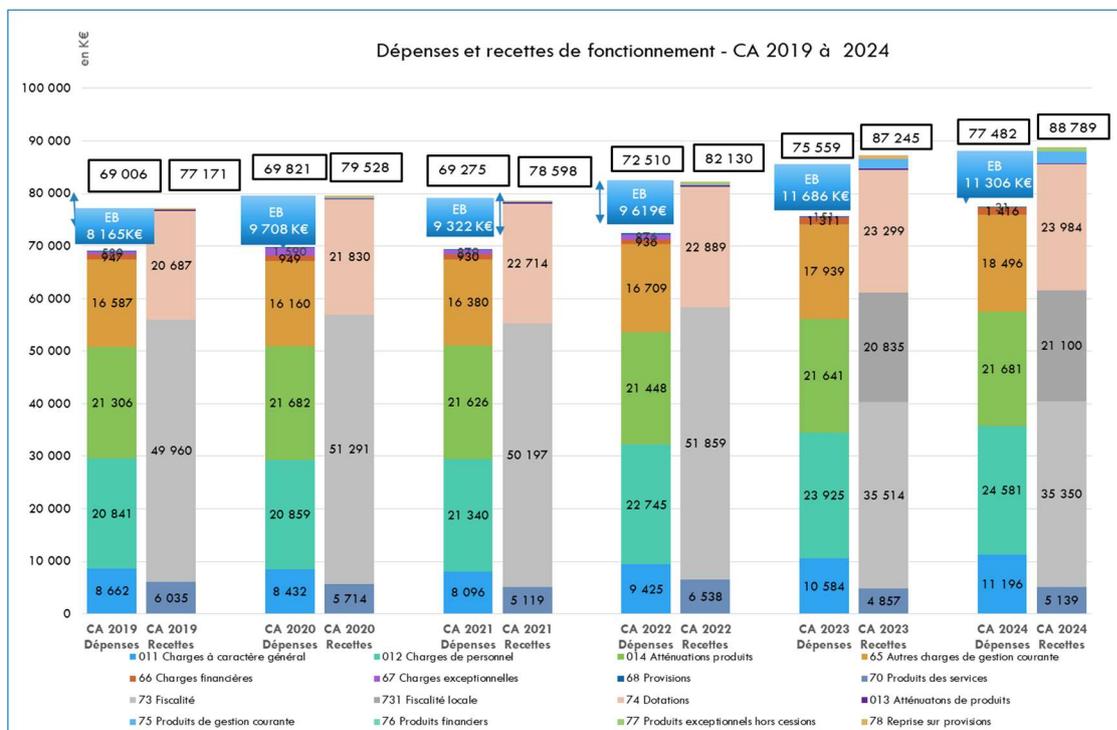
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250528-2025_05_95-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/06/2025

Publication : 06/06/2025



L'augmentation des recettes de fiscalité ainsi que des produits des services, est inférieure à l'augmentation des dépenses enregistrées.

Avec les retraitements financiers liés aux opérations exceptionnelles, dotations aux provisions et autres retraitements, la chaîne de l'épargne est la suivante :

k€	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Produits de fonctionnement courant	76 962	79 643	78 417	81 695	86 578	87 929
- Charges de fonctionnement courant	67 397	67 133	67 442	70 326	74 097	75 953
= EXCEDENT BRUT COURANT (EBC)	9 565	12 509	10 975	11 368	12 481	11 975
+ Solde exceptionnel large	- 654	- 2 047	- 744	- 997	328	56
= Produits exceptionnels larges*	209	400	181	435	667	343
- Charges exceptionnelles larges*	863	2 447	925	1 432	339	287
= EPARGNE DE GESTION (EG)	8 912	10 462	10 231	10 371	12 809	12 031
- Intérêts	747	755	908	752	1 131	1 241
= EPARGNE BRUTE (EB)	8 165	9 708	9 322	9 619	11 678	10 790
- Capital	4 119	4 279	4 206	3 485	3 721	3 825
= EPARGNE NETTE (EN)	4 045	5 429	5 117	6 135	7 957	6 965

* y compris financiers hors intérêts (produits et charges) et provisions réelles (dotations et reprises)

L'épargne brute ainsi dégagée en 2024 s'élève à 10 790 K€ contre 11 678 K€ en 2023, en diminution de 887 K€ et de 7,6 %. En termes de ratio, l'épargne brute représente 12,2 % des recettes réelles de fonctionnement. On notera toutefois que l'excédent brut courant ne diminue que de 505 K€ et de 4,1 %. La diminution de l'épargne brute tient donc également pour partie de l'augmentation des intérêts de la dette et de la diminution d'éléments purement exceptionnels. La diminution de l'épargne brute tient ainsi à 57 % de la diminution de l'excédent brut courant, à 31 % de la diminution du solde exceptionnel et à 12% à l'augmentation des intérêts de la dette.

L'épargne nette, obtenue après déduction du remboursement du capital des emprunts, **s'élève à 6 965 K€** contre 7 957 K€ en 2023, en diminution de 992 K€ et de plus de 12 %, sous l'effet de la diminution de l'épargne brute et de l'augmentation du capital remboursé.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

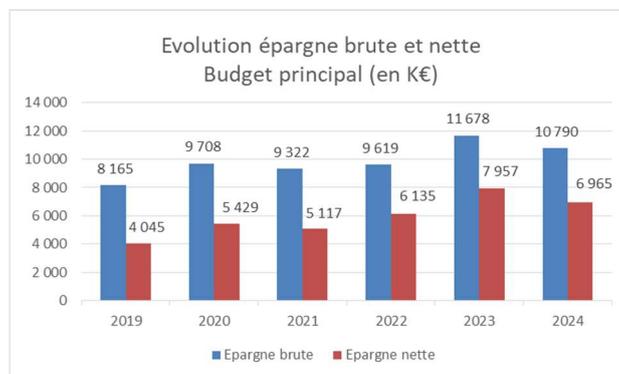
015-200071827-20250628-2025_05_95-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/06/2025

Publication : 06/06/2025

Il représente à peine 8 % des produits de fonctionnement courant 9,2 % en 2023, en diminution par rapport à 2023 tout en restant supérieure au seuil de 7 % correspondant au seuil couramment admis pour l'épargne nette.



L'année 2024 enregistre ainsi une dégradation sur le plan économique et sur celui des recettes de la collectivité, tandis que le recul de l'inflation ne se fait pas encore pleinement sentir sur les dépenses de la collectivité, fruit d'une certaine inertie dans l'ajustement des prix et des montants de subvention et participations aux partenaires. La diminution des taux d'intérêt ne se fait pas encore non plus sentir en 2024 et devrait être plus visible en 2025.

Toutefois, la collectivité affiche des ratios financiers d'épargne qui restent encore corrects et que la collectivité devra veiller à préserver dans le futur.

L'exercice sera d'autant plus ardu que ce début d'année 2025 affiche des signes d'essoufflement économique, sur fond de turbulences géopolitiques et de premiers signes de remontée du chômage, dans un contexte fort de réduction attendue des dépenses publiques pour sauvegarder l'économie nationale.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250528-2025_05_95-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/06/2025

Publication : 06/06/2025

B - Section d'investissement :

1 - Les dépenses d'investissement se sont élevées en 2024 à 19 497,4 K€, dont 18 595,3 K€ de dépenses réelles et 902,1 K€ de dépenses d'ordre. A ces montants vient s'ajouter le déficit antérieur reporté de 5 338,4 K€.

Section	TYPE VOTE	2019	2020	2021	2022	2023	2024
INVESTISSEMENT	ORDRE INTERNE	347 155,40 €	9 180,00 €	44 170,38 €	212 333,03 €	50 027,74 €	228 274,66 €
	Total Op° patrimoniales	347 155,40 €	9 180,00 €	44 170,38 €	212 333,03 €	50 027,74 €	228 274,66 €
	AUTOFINANCEMENT	443 758,55 €	214 985,94 €	197 222,71 €	211 530,52 €	657 954,70 €	673 855,80 €
	Total Op° ordre entre sections	443 758,55 €	214 985,94 €	197 222,71 €	211 530,52 €	657 954,70 €	673 855,80 €
	RAPCP	9 910 844,13 €	8 680 833,81 €	8 143 633,15 €	13 684 825,26 €	10 515 328,71 €	8 806 193,51 €
	DOTATIONS	6 103 688,25 €	4 438 138,21 €	4 802 099,13 €	6 519 417,67 €	5 727 987,85 €	5 964 897,27 €
	EMPRUNT	4 119 487,08 €	4 279 085,29 €	4 209 995,13 €	3 484 571,61 €	3 720 793,91 €	3 824 221,58 €
	OP° D'EQUIPEMENT	178 168,12 €	1 067 336,84 €	31 187,51 €	13 919,91 €	5 769,48 €	
	OP° POUR CPTE DE TIERS	326 284,52 €				166 470,40 €	
	Total Op° Réelles	20 638 472,10 €	18 465 394,15 €	17 186 914,92 €	23 702 734,45 €	20 136 350,35 €	18 595 312,36 €
Total Dépenses d'Investissement		21 429 386,05 €	18 689 560,09 €	17 428 308,01 €	24 126 598,00 €	20 844 332,79 €	19 497 442,82 €

001 - RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT 9 879 085,35 € 7 808 522,61 € 4 989 750,65 € 4 231 243,49 € 7 333 588,51 € 5 338 367,80 €

Le remboursement du capital des emprunts s'est élevé à 3 824,2 K€ contre 3 720,8 K€ en 2023, soit une augmentation de 103,4 K€ (+2.8%).

Le remboursement en capital du partenariat public privé pour la construction du stade d'athlétisme progresse de 5,1 K€ et de 2,7 %.

en €	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Evol.	%
EMPRUNTS - RBT CAPITAL	4 119 487,08 €	4 279 085,29 €	4 209 995,13 €	3 484 571,61 €	3 720 793,91 €	3 824 221,58 €	103 427,67 €	2,8%
dont Emprunts courants	3 936 884,37 €	4 102 086,57 €	4 026 379,20 €	3 301 627,42 €	3 527 907,99 €	3 630 939,64 €	103 031,65 €	2,9%
dont P.P.P. du Stade d'athlétisme	175 104,10 €	176 768,72 €	179 416,06 €	182 944,19 €	187 280,29 €	192 358,50 €	5 078,21 €	2,7%
dont Cautions	7 498,61 €	230,00 €	4 199,87 €		5 605,63 €	923,44 €	-4 682,19 €	-83,5%

Une part de dette fait l'objet d'un remboursement annuel de la part des communes, suite à la restitution des bâtiments des écoles d'ex-Charente Boème Charraud. Le montant de ce remboursement a été de 42,5 K€ pour les bâtiments des écoles.

Les dépenses d'équipement se sont élevées à 14 771,1 K€ en 2024 contre 16 415,6 K€ en 2023, soit une diminution de 1 644,5 K€ et de près de 10 %.

(en k€)	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Evol.	%
PPI (20,21,23 donc hors 204 et 26)	6 347,4 K€	6 063,5 K€	4 405,3 K€	10 265,0 K€	7 121,4 K€	4 287,1 K€	-2 834,2 K€	-39,8%
Dotations (20,21,23)	4 262,7 K€	2 456,5 K€	2 630,7 K€	4 766,8 K€	3 898,6 K€	4 156,8 K€	258,2 K€	6,6%
Retraitement car régularisation de FCTVA				-2 552,6 K€				
DEPENSES DIRECTES POUR GA (PPI et Dotations)	10 610,1 K€	8 520,0 K€	7 036,1 K€	12 479,2 K€	11 020,0 K€	8 443,9 K€	-2 576,1 K€	-23,4%
Subventions d'équipement (204)								
dans le PPI	3 736,3 K€	3 684,6 K€	3 769,5 K€	3 433,7 K€	2 900,3 K€	4 250,6 K€	1 350,3 K€	46,6%
Hors PPI	1 696,2 K€	1 644,7 K€	1 993,3 K€	1 719,8 K€	1 829,4 K€	1 806,2 K€	-23,2 K€	-1,3%
DEPENSES INDIRECTES POUR GA (PPI et Dotations)	5 432,6 K€	5 329,3 K€	5 762,7 K€	5 153,6 K€	4 729,7 K€	6 056,8 K€	1 327,2 K€	28,1%
Autres dépenses dans le PPI (26)	0,0 K€	0,0 K€	0,0 K€	0,0 K€	499,4 K€	268,5 K€	-231,0 K€	-46,2%
Autres dépenses hors PPI (010,10,13,26,27)	150,0 K€	336,9 K€	178,1 K€	32,8 K€	0,0 K€	1,9 K€	1,9 K€	
Opérations pour compte de tiers	326,3 K€	0,0 K€	0,0 K€	0,0 K€	166,5 K€	0,0 K€	-166,5 K€	-100,0%
AUTRES DEPENSES - dont participations et immob. financières	476,3 K€	336,9 K€	178,1 K€	32,8 K€	665,9 K€	270,4 K€	-395,5 K€	-59,4%
Dépenses d'investissement hors dette - retraitées	16 519,0 K€	14 186,3 K€	12 976,9 K€	17 665,6 K€	16 415,6 K€	14 771,1 K€	-1 644,5 K€	-10,0%

Proportion des dépenses directes pour GA 64,2% 60,1% 54,2% 70,6% 67,1% 57,2%

Le niveau des dépenses d'investissement a diminué en 2024 de 10 % proportionnellement à 2022 ou 2023 qui sont deux années exceptionnelles mais reste relativement soutenu.

La particularité de cette année est la proportion plus réduite des investissements pour les équipements propres de la collectivité. Seuls 57,2 % des dépenses y sont affectées.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Le profil de la collectivité bascule au fil des ans vers le financement de projets portés par des

partenaires extérieurs que ce soit du fait de prises participations financières comme pour la

Réception par le préfet : 06/06/2025

Publication : 06/06/2025

contribution aux fonds propres de la SEM Territoire Charente (268 K€) ou plus généralement par le biais de subventions d'équipement ou de fonds de concours.

En 2024,

- 838,6 K€ d'Attributions de Compensations d'investissement
- 1 184,5 K€ de fonds de concours ont permis le financement :
 - o Au titre de la solidarité vis-à-vis des Communes plus rurales : 137,7 K€
 - o De pistes cyclables pour 282,1 K€
 - o Pour un établissement d'accueil du jeune enfant à Ruelle pour 288,2 K€
 - o D'équipements sportifs : 360,5 K€ (dont 150 K€ pour le Stade Camille-Lebon)
 - o D'équipements culturels : 101,5 K€
 - o Pour l'acquisition d'un local commercial à Champniers 14,6 K€
- 380,8 K€ destinés aux partenaires pour le développement du territoire (300 K€ pour le SMPI, 63,2 K€ pour le SMAPE, 6,7 K€ à la SNCF pour la modernisation de la signalisation entre Saintes et Angoulême et 10,9 K€ pour le Département au titre d'une aire de covoiturage à Champniers)
- 299,6 K€ destinés aux entreprises dans le cadre du programme Adel TPE pour 122,6 K€ et 177 K€ d'aides aux entreprises.

Compte 204 - Fds DE CONCOURS ET SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	2019	2020	2021	2022	2023	2024
AP 006-ORU - HABITAT	43 819,79 €	53 600,04 €	251 234,74 €			
AP 014-SECTEUR GARE			814 096,62 €	814 096,62 €		
AP 018-PUBLICS SPECIFIQUES	40 000,00 €	3 909,92 €	13 000,00 €	14 000,00 €		
AP 019-INTERVENTION SUR LE PARC PUBLIC EXISTANT	158 550,00 €	264 250,00 €	64 400,00 €	86 800,00 €		
AP 020-HABITAT INDIGNE 2014 - 2020	375 668,78 €	448 787,83 €	284 859,29 €	136 406,22 €	25 278,14 €	8 745,62 €
AP 021-PLAN DE COHESION SOCIALE 2014 - 2020	851 850,00 €	888 812,60 €	466 400,00 €	359 679,40 €	71 550,00 €	
AP 022-ACCESSION A LA PROPRIETE 2014 - 2020	311 000,00 €	223 000,00 €	86 000,00 €			
AP 023-PNRU 2			439 600,00 €	596 000,00 €	724 628,00 €	1 430 750,00 €
AP 024-AMENAGEMENT RN 141	1 216 216,00 €	1 081 081,00 €	472 973,00 €	369 863,00 €		
AP 025-STADE CHANZY	535 000,00 €					
AP 035-COUP DE POUCE SORTIE DE VACANCE (PINEL+)	68 959,00 €	40 400,00 €	22 560,00 €	18 120,00 €	8 031,00 €	
AP 038-CANALISATION PLUVIALE BHNS		19 598,73 €				
AP 041-LIAISONS DOUCES	41 421,44 €		17 397,50 €			
AP 042-PEM SUD ANGOUMOIS			52 250,00 €	72 050,00 €	207 900,00 €	
AP 052- PRODUCTION NOUVELLE 2019-2020 NOUVEAU REGLEMENT		162 865,00 €	384 805,00 €	212 225,00 €	313 515,00 €	169 390,00 €
AP 053-REHABILITATION 2019-2020 NOUVEAU REGLEMENT		42 600,00 €		60 200,00 €	48 500,00 €	
AP 056-SCHEMA CYCLABLE	7 793,35 €	137 287,26 €	153 242,27 €		92 364,80 €	282 017,07 €
AP 057-AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISES 2019	72 016,00 €		24 573,75 €	30 000,00 €	46 656,88 €	70 000,00 €
AP 058-RELOCALISATION DE L'ESPE	14 051,00 €	218 435,00 €			267 514,00 €	
AP 059-REHABILITATION DU BATIMENT DE L'EESI		100 000,00 €				
AP 067-FONS DE CONCOURS ROND POINT DE ROULLET			120 000,00 €			
AP 068-PLH 20-25 PRODUCTION SOCIALE PUBLIQUE				165 735,00 €	441 620,00 €	748 175,00 €
AP 069-PLH 20-25 REHABILITATION					79 095,00 €	167 812,50 €
AP 070-PLH 20-25 PIG			19 212,38 €	177 912,07 €	233 933,91 €	247 694,46 €
AP 071-PLH 20-25 OPAH (Angoulême)				21 641,73 €	32 238,65 €	44 395,24 €
AP 072-PLH 20-25 PASS INVESTISSEMENT			9 870,00 €	14 000,00 €	58 230,00 €	6 000,00 €
AP 073-PLH 20-25 PASS ACCESSION			73 000,00 €	242 000,00 €	187 000,00 €	160 000,00 €
AP 074-PLH 20-25 PUBLICS SPECIFIQUES				13 000,00 €		196 000,00 €
AP 080-PLATEFORME IUT				30 000,00 €	30 000,00 €	
AP 096 : AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE					32 254,66 €	106 915,00 €
AP 110 : REHABILITATION HABITAT HORS PLH - LOGELIA						174 570,00 €
AP 119 - STADE CAMILLE-LEBON (Amorce)						150 000,00 €
AP 124 -FC PROJETS CRECHES ET MAM						288 150,00 €
OP BIM	5 268,99 €					
Total général	3 741 614,35 €	3 684 627,38 €	3 769 474,55 €	3 433 729,04 €	2 900 310,04 €	4 250 614,89 €

Compte 26 - PARTICIPATIONS	2019	2020	2021	2022	2023	2024
AP 105 : RECAPITALISAT° SAEML TERRITOIRE CHARENTE					499 422,00 €	268 460,00 €
Total général					499 422,00 €	268 460,00 €

Ces dépenses sont désormais majoritaires dans la PPI (51,3 % contre 32,3 % l'an dernier).

Les opérations directes, sous maîtrise d'ouvrage GrandAngoulême, représentent **4 287,1 K€**, soit 48,7 % des dépenses de la PPI,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250528-2025_05_95-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/06/2025

Publication : 06/06/2025

Comptes 20, 21 et 23 DEPENSES DIRECTES D'EQUIPEMENT	2019	2020	2021	2022	2023	2024
AP 002-MEDIATHEQUE			4 471,28 €			
AP 006-ORU - HABITAT	1 395,74 €					
AP 011-PASSERELLE DU POLE D ECHANGE MULTIMODAL	2 442 687,69 €	585 719,41 €	20 763,94 €	130 407,76 €	946 789,42 €	21 330,78 €
AP 014-SECTEUR GARE	503 768,62 €	921 442,31 €	282 355,06 €	776 756,45 €	74 779,40 €	28 061,61 €
AP 016-PEM	1 677 904,48 €	340 409,40 €	128 597,63 €	83 680,66 €	57 800,55 €	4 175,44 €
AP 023-PNRU 2	30 753,30 €	110 148,86 €	68 485,50 €	93 696,23 €	92 151,44 €	79 323,70 €
AP 026-AMENAGEMENT VOIRIE ZONE DES MONTAGNES	17 746,80 €	44 394,21 €	1 012 729,45 €	305 049,90 €	14 666,20 €	4 217,18 €
AP 028-VAL DE CHARENTE - V92	186 268,00 €	306 133,86 €	13 747,93 €	443 029,39 €	28 862,40 €	66 256,87 €
AP 029-PLUI	164 819,24 €	48 949,13 €				
AP 030-DOCUMENT D URBANISME	114 458,35 €	30 150,95 €	12 390,00 €	12 956,98 €	18 577,84 €	15 377,36 €
AP 031-RENOVATION ENERGETIQUE DE BATIMENTS	7 511,82 €					
AP 033-ALSH	136 217,92 €	19 576,16 €	387,56 €			
AP 036-NAUTILIS - PHOTOVOLTAÏQUE	21 670,16 €	929 715,35 €	73 220,72 €			
AP 037-NAUTILIS - TRAVAUX CONTENTIEUX D.O						12 301,20 €
AP 038-CANALISATION PLOUVIALE BHNS	33 252,00 €	1 974,34 €	3 754,38 €			
AP 039-TROIS CHENES ET SNPE	45 000,00 €	21 533,10 €	0,00 €	0,00 €	126 256,71 €	0,00 €
AP 042-PEM SUD ANGOUMOIS	2 808,00 €	200 602,80 €	279 326,53 €	3 718 390,19 €	1 156 200,22 €	468 960,62 €
AP 043-CONSERVATOIRE	26 544,00 €	11 244,00 €	2 508,00 €			
AP 045-DECONSTRUCTION CENTRE EQUESTRE LES FRAUDS	1 539,60 €	245 153,52 €	105 659,25 €			
AP 046-EAUX PLOUVIALES - GRAND FONT	24 459,55 €		42 868,28 €			
AP 047-REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE INTERCOMMUNALE	68 190,80 €	16 410,64 €	31 970,52 €	16 200,00 €		
AP 048-AMENAGEMENT BARREAU NORD LES MONTAGNES		500 800,00 €	500 800,00 €	146 749,88 €		
AP 050-LIAISON ROND-POINT CROIX BLANCHE LES MONTAGNES			0,00 €	10 094,40 €	12 052,86 €	671 998,78 €
AP 051-LOCAL STOCKAGE DE GRANDANGOULEME	366 774,20 €	28 244,24 €	126 450,22 €	13 784,32 €	589 239,47 €	72 232,11 €
AP 054-REHABILITATION SIEGE	5 772,00 €	7 860,00 €	20 730,00 €			
AP 055-REHABILITATION VOIRIES	294 956,50 €	516 698,95 €	353 650,08 €	384 822,79 €	468 893,41 €	403 955,45 €
AP 060-CARTECLIMA		0,00 €	21 005,14 €	93 597,60 €	277 426,17 €	398 066,63 €
AP 061-DOCUMENTS URBANISME 2		10 897,10 €	52 201,98 €	37 330,90 €	85 901,88 €	59 599,32 €
AP 062-ELABORATION SCOT 2		1 105,06 €				
AP 063-EAUX PLOUVIALES - GRAND FONT 2		7 140,00 €	419 080,44 €	1 321 503,89 €	233 907,15 €	2 728,40 €
AP 064-TUILERIE NIOULET		1 080,00 €	12 168,00 €	86 835,01 €	8 806,46 €	0,00 €
AP 065-DSI PROGRAMME 2020				71 721,00 €	123 956,40 €	0,00 €
AP 066-EAUX PLOUVIALES SCHEMA RURAL		88 823,04 €	559 648,39 €	19 247,47 €	2 203,20 €	0,00 €
AP 074-PLH 20-25 PUBLICS SPECIFIQUES					1 381,20 €	1 848,00 €
AP 075-STADE D'ATHLETISME BUVETTE P2					16 043,04 €	53 614,71 €
AP 076-REHABILITATION RUE DU GOND P2			0,00 €	19 300,14 €	8 575,20 €	0,00 €
AP 077-NAUTILIS GROUPE FROID - P1			18 918,00 €	2 182 776,13 €	548 922,24 €	75,60 €
AP 078-REHABILITATION VOIRIE EMPRUNTE PAR BHNS			190 345,84 €			
AP 079-GDV SHEMA DEPARTEMENTAL			15 924,48 €			
AP 085 - PROGRAMME ACQUISITION VEHICULE LEGER					147 118,96 €	107 449,96 €
AP 086 - CONSERVATOIRE - REHABILITATION TECHNIQUE				7 659,60 €	20 914,85 €	65 885,78 €
AP 087 - EAUX PLOUVIALES URBAINES EN ZONE RURALE 2				234 330,53 €	262 755,92 €	391 339,18 €
AP 089 - CHAUFFERIE BIO MASSE DE NAUTILIS				17 940,60 €	1 584,00 €	31 374,00 €
AP 090 - VAL DE CHARENTE 2				23 234,40 €	463 253,09 €	72 588,68 €
AP 091 : ECOLE DE LA 2ème CHANCE					29 883,00 €	32 483,04 €
AP 097 : STRATEGIE FONCIERE BIODIVERSITE					14 340,00 €	23 520,00 €
AP 099 : REHABILITATION SIEGE - 39 RUE DU GOND						16 020,00 €
AP 100 : REAMENAGEMENT PHASE 2 DU CONSERVATOIRE					848 396,00 €	15 539,94 €
AP 102 : ECLAIRAGE PUBLIC - AMELIORATION ENERGETIQUE					39 774,80 €	351 363,76 €
AP 104 : REHABILITATION NAUTILIS					51 557,82 €	363 381,52 €
AP 106 : CREATION D'UNE MAISON DE TOURISME						720,00 €
AP 107 : PLAN NUMERIQUE					4 629,00 €	20 339,40 €
AP 108 : RENOUELEMENT MATERIEL INFORMAT 2023-2026					86 376,74 €	49 632,64 €
AP 109 : RENOUELEMENT SERVICE COMMUN					251 619,63 €	288 827,96 €
AP 113 - PROJET PORT L'HOUMEAU						2 745,00 €
AP 115 - PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES						2 532,00 €
AP 118 - NOUVEAU BATIMENT DEP						2 784,00 €
AP 123 - OUTIL NUMERIQUE PAH						84 468,00 €
OP BIM	53 326,01 €					
OP EPIPHYTE	680,30 €					
OP PEPINIERE AGRICOLE	16 314,27 €		2 148,00 €			
OP TRAVAUX CRECHES LES POUSSINS	102 578,55 €	1 067 336,84 €	29 039,51 €	13 919,91 €	5 769,48 €	
Total général	6 347 397,90 €	6 063 543,27 €	4 405 346,11 €	10 265 016,13 €	7 121 366,15 €	4 287 118,62 €

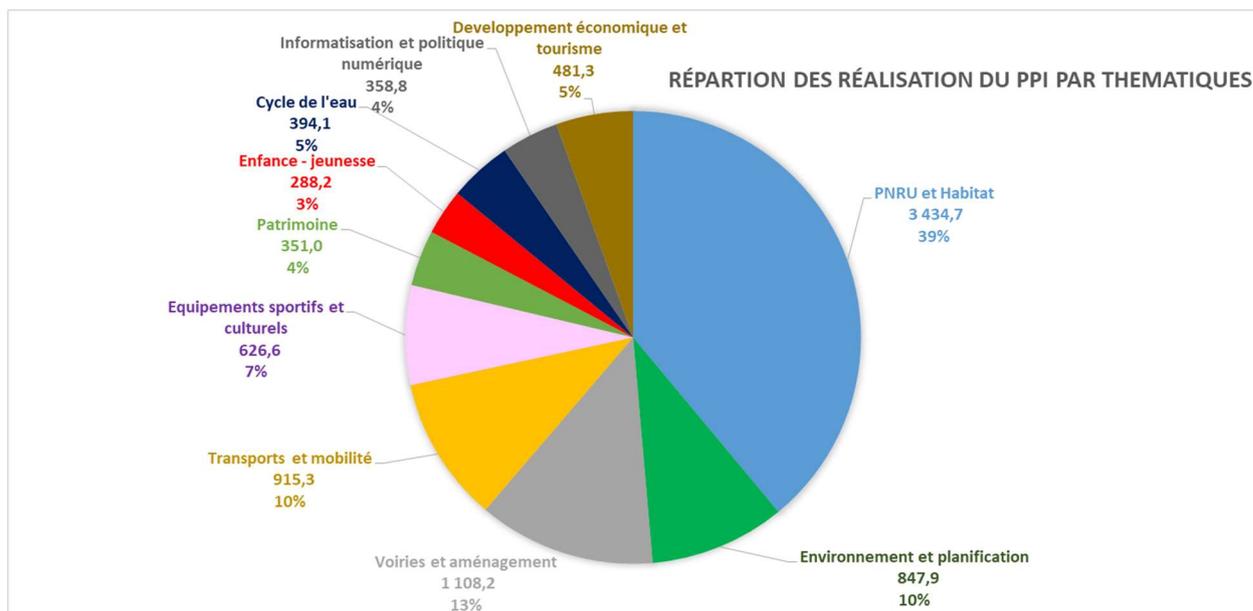
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250528-2025_05_95-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/06/2025

Publication : 06/06/2025



A noter que sur le budget principal les principaux axes d'intervention concernent :

- L'Habitat avec les 2 PLH en cours 1,92 M€ et le Plan de National de Rénovation Urbaine avec une réalisation d'1,51 M€ pour les quartiers Bel Air Grand Font à Angoulême et l'Etang des Moines de La Couronne.
- Les voiries et l'aménagement pour 1,1 M€ avec notamment la zone des Montagnes pour 0,7 M€, le reste étant relatif aux autres zones d'activité et au secteur gare.
- Le transport et la mobilité pour 0,9 M€ avec les deux PEM d'Angoulême et du Sud Angoumois pour 0,5 M€, les pistes cyclables et Val de Charente 1 et 2 pour 0,4 M€
- Sont également développées les réalisations relatives à la planification avec les documents d'urbanisme et Carteclima ! pour 0,5 M€ et les actions en faveur de l'environnement comme la stratégie foncière préservant la biodiversité et l'amélioration énergétique de l'éclairage public des zones 0,4 M€.
- Les travaux de réhabilitation ou d'extension des équipements sportifs et culturels pour 0,6 M€ qui concernent : Nautilus, le Conservatoire, le Stade d'athlétisme et le Pays d'Art et d'Histoire qui développe un outil numérique de médiation culturelle.
- Les actions en faveur du développement économique ciblent cette année en plus des aides à l'immobilier d'entreprise et de la construction de l'Ecole de la 2^{ème} chance (0,2 M€), la recapitalisation de la SAEML Territoire Charente (0,27 M€)
- Les dépenses d'eaux pluviales pour 0,4 M€
- Les dépenses informatiques pour 0,36 M€
- Les travaux liés au patrimoine pour 0,35 M€
- et la réalisation de l'établissement d'accueil du jeune enfant à Ruelle 0,3 M€

Le détail figure ci-après.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250528-2025_05_95-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/06/2025

Publication : 06/06/2025

Groupe	Intitulé	Total
	AP 14 - SECTEUR GARE	28 061,61 €
	AP 23 - PNRU 2 BAGF / EDM	1 510 073,70 €
Total 01 GRANDS PROJETS		1 538 135,31 €
02 ENVIRONNEMENT	AP 102 - ECLAIRAGE PUBLIC - AMELIORAT° ENERGETIQUE	351 363,76 €
	AP 97 - STRATEGIE FONCIERE BIODIVERSITE	23 520,00 €
Total 02 ENVIRONNEMENT		374 883,76 €
03 PLANIFICATION	AP 30 - DOC D'URBANISME	15 377,36 €
	AP 60 - CARTECLIMA	398 066,63 €
	AP 61 - DOCUMENTS URBANISME 2	59 599,32 €
Total 03 PLANIFICATION		473 043,31 €
04 DEV. ECO.	AP 105 - RECAPITALISAT° SAEML TERRITOIRE CHARENTE	268 460,00 €
	AP 57 - AIDE IMMOBILIER ENTREPRISE 2019	70 000,00 €
	AP 91 - ECOLE DE LA 2ème CHANCE	32 483,04 €
	AP 96 - AIDE IMMOBILIER ENTREPRISE	106 915,00 €
Total 04 DEV. ECO.		477 858,04 €
	AP 100 - ANNEXE CONSERVATOIRE Nadia Boulanger	15 539,94 €
	AP 123 - OUTIL NUMERIQUE PAH	84 468,00 €
	AP 86 - CONSERVATOIRE - REHAB TECHNIQUE	65 885,78 €
Total 05 EQ STRUCT CULTURELS		165 893,72 €
06 PLH 14 -20	AP 20 - HABITAT INDIGNE 2014 - 2020	8 745,62 €
	AP 52 - PROD° NOUVELLE 2019-2020 NV REGLEMENT	169 390,00 €
Total 06 PLH 14 -20		178 135,62 €
07 PLH 20-25	AP 110 - PROJETS HABITAT HORS PLH EN QPV	174 570,00 €
	AP 68 - PLH 20-25 PRODUCTION SOCIALE PUBLIQUE	748 175,00 €
	AP 69 - PLH 20-25 REHABILITATION	167 812,50 €
	AP 70 - PLH 20-25 PIG - OPAH RU - AUTRES COMMUNES	247 694,46 €
	AP 71 - PLH 20-25 OPAH (Angoulême)	44 395,24 €
	AP 72 - PLH 20-25 PASS INVESTISSEMENT	6 000,00 €
	AP 73 - PLH 20-25 PASS ACCESSION	160 000,00 €
	AP 74 - PLH 20-25 PUBLICS SPECIFIQUES	197 848,00 €
Total 07 PLH 20-25		1 746 495,20 €
	AP 63 - EAUX PLUVIALES - GRAND FONT 2	2 728,40 €
	AP 87 - EAUX PLUVIALES URBAINES EN ZONE RURALE 2	391 339,18 €
Total 08 CYCLE DE L'EAU		394 067,58 €
09 INFORMATIQUE	AP 107 - PLAN NUMERIQUE 2023 - 2026	20 339,40 €
	AP 108 - RENOUVELLEMENT MATERIEL INFORMATIQUE 2023 - 2026	49 632,64 €
	AP 109 - PPI RENOUVELLEMENT SERVICE COMMUN 2023 - 2026	288 827,96 €
Total 09 INFORMATISATION & PO NUMERIQUE		358 800,00 €
10 TOURISME	AP 106 - CREATION D'UNE MAISON DU TOURISME	720,00 €
	AP 113 - PROJET PORT L'HOUMEAU	2 745,00 €
Total 10 TOURISME		3 465,00 €
	AP 26 - AMENAGEMENT VOIRIE ZONES MONTAGNE	4 217,18 €
	AP 50 - LIAISON ROND-POINT CROIX BLANCHE LES MONTAGNES	671 998,78 €
	AP 55 - REHABILITATION VOIRIES	403 955,45 €
Total 11 VOIRIES ZONES CO. INDUS. & ART.		1 080 171,41 €
12 TRANSPORTS	AP 11 - PASSERELLE POLE ECHANGE MULTIMODAL	21 330,78 €
	AP 16 - PARVIS PEM ANGOULEME	4 175,44 €
	AP 28 - VAL DE CHARENTE -V092	66 256,87 €
	AP 42 - PEM SUD ANGOUMOIS	468 960,62 €
	AP 56 - SCHEMA CYCLABLE	282 017,07 €
	AP 90 - VAL DE CHARENTE 2	72 588,68 €
Total 12 TRANSPORTS - MOBILITE		915 329,46 €
13 EQ STRUCTURELS	AP 104 - REHABILITATION NAUTILIS	363 381,52 €
	AP 37 - NAUTILIS - TRAVAUX CONTENTIEUX D.O	12 301,20 €
	AP 75 - STADE D'ATHLETISME CLUB HOUSE receptif	53 614,71 €
	AP 77 - NAUTILIS GROUPE FROID	75,60 €
	AP 89 - NOUVELLE CHAUFFERIE DE NAUTILIS	31 374,00 €
Total 13 EQ STRUCTURELS SPORTIFS		460 747,03 €
14 PATRIMOINE	AP 115 - PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES	2 532,00 €
	AP 118 - NOUVEAU BATIMENT DEP	2 784,00 €
	AP 119 - STADE CAMILLE-LEBON (Amorce)	150 000,00 €
	AP 51 - LOCAL STOCKAGE DE GRANDANGOULEME	72 232,11 €
	AP 85 - VEHICULE LEGER	107 449,96 €
	AP 99 - REHAB SIEGE - 39 RUE DU GOND amorce	16 020,00 €
Total 14 PATRIMOINE		351 018,07 €
15 ENFANCE	AP 124 - FC PROJETS CRECHES ET MAM	288 150,00 €
Total 15 ENFANCE - JEUNESSE		288 150,00 €
Total général		8 806 193,51 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250528-2025_05_95-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/06/2025

Publication : 06/06/2025

Les **dotations d'investissement**, hors Autorisations de Programme, **sont en augmentation de 236,9 K€, et passent de 5 728 K€ en 2023 à 5 964,9 K€ en 2024**. Elles correspondent essentiellement à des dépenses de grosses réparations sur le patrimoine de l'agglomération, à des subventions d'équipement versées dans le cadre de contributions statutaires ou à des fonds de concours.

Elles se décomposent en **dépenses d'équipement direct pour 4 158,7 K€, subventions d'équipement pour 967,6 K€** en plus des **836,8 K€ d'Attributions de Compensations en investissement**.

Les dépenses d'équipement direct correspondent à :

- de la **maintenance du patrimoine pour 1 781 K€** dont 658,7 K€ pour notamment les bâtiments relatifs à la gestion immobilière, 205 K€ pour Nautilus, 181,2 K€ pour le Centre équestre, 55,3 K€ pour le Conservatoire et 510,6 K€ pour les bâtiments administratifs.

- le parc automobile comptabilise 102,8 K€ de dépenses d'équipement dont 58 K€ concernent les espaces verts.

- des dépenses **informatiques hors PPI : 380,7 K€** pour 140,5 K€ concernent des projets et des études, 139 K€ à destination des utilisateurs (matériels d'exploitation et supports) et 101,2 K€ pour les systèmes et réseaux.

- Les établissements culturels ont directement acquis des équipements : 83 K€ pour le Conservatoire (dont 65,5 K€ d'instruments de musique), environ 6 K€ pour l'école d'arts, 31,5 K€ pour papillon lecture et 195,4 K€ pour l'Alpha (dont 167,4 K€ pour la constitution du fonds).

Travaux en matière **d'eaux pluviales pour 68,4 K€**, avec des travaux de canalisations

- **460,2 K€ ont été consacrés aux zones d'activité dont 153,2 K€** pour la voirie, **38,5 K€** au schéma directeur et 251,5 K€ d'acquisitions de terrains

- En plus des zones d'activité les **espaces publics ont consacré 546,8 K€**, dont 28,2 K€ pour la gestion immobilière, 189,2 K€ pour les chemins de randonnée 14,5 K€ pour des améliorations de l'aire d'accueil des gens du voyage, 55,5 K€ pour l'ALSH, 23,4 K€ pour le centre équestre et 105,9 K€ de travaux sur les baignades

- Les travaux sur les **baignades de Marsac et Vindelle**, comprennent d'autres dépenses pour **45,8 K€**.

Globalement les dépenses d'équipement relatives aux **sports, au tourisme et autour du fleuve** s'élèvent à **195,6 K€**.

Du côté des **subventions d'équipement**, le montant ressort à **1 806,2 K€**, en progression de 23,2 K€ (1,2 % par rapport à 2024).

Ce chapitre comprend les attributions de compensation versées en investissement, qui s'élèvent désormais à 838,6 K€, ainsi que les participations statutaires au Syndicat mixte du pôle image (300 K€) et au Syndicat mixte pour l'aménagement du plan d'eau dont la participation est revenue à 63,2 K€ après une année 2023 exceptionnelle.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250528-2025_05_95-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/06/2025

Publication : 06/06/2025

Subv. équipement (en €)	2020	2021	2022	2023	2024
AC investissement	817 436 €	817 436 €	817 436 €	817 436 €	838 583 €
Participation SMPI	300 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €
Participation SMAPE	63 175 €	63 175 €	63 175 €	133 175 €	63 175 €
ADEL TPE - Economie	210 593 €	88 652 €	60 254 €	46 977 €	57 014 €
ADEL TPE - COVID19	33 868 €	48 025 €	0 €		
ADEL TPE - Commerces	31 114 €	42 379 €	47 614 €	16 562 €	67 501 €
Immobilier entreprise	39 764 €	0 €			
Fonds concours équip. sportifs	59 604 €	392 224 €	211 313 €	166 132 €	210 490 €
Fonds de concours équip. culturels	49 169 €	62 441 €	23 688 €	15 383 €	101 486 €
Fonds de concours commerce		16 911 €	10 842 €	33 666 €	
Fonds de concours Solidarité				10 960 €	137 731 €
Participation eaux pluviales		30 268 €	25 355 €		
Participation SNCF Angoulême-Saintes		91 232 €	91 232 €	66 308 €	6 678 €
Participation SNCF - Halle 57			8 925 €		
Participation SNCF - Desserte quais gare				72 241 €	
Participation CD16 aires covoiturage				50 513 €	10 882 €
Subv. équipement SDEG16		508 €			
Subv. équip. SMAGVC			60 005 €		
Subv équip. E2C	40 000 €				
Subv. équip. OTPA		40 000 €		12 000 €	12 661 €
Subv. équip. FIDB 50ème anniversaire				88 000 €	
TOTAL	1 644 723 €	1 993 251 €	1 719 838 €	1 829 352 €	1 806 201 €

Les versements des aides aux entreprises du dispositif ADEL TPE sont variables d'une année à l'autre, avec des versements de 124,5 K€ contre 63,5 K€ en 2023 et 108 K€ en 2022.

La diminution globale masque toutefois un certain nombre d'augmentations, notamment sur les versements au titre de différents fonds de concours qui ont atteint près de 440 K€ :

- les versements au titre des fonds de concours pour les équipements sportifs se sont élevés à 210,5 K€ contre 166,1 K€ en 2023
- les versements au titre du fonds de concours culture ont atteint 101,5 K€ contre 15,4 K€ en 2023
- le fonds de concours Solidarité arrive à maturité avec des versements qui ont atteint 137,7 K€ en 2024 contre seulement 11 K€ en 2023

A noter qu'il s'agit des montants versés pour lesquels l'agglomération est tributaire des calendriers d'appels de fonds de communes et non des montants attribués.

Les autres subventions d'équipement versées concernent la subvention d'équipement exceptionnelle pour l'OTPA pour 12,7 K€, la participation de 10,9 K€ au Département pour la réalisation des aires de covoiturage, une participation à la SNCF pour la signalisation du réseau ferroviaire de la ligne Angoulême-Saintes de 6,7 K€.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250528-2025_05_95-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/06/2025

Publication : 06/06/2025

2 - Les recettes d'investissement

Le financement des dépenses d'investissement a été réalisé de la façon suivante :

- pour 2 268 K€ par des ressources propres, dont 1 050 K€ de FCTVA, 517 K€ de produits de cessions, 115,2 K€ de versements de subventions ou d'avances, 149 K€ d'AC d'investissement versées par les communes, 400 K€ de versement du fonds Initiative Charente

- pour 4 192 K€ par des subventions, dont :

- 1 417,6 K€ de solde du FEDER pour la passerelle du PEM Angoulême
- 1 257,1 K€ de FEDER pour la passerelle du PEM Sud Angoumois
- 36 K€ de ITI FEDER pour le financement du logiciel de gestion des subventions OpenSub
- 420 K€ de la Région et 742 K€ du Département pour le groupe froid patinoire Nautilus
- 10 K€ du Département pour le réaménagement de la baignade de Vindelle
- 18 K€ de l'INRAE pour le financement de l'étude des sols et l'inventaire des zones humides dans le cadre de Carteclima !
- 40 K€ de la Banque des Territoires en accompagnement de la démarche de sobriété foncière (AMO Friches)
- 34,5 K€ de l'Etat (Fonds Vert) pour l'éclairage public (relamping et mise aux normes)
- 59,1 K€ de DSIL pour Val de Charente 2
- 141,1 K€ de la ville d'Angoulême au titre des investissements du service commun de la DSIT

- pour 3 800 K€ par recours à l'emprunt

- pour 6 965 K€ par l'épargne nette

Ce qui peut se synthétiser et se représenter de la façon suivante :

k€	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Dépenses d'investissement hors dette	16 519	14 186	12 981	17 666	16 416	14 771
Dépenses d'équipement	15 225	13 032	11 981	16 815	15 432	13 662
Dépenses directes d'équipement	10 610	8 520	7 036	15 913	14 420	8 444
Dépenses indirectes (FdC + S.E.)	4 615	4 512	4 945	902	1 012	5 218
Opérations pour cpte de tiers (dép)	326	0	0	0	166	0
AC Investissement	817	817	817	817	817	839
Dépenses financières d'inv.	150	337	182	33	0	270
Dép d'inv hors annuité en capital	16 519	14 186	12 981	17 666	16 416	14 771
Financement de l'investissement	17 147	12 921	14 361	15 352	18 167	17 225
EPARGNE NETTE	4 045	5 429	5 117	6 135	7 957	6 965
Ressources propres d'inv. (RPI)	2 559	1 647	1 556	2 186	3 336	2 268
FCTVA	1 909	1 303	734	1 281	1 991	1 050
Produits des cessions	35	45	61	616	918	517
AC Investissement	104	104	103	154	153	149
Diverses RPI	511	196	658	136	275	552
Opérations pour cpte de tiers (rec)	1 123	0	0	0	309	0
Fonds affectés (amendes, ...)	94	0	0	0	0	0
Subventions yc DETR / DSIL	3 326	1 745	3 689	3 231	2 565	4 192
Emprunt	6 000	4 100	4 000	3 800	4 000	3 800
Avance remboursable au global de l'Etat	628	- 1 265	1 380	- 2 314	1 751	2 454

016-200071827-20250528-2025_05_95-DE

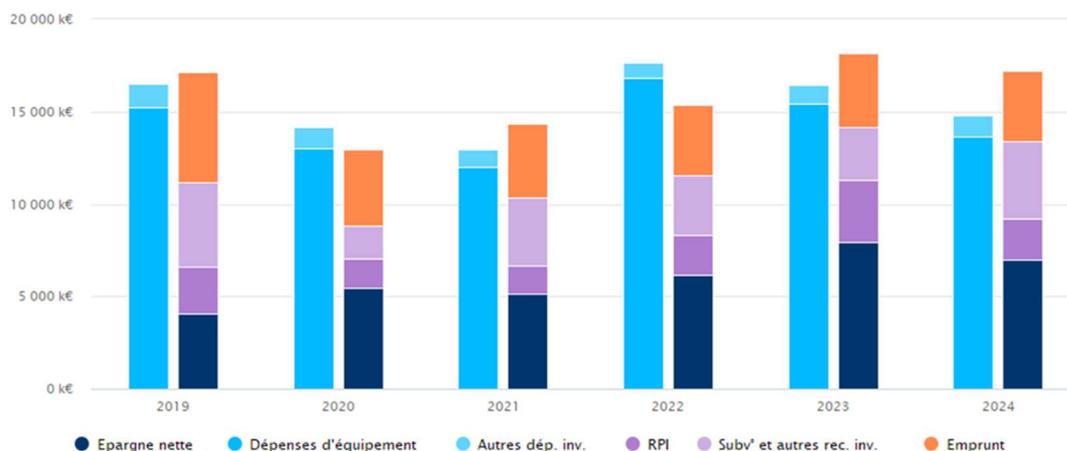
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/06/2025

Publication : 06/06/2025

L'excédent global de clôture à fin 2024 est désormais de 7 822 K€, en augmentation de 2 454 K€ par rapport à 2023.

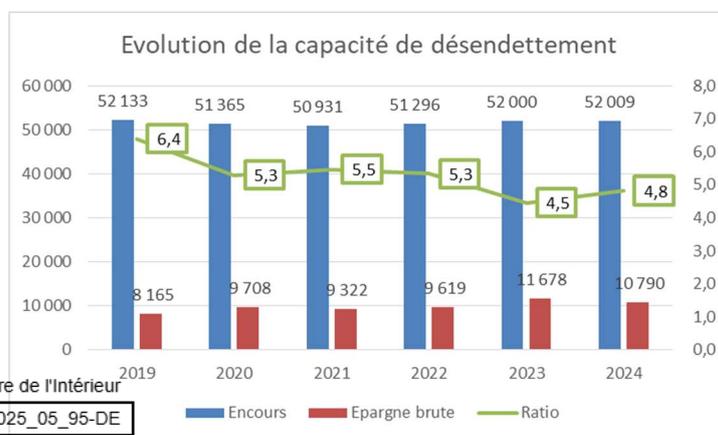
La représentation graphique du mode de financement des investissements est la suivante :



On notera la diminution des dépenses d'investissement en 2024, qui atteignent toutefois presque 15 M€, la diminution de la part d'épargne nette disponible pour le financement des dépenses d'investissement, passant de 7 957 K€ en 2023 à 6 965 K€ en 2024 mais qui reste supérieure à toutes les années précédentes, la variabilité de la part des subventions finançant les dépenses d'investissement selon les années, traduisant la maturité ou non des projets d'investissement et les versements sollicités auprès des co-financeurs et la reconstitution du fonds de roulement.

En matière de dette, compte tenu d'un recours à l'emprunt de 3 800 K€ (emprunt 600 K€ sur 20 ans à taux variable EUR3M+0,42 % flooré à 3,42 % auprès de la Société Générale et emprunt de 3 200 K€ sur 20 ans à taux variable EUR3M+0,86 % flooré à 0,86 % souscrit auprès du Crédit Coopératif) et d'un remboursement en capital de 3 823 K€, l'encours de dette (y compris PPP) reste stable fin 2024 à 52,01 M€ au budget principal (montant PPP net de FCTVA).

En terme de capacité de désendettement, ratio qui permet d'estimer en combien d'années la collectivité pourrait rembourser la totalité du capital de sa dette si elle y consacrait la totalité de son épargne brute, celui-ci s'établit à 4,8 années fin 2024 contre 4,5 années fin 2023, l'augmentation du ratio provenant uniquement de la diminution de l'épargne brute de la collectivité.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250528-2025_05_95-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/06/2025

Publication : 06/06/2025

Enfin, le schéma d'équilibre général du compte administratif 2024 se présente de la façon suivante :

Charges à caractère général	11,2 M€
Charges de personnel et assimilé	24,6 M€
Atténuation de produits	21,7 M€
Autre charges de gestion Courante, exceptionnelles et dotations	18,6 M€
Remboursement des Intérêts	1,4 M€
EPARGNE BRUTE	10,8 M€

Remboursement du Capital	3,8 M€
Dotations	6,0 M€
APCP	8,8 M€
Variation	2,5 M€

Produits des services, du domaine et ventes	5,1 M€
Fiscalité locale	21,1 M€
Impôts et taxes	35,3 M€
Dotations, subventions et participations	24,0 M€
Autres Produits courants, exceptionnels ...	2,7 M€

EPARGNE BRUTE	10,8 M€
CESSIONS	0,5 M€
Subventions, participations ...	4,1 M€
Dotation, Fds divers	1,9 M€
EMPRUNT	3,8 M€

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250528-2025_05_95-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/06/2025

Publication : 06/06/2025

Résultats synthétiques

En milliers d'€	BP 2024	BTV 2024	CA 2024	Taux réalisat°
A - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	91 778	93 041	83 865	
Dépenses réelles	80 678	81 913	77 482	94,6%
Dépenses ordre	11 100	11 128	6 383	
B - RECETTES DE FONCTIONNEMENT	87 259	88 108	89 462	
Recettes réelles	86 599	87 448	88 789	101,5%
Recettes d'ordre	660	660	674	
C- RESULTAT DE L'EXERCICE (B-A)			5 598	
D - Reprise des résultats antérieurs			4 933	
E - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT (C+D)			10 531	
F - DEPENSES D'INVESTISSEMENT	26 838	26 306	19 497	
Dépenses réelles	26 078	25 340	18 595	73,4%
Dépenses ordre	760	966	902	
G - RECETTES D'INVESTISSEMENT	32 611	31 644	22 127	
Recettes réelles	21 411	20 210	15 516	76,8%
Recettes d'ordre	11 200	11 434	6 611	
H- RESULTAT DE L'EXERCICE (G-F)			2 630	
I - Reprise des résultats antérieurs			-5 338	
J - BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (H +I)			-2 709	
K - RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE (E + J)			7 822	
Dépenses reportées - a			2 095	
Recettes reportées - b			1 145	
Résultat définitif global = K - a + b			6 873	

Le détail des montants réalisés figure dans le présent rapport et les fiches récapitulant l'exécution budgétaire 2024 de chacun des équipements gérés en régie inclus dans le budget principal figurent en annexe : conservatoire Gabriel Fauré, médiathèque L'Alpha, Ecole d'Arts (tous sites confondus : Le Plateau, Le Labo, l'Epiphyte), crèche Les Poussins, Piscine-patinoire Nautilus, centre sportif des Montagnes, Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) Dirac.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250528-2025_05_95-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/06/2025

Publication : 06/06/2025

CA 2024 – BUDGET ANNEXE TRANSPORTS

Les réalisations du budget annexe Transports s'élèvent à hauteur de **34 440 K€ en dépenses de la section de fonctionnement et de 7 957 K€ en dépenses de la section d'investissement.**

Section	Chapitre voté	DEPENSES					RECETTES				
		2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024
EXPLOITATION	C042-OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 274 553 €	2 448 305 €	2 328 616 €	3 843 994 €	4 824 136 €	107 885 €	1 742 479 €	142 479 €	336 819 €	468 804 €
	Total O	2 274 553 €	2 448 305 €	2 328 616 €	3 843 994 €	4 824 136 €	107 885 €	1 742 479 €	142 479 €	336 819 €	468 804 €
	011-CHARGES A CARACTERE GENERAL	19 395 821 €	21 814 837 €	22 431 455 €	24 737 120 €	27 030 494 €					
	012-CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	446 874 €	453 602 €	482 749 €	517 533 €	694 171 €					
	013-ATTENUATIONS DE CHARGES						1 251 €	1 090 €	6 489 €	14 875 €	368 €
	014-ATTENUATIONS DE PRODUITS	2 219 €	4 042 €	1 478 €	1 716 €	2 165 €					
	65-AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 151 895 €	1 011 874 €	564 653 €	1 887 602 €	1 045 044 €					
	66-CHARGES FINANCIERES	391 009 €	364 942 €	379 596 €	524 523 €	587 924 €					
	67-CHARGES EXCEPTIONNELLES	453 798 €	191 169 €	480 €	89 623 €	578 €					
	68-DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS			104 650 €		255 544 €					
	70-PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES						3 199 455 €	3 523 779 €	3 976 136 €	4 316 435 €	4 326 896 €
	73-IMPOTS ET TAXES						19 533 268 €	20 505 653 €	22 201 235 €	23 682 223 €	24 556 154 €
	74-DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS						4 390 124 €	3 680 689 €	3 669 907 €	3 946 968 €	3 667 914 €
	75-AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE						162 260 €	160 210 €	173 274 €	193 659 €	157 899 €
	76-PRODUITS FINANCIERS						473 €			10 418 €	146 400 €
77-PRODUITS EXCEPTIONNELS						108 368 €	537 851 €	398 520 €	269 537 €	47 828 €	
78-REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS						1 050 608 €					
AE 1-TUNNEL DE LA GÂTINE	500 000 €	215 484 €									
Total R	22 341 618 €	24 055 950 €	23 965 061 €	27 758 117 €	29 615 920 €	28 445 806 €	28 409 271 €	30 425 561 €	32 434 115 €	32 903 460 €	
Total F	24 616 170 €	26 504 254 €	26 293 676 €	31 602 111 €	34 440 056 €	28 553 691 €	30 151 751 €	30 568 041 €	32 770 934 €	33 372 264 €	
INVESTISSEMENT	II 041-OPERATIONS PATRIMONIALES	3 863 €					3 863 €				
	Total I	3 863 €	107 885 €	107 885 €	107 885 €	107 885 €	107 885 €	107 885 €	107 885 €	107 885 €	
	C040-OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	107 885 €	1 742 479 €	142 479 €	336 819 €	468 804 €	2 274 553 €	2 448 305 €	2 328 616 €	3 843 994 €	4 824 136 €
	Total O	107 885 €	107 885 €								
	10-DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES						16 067 154 €		2 098 873 €		
	13-SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES						331 888 €				5 966 €
	16-EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	816 667 €	816 667 €	936 667 €	1 380 833 €	1 547 500 €	1 600 000 €		4 000 000 €		
	20-IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	21 900 €	740 €		6 523 €	5 115 €		370 €			
	21-IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 002 868 €	516 741 €	1 960 033 €	198 006 €	555 703 €					
	23-IMMOBILISATIONS EN COURS	198 764 €	1 413 265 €	1 879 324 €	941 163 €	3 419 404 €	12 462 317 €	2 062 530 €	3 093 285 €		681 156 €
	27-AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES										
	45-OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	390 987 €	0 €	600 €	2 900 €		390 987 €				
	AP 001-BHNS 1	11 390 846 €	3 140 652 €	913 789 €	85 035 €	514 153 €	1 555 738 €	2 483 770 €	241 383 €		
	AP 003-OPERATIONS INDUITES BHNS	109 362 €	3 714 €					218 €			
	AP 004-SCHEMA D'ACCESSIBILITE	50 459 €	119 243 €	811 312 €	167 406 €	299 847 €					
AP 005-MODERNISATION RESEAU TRANSPORTS	369 132 €	218 943 €	229 122 €	622 684 €	29 018 €					196 086 €	
AP 007 - ACHAT MATERIEL ROULANT TC MOBIUS				222 500 €							
AP 008 - ACHAT DE VELOS POUR LE SERVICE LOCATION MOBIUS				71 856 €	80 736 €						
AP 006-BHNS_2			309 958 €	764 236 €	1 477 171 €				2 006 €		
4581-OPERATIONS SOUS MANDAT DEPENSES					28 207 €						
4582-OPERATIONS SOUS MANDAT RECETTES										3 500 €	
Total R	14 350 984 €	6 229 964 €	7 040 805 €	4 463 142 €	7 956 854 €	32 408 085 €	4 546 888 €	9 433 541 €	2 006 €	886 708 €	
Total I	14 462 732 €	6 445 734 €	7 256 575 €	4 678 912 €	8 172 624 €	32 623 855 €	4 762 658 €	9 649 311 €	217 776 €	1 102 478 €	
Total général	39 078 902 €	32 949 988 €	33 550 251 €	36 281 023 €	42 612 680 €	61 177 546 €	34 914 409 €	40 217 352 €	32 988 710 €	34 474 742 €	

A - Section d'exploitation

Les dépenses de fonctionnement de l'année s'élèvent à **34 440 K€**, dont **4 824 K€** d'écritures d'ordre et **29 616 K€** d'écritures réelles.

Chapitre	DEPENSES					EVOLUTION	
	2020	2021	2022	2023	2024	Δ2024/2023	%
042 - OP. ORDRE DE SECTION A SECTION	2 274 553	2 448 305	2 328 616	3 843 994	4 824 136	980 142	25,5%
Opérations d'ordre	2 274 553	2 448 305	2 328 616	3 843 994	4 824 136	980 142	25,5%
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	19 395 821	21 814 837	22 431 455	24 737 120	27 030 494	2 293 374	9,3%
012 - CHARGES DE PERSONNEL	446 874	453 602	482 749	517 533	694 171	176 638	34,1%
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	2 219	4 042	1 478	1 716	2 165	449	26,1%
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 151 895	1 011 874	564 653	1 887 602	1 045 044	-842 558	-44,6%
66 - CHARGES FINANCIERES	391 009	364 942	379 596	524 523	587 924	63 400	12,1%
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	453 798	191 169	480	89 623	578	-89 045	-99,4%
68 - DOTATIONS AUX PROVISIONS	0		104 650		255 544	255 544	
AE1 - TUNNEL DE LA GÂTINE	500 000	215 484					0
Opérations réelles	22 341 618	24 055 950	23 965 061	27 758 117	29 615 920	1 857 803	6,7%

Les dépenses d'ordre de **4 824 K€** correspondent aux dotations aux amortissements (pour mémoire, en M4, tous les investissements sont amortissables). L'augmentation de + 980 K€ constatée entre 2023 et 2024 correspond pour partie à un rattrapage d'amortissement sur le SAEIV (système d'aide à l'exploitation et information voyageur) mis en service en 2019 mais dont le plan d'amortissement n'avait démarré qu'en 2021 (à vérifier et compléter).

Adresse de l'expéditeur : Ministère des Infrastructures

Document de référence : 2024-0000000000

SAEIV (système

Document de référence : 2024-0000000000

Publication : 06/06/2025

Les dépenses réelles s'élèvent à 29 616 K€, soit un taux de réalisation de 95,5 % des crédits votés. L'augmentation des charges est significative à + 6,7 %.

➤ Les charges à caractère général, réalisées à 99,2 %, s'élèvent à hauteur de 27 030,5 K€ contre 24 737,1 K€ en 2023 et 22 431,8 K€ en 2022, soit une augmentation de 2 293,4 K€ (9,3 %), sous l'effet de :

- la progression du forfait de charges versé à STGA, qui passe de 22 696 K€ en 2023 à 24 801 K€, soit une augmentation de 2 104 K€ (+ 9,3 %) correspondant aux indexations définitives pour 2023 et à l'indexation prévisionnelle du contrat pour 2024, ainsi qu'aux effets des avenants 8 et 9 du contrat. Outre les augmentations de prix, prises en compte au travers de l'actualisation du forfait de charges, l'évolution est à mettre en lien avec les évolutions de service, telles que les navettes électriques gratuites de centre-ville, la très forte augmentation du transport à la demande (TAD) et du transport de personnes à mobilité réduite (TPMR)

Les autres dépenses de ce chapitre sont globalement stables, les principales correspondent à :

- La contribution à la DSP Transdev pour la ligne 10 du réseau, pour un montant de 411,5 K€ contre 368,3 K€ en 2023 (+ 43,2 K€ et +11,7 %)
- Le contrat de prestation du service transports scolaires d'un montant de 645 K€ contre 613,9 K€ en 2023 (+31,1 K€ et +5 % par rapport à 2023)
- Le remboursement à la région de l'affrètement scolaire : 239,6 K€ en légère diminution (260,5 K€ en 2023), en lien avec le nombre d'élèves transportés, le tarif étant resté inchangé
- L'entretien des espaces publics du réseau (entretien espaces paysagers, ramassage déchets, balayage de voirie, entretien signalisation lumineuse : 200 K€
- Les remboursements de frais indirects au budget principal : 455,5 K€
- Les frais d'étude, s'élevant à 162 K€, comprenant le début de la prestation d'accompagnement au renouvellement du contrat avec STGA (43 K€), une enquête origine/destination sur le réseau (21,8 K€), le début de l'étude de prospective financière sur la mobilité (20,3 K€), ainsi qu'une étude juridique et un diagnostic sur les services de transports scolaires ou encore l'accompagnement à la mise en œuvre de la commission d'indemnisation amiable (CIA) pour le BHNS2,...

➤ Les charges de personnel s'élèvent à 694,2 K€ contre 517,5 K€ en 2023, soit une augmentation de 34 %, avec le coût en année pleine des différents postes créés.

Les charges de personnel évoluent notamment sous l'effet du GVT, de la création d'un poste dédié à la conduite d'opération des travaux liés à la mobilité et de 2 recrutements intervenus en cours d'année sur des postes créés en 2023, dont le poste de médiateur BHNS. A noter que GrandAngoulême bénéficie d'une compensation de la Région (transfert de moyens de 52 K€) du fait de l'exercice de la compétence Transports scolaires depuis le 1^{er} janvier 2020.

➤ Les autres charges de gestion courante s'élèvent à 1 045 K€ 1 887,6 K€, elles comprennent principalement :

- Le reversement de VM (versement mobilité) au budget principal au titre des dépenses de mobilité, le montant versé étant ajusté à la réalité des dépenses de fonctionnement, réalisées : 335,3 K€ contre 308,9 K€ en 2023 et 208,3 K€ en 2022.

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

016-200071827-20250528-2025_05_95-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/06/2025

Publication : 06/06/2025

- Le financement des autorités organisatrices de rang 2 (AO2) pour les services de transport scolaire assurés par les 16 communes : 198,9 K€
 - La participation de GrandAngoulême au financement du fonctionnement du tunnel de la Gâtine : 75 K€
 - La participation au syndicat mixte Nouvelle Aquitaine Mobilités pour 61,3 K€, dont 55 K€ de participation statutaire et 6,3 K€ de contribution à Modalis
 - Subvention versée à MOUVIBUS au titre de la mobilité solidaire pour répondre aux besoins de mobilités de publics fragiles socialement ou économiquement, notamment pour le déplacement des travailleurs en ESAT et des seniors et personnes à mobilité réduite : 365 K€ contre 220,6 K€ en 2023
 - La participation comité d'action sociale pour le personnel pour 5,5 K€
- Les atténuations de produits au chapitre 014 ont été de 2,2 K€, les reversements de VM étant désormais quasi intégralement gérés par les URSSAF et directement déduits du montant de VM versé.
 - Les dépenses exceptionnelles s'élèvent à 578 € et ne concernent que quelques remboursements d'abonnements scolaires
 - Les dotations aux provisions s'élèvent à 255,5 K€ et concernent 2 provisions pour litiges

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 33 372 K€, dont 469 K€ de recettes d'ordre et 32 903 K€ de recettes réelles.

Chapitre	RECETTES					EVOLUTION	
	2020	2021	2022	2023	2024	Δ2024/2023	%
042 - OP. ORDRE DE SECTION A SECTION	107 885	1 742 479	142 479	336 819	468 804	131 985	39,2%
Opérations d'ordre	107 885	1 742 479	142 479	336 819	468 804	131 985	39,2%
013 - ATTENUATIONS CHARGES	1 251	1 090	6 489	14 875	368	-14 507	-97,5%
70 - PRODUITS DES SERVICES	3 199 455	3 523 779	3 976 136	4 316 435	4 326 896	10 461	0,2%
73 - FISCALITE	19 533 268	20 505 653	22 201 235	23 682 223	24 556 154	873 931	3,7%
74 - SUBVENTIONS	4 390 124	3 680 689	3 669 907	3 946 968	3 667 914	-279 054	-7,1%
75 - AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	162 260	160 210	173 274	193 659	157 899	-35 760	-18,5%
76 - PRODUITS FINANCIERS	473			10 418	146 400	135 983	1305,3%
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	108 368	537 851	398 520	269 537	47 828	-221 709	-82,3%
78 - REPRISE SUR PROVISIONS	1 050 608	0					
Opérations réelles	28 445 806	28 409 271	30 425 561	32 434 115	32 903 460	469 345	1,4%

Les recettes d'ordre de 469 K€ sont constituées par les reprises de subventions transférables au compte de résultat.

Les recettes réelles pour 2024 sont de 32 903 K€ et se composent :

- du **versement des recettes de la STGA** à hauteur de **4 201 K€** contre 4 197 K€ en 2023, soit un montant équivalent, et ce malgré le remaniement de la grille tarifaire et l'augmentation de 10 % d'un certain nombre de tarifs. Cette stagnation des recettes masque une hausse du nombre d'usagers mais l'augmentation concerne les publics bénéficiant des tarifs les plus bas. L'analyse des recettes montre que les usagers ont privilégié le recours aux abonnements et abandonné le carnet 10 voyages.

- des recettes du service de **Transports scolaires** qui s'élèvent pour 2024 à **126 K€** contre 119,6 K€ en 2023, soit une progression de 5,4 %.

- des impôts et taxes, à hauteur de **24 556 K€** contre 23 682,2 K€ en 2023, composé exclusivement par le **Versement Mobilité** avec un taux unifié sur l'ensemble du territoire de 1,7 %. Ce taux s'applique sur la masse salariale des entreprises de 11 salariés et plus. Le VM est en augmentation de près de 874 K€ et de 3,7 % par rapport à 2023, sous l'effet de la **progression de la masse salariale des entreprises assujetties.**

de la **dotation générale de décentralisation**, dont le montant est figé maintenant depuis de **nombreuses années à 2 238 454 €.**

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

016-200071827-20250528-2025_05_95-DE

Accusé de réception

Publication : 06/06/2025

- de la **dotation de compensation de la Région**, soit **1 324,5 K€** au titre de l'année 2024. A ce montant s'ajoute **100 K€** par an par voie de **convention pour les correspondances**. Ainsi qu'un montant de **5 K€** au titre de la **convention d'affrètement réciproque** pour 6 élèves domiciliés hors de l'agglomération empruntant les lignes scolaires de GrandAngoulême.

- de la redevance de la STGA pour 10 K€.

- une compensation liée au relèvement du seuil d'assujettissement au VM, soit 147,9 K€ en 2024 (montant équivalent depuis 3 ans).

En 2024, GrandAngoulême a également perçu 146,4 K€ au titre des intérêts du compte à terme ouvert fin 2023 sur lequel ont été placés 4 M€ de l'emprunt souscrit pour le financement des travaux du BHNS et non encore réalisés.

Enfin, les recettes exceptionnelles s'élèvent à 47,8 K€, incluant :

- Des pénalités sur marchés pour 12,9 K€ et des reversements de trop perçus pour 6 K€
- Des remboursements d'assurance suite à des sinistres sur du mobilier urbain pour 10 K€ (panneaux, potelets, feu clignotant,..)
- Des cessions d'actifs pour 18,9 K€ (2 bus, 39 vélos)

Ainsi, l'année 2024 se clôture par un résultat de fonctionnement négatif de – 1 067,8 M€, en diminution de 2 236,6 K€ par rapport à l'année 2023 où il était de 1 168,8 K€. Ce résultat de l'exercice 2024 est la conséquence d'une forte progression des dépenses de fonctionnement, sans que les recettes ne progressent dans les mêmes proportions.

Il est ainsi essentiel de veiller à la maîtrise des charges de fonctionnement et donc à proposer un niveau de service en matière de transport en adéquation avec les ressources et à leur évolution. Pour rappel, la principale ressource est le VM, dépendant de l'assiette de la masse salariale des entreprises et organismes qui y sont assujettis et dont l'évolution dépend de la conjoncture économique qui, si elle a bénéficié de l'effet inflationniste de 2022 et 2023, tend à depuis à ralentir.

A ce résultat de l'année il faut ajouter la reprise du résultat antérieur reporté, à hauteur de 12 397,7 K€, portant ainsi le résultat cumulé de la section de fonctionnement à 11 329,9 K€ contre 12 397,7 K€ à fin 2023, soit une diminution de près d'1 M€.

Epargnes

L'épargne brute, soit l'écart entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement, ressort à 3 268,6 K€ et elle n'a pas permis de couvrir la dotation nette aux amortissements (D-R) qui s'élève à 4 355,3 K€ et le remboursement du capital de la dette qui ressort à 1 547,5 K€. Le taux d'épargne brute (épargne brute / recettes réelles de fonctionnement) s'établit à tout juste 10 %, soit un niveau insuffisant.

en € / %	2020	2021	2022	2023	2024
Epargne brute	6 008 723	4 260 322	6 460 501	4 637 571	3 268 648
Taux EB	21,1%	15,0%	21,2%	14,3%	9,9%
Epargne nette	5 192 056	3 443 655	5 523 834	3 256 737	1 721 148
Taux EN	18,3%	12,1%	18,2%	10,0%	5,2%

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

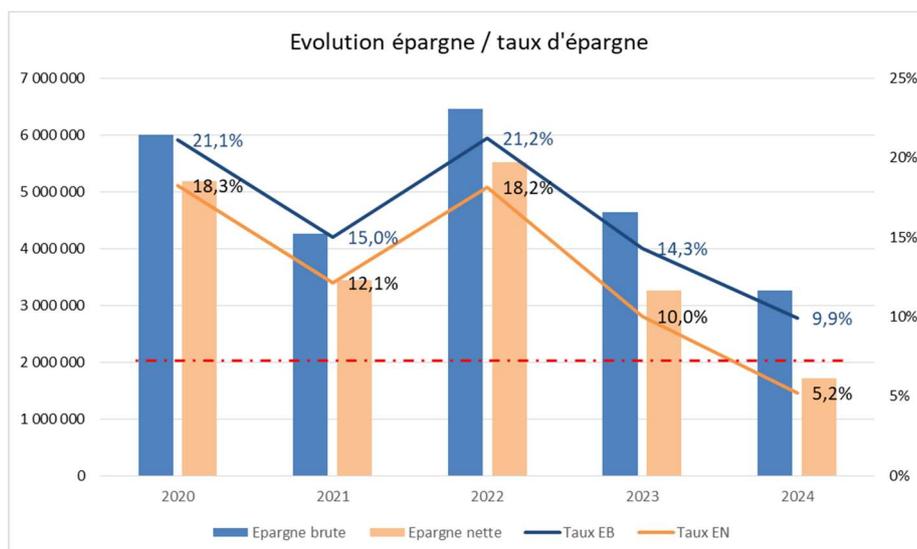
016-200071827-20250528-2025_05_95-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/06/2025

Publication : 06/06/2025

L'épargne nette disponible pour le financement des investissements s'établit à 1 721,1 K€ et le taux d'épargne nette est de 5,2 %.



La représentation graphique de l'évolution des épargnes montre une dégradation rapide ces deux dernières années.

Le taux d'épargne nette à fin 2024 est passé en dessous du seuil des 7 %, considéré comme un seuil minimum acceptable

L'ensemble des emprunts pour le financement de l'opération BHNS a désormais été mobilisé et l'encours de dette s'établit ainsi fin 2024 à 23 926,7 K€, ce qui, compte tenu du niveau d'épargne brute, induit une capacité de désendettement de 7,3 années contre 5,4 années à fin 2023.

On constate ainsi à fin 2024 une dégradation de la situation financière de ce budget : si la capacité de désendettement reste acceptable, il conviendra de veiller à maintenir un niveau d'épargne brute suffisant dans les années à venir pour couvrir la dotation aux amortissements. Pour mémoire, sur un budget de service public industriel et commercial M4, la totalité des investissements sont amortissables. Il s'agit donc d'adapter le niveau des investissements aux capacités d'épargne de ce budget.

C'est dans cet objectif qu'une étude a été confiée au cabinet FCL sur les perspectives budgétaires en terme de mobilité, incluant en plus des dépenses de transport portées par le budget annexe, les dépenses de mobilité portées par le budget principal. Il s'agit de modéliser ces dépenses de mobilité en regard des ambitions de la collectivité, d'en évaluer le dimensionnement et le rythme de réalisation, pour assurer la soutenabilité financière des programmes d'investissement et préserver les équilibres du budget annexe Transports.

B - Section d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 8 425,7 K€, dont 468,8 K€ de dépenses d'ordre et 7 956,9 K€ de dépenses réelles.

Les dépenses d'ordre de 468,8 K€ sont constituées par les reprises de subventions transférables.

Les dépenses réelles de 7 956,9 K€ sont constituées par :

016-200071827-20250528-2025_05_95-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/06/2025

Publication : 06/06/2025

- 1 547,5 K€ de remboursement de capital relatif aux emprunts souscrits en 2018 et 2019 pour le financement du BHNS (28,5 M€ empruntés en tout) et à l'avance remboursable de l'Etat pour 400 K€ (sur un total de 1,6 M€).
- Les dotations d'équipement (hors avances sur travaux BHNS) s'établissent à 3 980,2 K€, dont principalement :
 - 1 340 K€ d'avances à la SPL GAMA dans le cadre du mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage pour le BHNS
 - 246,8 K€ pour des acquisitions diverses pour les bus et vélos : 7 moteurs et boîtes de vitesse, batteries et radiateurs.
 - 292,9 K€ pour l'achat de 180 vélos
 - 1 213,8 K€ pour le renouvellement du SAEIV
 - 175,9 K€ pour des ponts à fût
 - 430,1 K€ pour l'aménagement du parking de Puyguillen, pour lequel des cofinancements sont attendus en 2025
 - 29,8 K€ pour des abribus et autres équipements
 - 72,8 K€ pour un automate de dépôt d'espèces et de distribution au dépôt STGA

Le reste des opérations d'investissement, soit 2 400,9 K€, est inclus dans la programmation pluriannuelle d'investissements :

Intitulé	PPI FIN 2024	pCFU 2024	REALISE AU 31/12/2024	reste à financer au 31/12/2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
AP 1 - BHNS	83 045,57 K€	514 152,70 €	82 729,76 K€	315,81 K€	315,81 K€		
AP 4 - SCHEMA D'ACCESSIBILITE	2 665,00 K€	299 847,14 €	1 448,27 K€	1 216,73 K€	200,00 K€	1 016,73 K€	
AP 5 - MODERNISATION RESEAU	1 600,00 K€	29 018,22 €	1 597,38 K€	2,62 K€			
AP 6 - BHNS PHASE 2	10 000,00 K€	1 477 170,51 €	2 551,36 K€	7 448,64 K€	3 974,70 K€	2 729,62 K€	744,32 K€
OP-/ BHNS 2 STATIONS CENTRE VILLE	4 700,00 K€	155 463,67 €	313,37 K€	4 386,63 K€	2 170,00 K€	1 772,09 K€	444,54 K€
OP-/ BHNS 2 STATIONS DES EXTREMITES	2 200,00 K€	642 473,40 €	1 268,54 K€	931,46 K€	853,94 K€	77,52 K€	
OP-/ BHNS 2 STATION PEM SUD ANGOUMOIS	315,00 K€	13 899,15 €	255,16 K€	59,84 K€	59,84 K€	0,00 K€	
OP-/ BHNS 2 STATION CATHEDRALE	865,00 K€	660 896,24 €	660,90 K€	204,10 K€	204,10 K€	0,00 K€	
OP-/ BHNS 2 MANDATI PREPA PHASE2 AVTG	100,00 K€	4 222,40 €	53,19 K€	46,81 K€	46,81 K€	0,00 K€	
OP-/ BHNS 2 AUTRES	1 820,00 K€	215,65 €	0,22 K€	1 819,78 K€	640,00 K€	880,00 K€	299,78 K€
AP 7 - MATERIEL ROULANT TC MOBIUS	222,50 K€	- €	222,50 K€	0,00 K€			
AP 8 - VELOS POUR LE SERVICE LOCATION MOB	305,00 K€	80 736,32 €	152,59 K€	152,41 K€	152,41 K€	0,00 K€	
OP-/ RENOUVELLEMENT DU PARC	305,00 K€	80 736,32 €	152,59 K€	152,41 K€	152,41 K€		
OP-/ AUGMENTATION DU PARC	0,00 K€	- €	0,00 K€	0,00 K€			
AP 9 - VERDISSEMENT DE LA FLOTTE (2024-202)	7 000,00 K€	- €	0,00 K€	7 000,00 K€	4 060,00 K€	2 940,00 K€	0,00 K€
OP-/ INFRASTRUCTURES - STATION DEPOT - BORNES - étude	1 320,00 K€	- €	0,00 K€	1 320,00 K€	1 220,00 K€	100,00 K€	
OP-/ BUS ELECTRIQUES	5 680,00 K€	- €	0,00 K€	5 680,00 K€	2 840,00 K€	2 840,00 K€	
OP-/ BORNES DE RECHARGEMENT	0,00 K€	- €	0,00 K€	0,00 K€			
OP-/ BATTERIES ELECTRIQUES	0,00 K€	- €	0,00 K€	0,00 K€			
AP 10 - VELOS LIBRE SERVICE	1 400,00 K€			1 400,00 K€	1 400,00 K€	0,00 K€	0,00 K€
OP-/ MISE EN PLACE DES STATIONS	450,00 K€			450,00 K€	450,00 K€		
OP-/ ACQUISITION DES VELOS	950,00 K€			950,00 K€	950,00 K€		
AP BUDGET TRANSPORTS	106 238,07 K€	2 400 924,89	88 701,86 K€	17 536,21 K€	10 105,54 K€	6 686,35 K€	744,32 K€

Les travaux de l'opération du Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) se poursuivent avec une réalisation des crédits de paiement de 514,2 K€ pour le BHNS1 et 1 477,2 K€ pour le BHNS2, dont l'essentiel est suivi par GAMA dans le cadre d'une délégation de maîtrise d'ouvrage.

Pour les travaux suivis en délégation, *rappelons que les dépenses ne sont comptabilisées dans l'AP que lors de la reconstitution de l'avance consentie à la SPL GAMA à laquelle la maîtrise d'ouvrage a été déléguée (cf. ci-dessus).*

L'essentiel des dépenses réalisées concerne pour près de 661 K€ la station Cathédrale et pour 642,5 K€ les stations des extrémités dont près des 2/3 du montant affecté à cette l'opération est déjà consommé. Des frais d'étude et de maîtrise d'œuvre pour 155,5 K€ ont été enregistrés pour la mise en œuvre des stations du centre-ville. Quant à la station du PEM sud Angoumois, 14 K€ ont été mandatés en 2024, portant le règlement de cette station à 255 K€ et plus de 80 % du montant prévisionnel affecté.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Le schéma d'accessibilité a donné lieu à des réalisations à hauteur de 299,8 K€, pour des stations notamment sur l'Isle d'Espagnac, Gond-Pontouvre, Angoulême, Nersac, Saint Michel, et Linars

Approuvé par le préfet : 06/06/2025
Publication : 06/06/2025

Sur l'AP Modernisation du réseau (hors BHNS), 29 K€ ont été mandatés, principalement pour l'installation de sanitaires sur différentes lignes et des aménagements de dalles pour les navettes de centre-ville. Cette opération touche désormais à sa fin.

Le renouvellement du parc de vélos est intégré à l'AP8 et, pour l'année 2024, 56 vélos ont été acquis pour 80,7 K€, en plus des 180 évoqués dans les dotations annuelles.

Les recettes d'investissement de l'année s'établissent à 5 710 K€, dont 4 824 K€ d'écritures d'ordre et 886,7 K€ de recettes réelles.

Les recettes d'ordre correspondent pour 4 824 K€ aux amortissements.

Les recettes réelles s'établissent à 886,7 K€, dont :

- 681,1 K€ de justification de dépenses réalisées par GAMA sur le montant d'avance accordé
- 196,1 K€ de subvention de la Région pour les navettes électriques
- 6 K€ de solde de subvention de l'ADEME
- 3,5 K€ de corrections d'écritures

Ainsi, l'exercice 2024 fait ressortir un besoin de financement de 2 714,8 K€. Toutefois, à ces recettes annuelles vient s'ajouter l'excédent antérieur reporté qui s'établit à 3 279,2 K€. L'excédent de financement en investissement s'établit ainsi à 564,4 K€ à fin 2024.

Le résultat global de clôture s'établit à 11 894,3 K€ et, compte tenu de reports en dépenses de 472,2 K€, le résultat définitif ressort à 11 422,1 K€.

L'encours de dette sur ce budget s'établit à fin 2024 à 23 926,7 K€ et concerne le remboursement de l'avance de l'État de 1,6 M€ et les emprunts relatifs aux travaux du BHNS.

Le versement du dernier emprunt de 4 M€ souscrit auprès de la Banque des Territoires pour le financement des travaux du BHNS est intervenu en fin de phase de mobilisation sans que la somme soit nécessaire en trésorerie. Compte tenu du calendrier des travaux du BHNS et dans un souci d'optimisation financière, ce montant a fait l'objet, à titre dérogatoire, d'un placement sur un compte à terme qui a déjà généré quelques intérêts de placement dans l'attente de son déblocage (voir délibération n°2023.09.186).

Il est d'ailleurs proposé dans le cadre de l'affectation du résultat, de procéder à l'affectation volontaire de ces 4 M€ au financement de la section d'investissement.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250528-2025_05_95-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/06/2025

Publication : 06/06/2025

Résultats synthétiques

En milliers d'€	BP 2024	BTV 2024	CA 2024	Taux réalisation
A - DEPENSES D'EXPLOITATION	45 343	45 899	34 440	
Dépenses réelles	30 006	31 011	29 616	95,5%
Dépenses ordre	15 337	14 888	4 824	
B - RECETTES D'EXPLOITATION	32 948	33 501	33 372	
Recettes réelles	32 608	33 032	32 903	99,6%
Recettes d'ordre	340	469	469	
C- RESULTAT DE L'EXERCICE (B-A)			-1 068	
D - Reprise des résultats antérieurs			12 398	
E - RESULTAT D'EXPLOITATION (C+D)			11 330	
F - DEPENSES D'INVESTISSEMENT	11 764	17 545	8 426	
Dépenses réelles	11 424	17 076	7 957	46,6%
<i>dont opérations liées à la MO déléguée</i>	2 600	2 600	1 340	51,5%
Dépenses ordre	340	469	469	
G - RECETTES D'INVESTISSEMENT	18 204	17 754	5 711	
Recettes réelles	2 867	2 867	887	30,9%
<i>dont opérations liées à la MO déléguée</i>	2 600	2 600	681	26,2%
Recettes d'ordre	15 337	14 888	4 824	
H- RESULTAT DE L'EXERCICE (G-F)			-2 715	
I - Reprise des résultats antérieurs			3 279	
J – BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (H +I)			564	
K - RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE (E + J)			11 894	
Dépenses reportées - a			472	
Recettes reportées - b			0	
Résultat définitif global = K - a + b			11 422	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250528-2025_05_95-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/06/2025

Publication : 06/06/2025

CA 2024 - BUDGET ANNEXE CAMPING

En tant que service public industriel et commercial (SPIC), le camping du plan d'eau de Saint-Yrieix a fait l'objet d'une gestion dans un budget annexe soumis à la nomenclature M4 et en gestion de TVA directe.

L'année 2024 constitue la dernière année d'exploitation du camping. En effet, la compétence facultative « camping communautaire » est désormais abandonnée. Ce bien immobilier a donné lieu à désaffectation du domaine public fin 2023. Intégré au domaine privé de GrandAngoulême, il fait l'objet d'un bail commercial avec un opérateur privé, qui a débuté dès la mi-avril 2024. Ce budget n'a donc enregistré que quelques écritures au long de l'année 2024 et a été clôturé au 31/12/2024.

En 2024, les réalisations du budget annexe Camping sont de 274 K€ en dépenses de la section d'exploitation et de 47 K€ en dépenses réelles de la section d'investissement.

Section	Chapitre voté	DEPENSES				RECETTES			
		2021	2022	2023	2024	2021	2022	2023	2024
FONCTIONNEMENT	042-OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	137 921,84 €	143 043,09 €	161 573,89 €	172 174,36 €	43 013,86 €	43 013,86 €	42 613,86 €	42 613,86 €
	Total O	137 921,84 €	143 043,09 €	161 573,89 €	172 174,36 €	43 013,86 €	43 013,86 €	42 613,86 €	42 613,86 €
	011-CHARGES A CARACTERE GENERAL	98 807,65 €	133 895,32 €	182 586,01 €	67 152,21 €				
	012-CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	150 735,74 €	172 460,91 €	207 007,97 €	32 696,13 €				
	013-ATTENUATIONS DE CHARGES					5 661,00 €	5 314,00 €	1 713,73 €	0,00 €
	65-AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 573,78 €	0,88 €	516,17 €	1 612,94 €				
	67-CHARGES EXCEPTIONNELLES	789,50 €	103,64 €	576,73 €	36,00 €				
	68-DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS			1 174,24 €	0,00 €				
	70-PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES					253 878,66 €	361 459,97 €	385 085,10 €	300,00 €
	75-AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE					3 967,85 €	1 502,59 €	0,88 €	13 581,79 €
	77-PRODUITS EXCEPTIONNELS					83 307,18 €	38 213,42 €	124 021,44 €	96 150,98 €
	78-REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS								121 025,01 €
	Total R	251 906,67 €	306 460,75 €	391 861,12 €	101 497,28 €	346 814,69 €	406 489,98 €	510 821,15 €	231 057,78 €
Total F	389 828,51 €	449 503,84 €	553 435,01 €	273 671,64 €	389 828,55 €	449 503,84 €	553 435,01 €	273 671,64 €	
INVESTISSEMENT	O 040-OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	43 013,86 €	43 013,86 €	42 613,86 €	42 613,86 €	137 921,84 €	143 043,09 €	161 573,89 €	172 174,36 €
	Total O	43 013,86 €	43 013,86 €	42 613,86 €	42 613,86 €	137 921,84 €	143 043,09 €	161 573,89 €	172 174,36 €
	16-EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	0,00 €	0,00 €		1 900,00 €	500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	20-IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00 €	250,00 €	1 921,16 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €
	21-IMMOBILISATIONS CORPORELLES	30 037,53 €	209 112,58 €	112 246,42 €	2 437,11 €				
	23-IMMOBILISATIONS EN COURS	23 467,92 €	16 806,73 €	546,68 €	0,00 €				
Total R	53 505,45 €	1 694 484,81 €	387 543,80 €	4 337,11 €	500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Total I	96 519,31 €	1 737 498,67 €	430 157,66 €	46 950,97 €	138 421,84 €	143 043,09 €	161 573,89 €	172 174,36 €	
Total général	486 347,82 €	2 187 002,51 €	983 592,67 €	320 622,61 €	528 250,39 €	592 546,93 €	715 008,90 €	445 846,00 €	

A – Section d'exploitation

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à **273,7 K€** dont 172,2 K€ d'écritures d'ordre correspondant à la dotation aux amortissements. Cette dotation est en hausse de près de 6,6 % par rapport à l'exercice 2023, en lien avec les dépenses d'investissement des années antérieures.

Les dépenses d'exploitation sont de **101,5 K€**. Elles comprennent principalement :

- 67,2 K€ de **charges à caractère général**, représentant les dépenses de remise en état et de fonctionnement du site jusqu'à sa prise à bail dont :
 - 30 K€ de dépenses de fluides, avec 13,4 K€ pour l'eau et 13,8 K€ pour l'électricité, comprenant la régularisation de la fin de l'année 2023 et les sommes dues jusqu'à la reprise des abonnements par le locataire
 - 5,8 K€ de dépenses d'entretien des bâtiments (reprise de carrelage, remplacement de vitrage, de flexible, de serrures, ...)
 - 2,9 K€ de dépenses de dépannage des bornes et de remplacement des lampes
 - 4,3 K€ de frais de maintenance ou de résiliation
 - 2,6 K€ d'entretien des autres biens mobiliers (réparation lave-linge et sèche-linge, machine à glaçons, remplacement monnayeur sèche-linge, ...)
 - 2 K€ d'assurances multirisques
 - 1,1 K€ de frais de télécommunications
 - 8,3 K€ de taxes foncières
 - 1,8 K€ de cotisation foncière des entreprises

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

016-200071827-20250528-2025_05_95-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/06/2025

Publication : 06/06/2025

- 2,2 K€ de frais d'entretien de la literie
-
- 32,7 K€ de charges de personnel pour les 2 agents en poste sur les mois de janvier à avril, y compris les frais de rupture de contrat.
- 1,6 K€ d'autres charges de gestion courante pour l'apurement des créances éteintes et des admissions en non-valeur avant la clôture du budget et 36 € de régularisations de reliquat de TVA.

Les recettes d'exploitation de l'exercice s'établissent à 273,7 K€, dont 42,6 K€ d'écritures d'ordre et 231,1 K€ d'écritures réelles.

Les écritures d'ordre correspondent aux reprises de subvention transférables au compte de résultat, venant en atténuation des dotations aux amortissements.

Les recettes réelles s'élèvent à 273,7 K€, constituées de :

- Reprises de provision pour 121 K€ sur les créances éteintes et pour un litige désormais forclos.
- Recettes de loyer d'Alpha Camping pour 13,5 K€
- Solde du loyer du logement du camping pour la période de janvier à mars 2024, soit 300 €
- Régularisations de cautions et d'avoirs pour 1 900 €

Enfin, pour l'équilibre budgétaire, une subvention exceptionnelle du budget principal a été nécessaire et s'est élevée à 93,7 K€.

Cette subvention correspond pour partie à l'amortissement net dû à l'équipement du site, qui ressort à 129,6 K€. En effet, une dérogation au strict principe de l'équilibre imposé aux SPIC (Services Publics Industriels et Commerciaux) est permise dès lors que le niveau des investissements réalisés ne pourrait être financé sans mise en œuvre d'une politique tarifaire excessive (article L. 2224-2 du CGCT). Pour autant, la subvention exceptionnelle a été limitée au strict montant nécessaire pour l'équilibre de la section de fonctionnement.

L'année 2024 se clôture donc par un résultat de fonctionnement nul.

B – Section d'investissement

Les dépenses d'investissement de l'année s'établissent à 46,9 K€, comprenant 42,6 K€ d'écritures d'ordre de section à section (reprise de subventions transférables au compte de résultat) et 4,3 K€ d'écritures réelles.

Les 4,3 K€ de dépenses d'équipement comprennent :

- 1,9 K€ de régularisations de cautions
- 1,8 K€ pour 16 fauteuils bains de soleil commandés en 2023
- 648 € de matériel de sécurité incendie pour mise aux normes du site avant qu'il soit donné à bail

Les recettes d'investissement de 172,2 K€ comprennent exclusivement des écritures d'ordre correspondant aux amortissements.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

L'exercice 2024 se clôture ainsi avec un excédent de financement en section d'investissement de 125,2 K€, qui vient majorer l'excédent antérieur reporté d'investissement de 481,5 K€, **portant ainsi l'excédent global de clôture à 606,7 K€**. Cet excédent s'est constitué au fil des

Publication : 06/06/2025

ans avec les amortissements des immobilisations et les excédents de financement de la section d'investissement.

Après la clôture du budget annexe Camping, cet excédent de 606,7 K€ fera l'objet d'une reprise au budget principal, auquel seront également transférés les soldes des comptes d'actif et de passif.

Résultats synthétiques

En milliers d'€	BP 2024	BTV 2024	CA 2024	Taux réalisation
A - DEPENSES D'EXPLOITATION	306	309	274	
Dépenses réelles	139	130	101	78,1%
Dépenses ordre	167	179	172	
B - RECETTES D'EXPLOITATION	306	309	274	
Recettes réelles	263	266	231	86,9%
Recettes d'ordre	43	43	43	
C- RESULTAT DE L'EXERCICE (B-A)			0	
D - Reprise des résultats antérieurs			0	
E - RESULTAT D'EXPLOITATION (C+D)			0	
F - DEPENSES D'INVESTISSEMENT	55	69	47	
Dépenses réelles	12	26	4	16,9%
Dépenses ordre	43	43	43	
G - RECETTES D'INVESTISSEMENT	167	179	172	
Recettes réelles	0	0	0	NS
Recettes d'ordre	167	179	172	
H- RESULTAT DE L'EXERCICE (G-F)			125	
I - Reprise des résultats antérieurs			482	
J – BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (H +I)			607	
K - RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE (E + J)			607	
Dépenses reportées - a				
Recettes reportées - b			0	
Résultat définitif global = K - a + b			607	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250528-2025_05_95-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/06/2025

Publication : 06/06/2025

CA 2024 - BUDGET ANNEXE ESPACE CARAT

Le parc des expositions de GrandAngoulême, dénommé Espace Carat, en tant que service public industriel et commercial (SPIC), fait l'objet d'une gestion sous forme d'un budget annexe géré sous la nomenclature M4. Au budget principal, la sous-rubrique 62 2 en retrace l'activité qui concerne une subvention exceptionnelle en dépenses et d'éventuelles refacturations de carburant, vêtements de travail et produits d'entretien en recettes.

En 2024, les réalisations sur le budget annexe CARAT sont de **1 828 K€ en dépenses de la section d'exploitation** et de **580 K€ en dépenses de la section d'investissement**.

Section	Chapitre voté	DEPENSES				RECETTES			
		2021	2022	2023	2024	2021	2022	2023	2024
FONCTIONNEMENT	042-OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	559 883,04 €	566 867,93 €	557 750,03 €	584 631,42 €	366 039,01 €	366 039,01 €	366 039,01 €	366 039,01 €
	Total O	559 883,04 €	566 867,93 €	557 750,03 €	584 631,42 €	366 039,01 €	366 039,01 €	366 039,01 €	366 039,01 €
	011-CHARGES A CARACTERE GENERAL	435 460,13 €	589 279,47 €	643 741,43 €	701 990,62 €				
	012-CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	421 683,06 €	447 039,43 €	530 020,97 €	509 018,27 €				
	013-ATTENUATIONS DE CHARGES					12 728,15 €	13 066,79 €	8 094,62 €	820,13 €
	65-AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 301,64 €	11 388,57 €	6 104,14 €	25 840,80 €				
	67-CHARGES EXCEPTIONNELLES	16 307,00 €	5 219,84 €	16 145,35 €	6 000,00 €				
	68-DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS			9 154,84 €					
	69-IMPOTS SUR LES BENEFICES ET ASSIMILES			179,00 €	116,00 €				
	70-PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES					342 696,66 €	764 297,18 €	956 621,35 €	953 278,77 €
	74-DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS					3 000,00 €	9 953,33 €	8 653,33 €	10 565,00 €
	77-PRODUITS EXCEPTIONNELS					61 998,66 €	63 026,27 €	1,55 €	128 421,74 €
	78-REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS					461 440,22 €	591 144,83 €	423 685,90 €	368 472,46 €
Total R	875 751,83 €	1 052 927,31 €	1 205 345,73 €	1 242 965,69 €	881 863,69 €	1 441 488,40 €	1 397 056,75 €	1 461 558,10 €	
Total F	1 435 634,87 €	1 619 795,24 €	1 763 095,76 €	1 827 597,11 €	1 247 902,70 €	1 807 527,41 €	1 763 095,76 €	1 827 597,11 €	
INVESTISSEMENT	040-OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	366 039,01 €	366 039,01 €	366 039,01 €	366 039,01 €	559 883,04 €	566 867,93 €	557 750,03 €	584 631,42 €
	Total O	366 039,01 €	366 039,01 €	366 039,01 €	366 039,01 €	559 883,04 €	566 867,93 €	557 750,03 €	584 631,42 €
	20-IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	802,00 €	844,00 €	8 229,80 €	0,00 €				
	21-IMMOBILISATIONS CORPORELLES	14 950,69 €	87 477,69 €	153 784,56 €	185 575,15 €				
	23-IMMOBILISATIONS EN COURS	32 542,50 €	13 482,60 €	32 120,90 €	28 640,49 €				
	AP 001-MODULATION SPATIALE DE L'ESPACE CARAT	1 874,37 €							
Total R	50 169,56 €	1 570 119,79 €	466 964,80 €	214 215,64 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Total I	416 208,57 €	1 936 158,80 €	833 003,81 €	580 254,65 €	559 883,04 €	566 867,93 €	557 750,03 €	584 631,42 €	
Total général	1 851 843,44 €	3 555 954,04 €	2 596 099,57 €	2 407 851,76 €	1 807 785,74 €	2 374 395,34 €	2 320 845,79 €	2 412 228,53 €	

A – La section d'exploitation

Les **dépenses d'exploitation s'élèvent à 1 828 K€**, dont 1 243 K€ d'écritures réelles et 585 K€ d'écritures d'ordre de dotations aux amortissements (pour mémoire, en M4, tous les investissements sont amortissables).

L'année 2024 a vu un retour à la normale d'accueil d'événements au sein de l'espace Carat :

- ✓ 75 manifestations en 2024 (76 en 2023) : 38 évènements d'entreprises, 17 salons, 18 concerts et spectacles, 1 évènement sportif et Ludopark.
- ✓ 250 jours d'occupation (montage, exploitation, démontage)

Ainsi les dépenses réelles de l'année sont orientées à la hausse, en progression de 38 K€ et de 3,1 % par rapport à 2023.

Le chapitre des charges à caractère général (énergie, frais de gardiennage, nettoyage des locaux, maintenance, achats bar, ...) ressort à près de 702 K€ et progresse de 58,2 K€ et de 9 % par rapport à 2023.

Les postes de dépenses qui progressent le plus sont les taxes avec la cotisation foncière des entreprises (+ 18 K€) et un rattrapage de l'année 2023, l'animation Ludopark et les prestations pour des comités d'entreprises (+ 15,3 K€), les frais de gardiennage (+ 15,7 K€), les autres matières et fournitures (+ 9,3 K€) ainsi que le gaz (+ 7,5 K€) et l'eau (+5,9 K€).

D'autres postes de dépenses sont orientés à la baisse, dont la sous traitance générale (- 6,6 K€), les annonces et insertions (- 8,8 K€), les frais d'animation (- 5,4 K€).

Le chapitre des charges de personnel s'établit à 509 K€ et apparaît en diminution de 21 K€ et de 4 %, mais l'année 2023 comprenait des versements exceptionnels en lien avec un ancien

contenu pour 54,2 K€. Retraités de ce montant, les charges de personnel de l'année 2024 sont en augmentation de 33,2 K€ et de 7 % par rapport à 2023. Cela s'explique par une augmentation des rémunérations de 5 % en janvier 2024, le personnel n'avait pas été

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
016-200071827-20250328-2023_03_93-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/06/2025
Publication : 06/06/2025

augmenté depuis 5 ans et l'emploi d'un technicien supplémentaire en contrat à durée déterminée sur une période de forte activité.

Le poste des autres charges de gestion courante s'établit à 25,8 K€ et apparaît en nette augmentation par rapport à 2023 à + 19,7 K€ avec la constatation pour 18,5 K€ de créances éteintes pour le festival Urban électro de 2023.

Enfin le poste des charges exceptionnelles ressort à 6 K€, en diminution de 10,1 K€ par rapport à 2023 où il avait subi l'impact d'une régularisation comptable.

On notera également un montant d'impôt sur les sociétés au titre de l'année 2023 pour 116 €.

Dans ce contexte, les **recettes d'exploitation s'établissent à 953,3 K€ contre 956,6 K€ en 2023, en diminution de 3,3 K€ et de 0,3 %**. Les recettes de spectacles ressortent à 99,6 K€ et sont en diminution par rapport à 2023 mais celles-ci sont principalement composées des recettes en lien avec Ludopark, où 2 éditions avaient été organisées en 2023 contre une seule en 2024.

Les locations de salles progressent avec 76 locations enregistrées pour 824 K€.

Enfin les recettes du bar sont en légère diminution à 29,6 K€ contre près de 31 K€ en 2023.

Quelques autres recettes viennent en atténuation, dont 10,6 K€ de subventions pour l'organisation du Forum Sport Santé Environnement, 696 € de corrections sur exercices antérieurs, ainsi que la recette de la redevance pour les ombrières photovoltaïques avec l'enregistrement de 2 annuités (2023 et 2024) pour 128,4 K€.

Par ailleurs, les recettes d'ordre (366 K€) sont constituées par les reprises de subventions transférables au compte de résultat.

Hors subvention exceptionnelle versée par le budget principal, **le déficit de ce budget atteint 367,8 K€, dont 52,4 K€ en lien avec l'organisation du Forum Sport Santé Environnement**.

Aussi, pour calculer la subvention exceptionnelle à verser depuis le budget principal, ont été pris en compte :

- Les exigences de service public imposées à l'établissement (organisation du Forum Sport Santé Environnement pour 52,4 K€ et gratuités imposées pour 84,6 K€), pour un total de 137 K€
- L'impact des travaux d'investissement mesuré par le montant net des dotations aux amortissements, soit 218,6 K€
- L'impact de la variation de la CFE soit 17,5 K€

Toutefois, la subvention exceptionnelle versée depuis le Budget principal a été limitée au déficit d'exploitation 2024, soit 367,8 K€, qui est inférieur à 2023 (408,2 K€) et qui reste dans l'ordre de grandeur ordinaire de la subvention exceptionnelle versée au cours des années antérieures à la crise sanitaire.

B – Section d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 580,3 K€ dont 366 K€ de dépenses d'ordre et 214,2 K€ de dépenses réelles.

Les dépenses réelles sont constituées pour 214,2 K€ de dotations annuelles :

- 185,6 K€ d'immobilisations corporelles, dont :
 - 25,3 K€ pour le remplacement des rideaux coupe-feu
 - 15,6 K€ pour la mise en conformité et le raccordement des ventilos convecteurs des loges
 - 20,2 K€ pour la mise en accessibilité PMR de l'ascenseur
 - 10 K€ pour la mise en conformité et sécurité des coffrets électriques
 - 15,7 K€ pour la fabrication et la pose de panneaux perforés dans la grande salle
 - 29,4 K€ pour un vidéoprojecteur en salle Saphir
 - 11,2 K€ pour des cloisons pour les stands des salons

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827320250528-2025_05_95-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/06/2025

Publication : 06/06/2025

- 6 K€ pour un stand pliant
- 8,3 K€ pour du matériel de sonorisation
- 3,6 K€ pour une armoire de froid bi température
- 3,4 K€ pour des grilles d'exposition
- 3,4 K€ pour des escaliers 4 marches
- 5,7 K€ pour des praticables de scène antidérapant

➤ 28,6 K€ pour la mise à niveau du système de GTC.

Les recettes d'investissement s'établissent à 584,6 K€, composées exclusivement des écritures d'ordre correspondant aux amortissements.

L'exercice 2024 se clôture avec un excédent de financement en section d'investissement de 4,4 K€ qui, ajouté à l'excédent antérieur reporté de 838 K€, amène ainsi l'excédent global de clôture à 842,4 K€.

Compte tenu du montant des engagements reportés, soit 123,8 K€, l'excédent de clôture en investissement s'établit à 718,6 K€.

Résultats synthétiques

En milliers d'€	BP 2024	BTV 2024	CA 2024	Taux réalisation
A - DEPENSES D'EXPLOITATION	1 947	1 998	1 828	
Dépenses réelles	1 332	1 379	1 243	90,1%
Dépenses ordre	615	618	585	
B - RECETTES D'EXPLOITATION	1 947	1 998	1 828	
Recettes réelles	1 577	1 628	1 462	89,8%
Recettes d'ordre	370	370	366	
C - RESULTAT DE L'EXERCICE (B-A)			0	
D - Reprise des résultats antérieurs			0	
E - RESULTAT D'EXPLOITATION (C+D)			0	
F - DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 340	1 457	580	
Dépenses réelles	970	1 087	214	19,7%
Dépenses ordre	370	370	366	
G - RECETTES D'INVESTISSEMENT	616	619	585	
Recettes réelles	1	1	0	NS
Recettes d'ordre	615	618	585	
H- RESULTAT DE L'EXERCICE (G-F)			4	
I - Reprise des résultats antérieurs			838	
J – BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (H +I)			842	
K - RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE (E + J)			842	
Dépenses reportées - a			124	
Recettes reportées - b			0	
Résultat définitif global = K - a + b			719	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250528-2025_05_95-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/06/2025

Publication : 06/06/2025

CA 2024 - BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS

La compétence Déchets Ménagers qui comprend les activités de collecte, de traitement et de prévention, est obligatoire (article L2224-13 du CGCT) depuis la Loi NOTRé (Nouvelle Organisation Territoriale de la République). La partie traitement de cette compétence fait l'objet d'une délégation au syndicat mixte CALITOM dans un accord cadre (délibération 2017.02.109).

L'harmonisation de la fiscalité déchets ménagers a fait l'objet d'une délibération (n° 2017.09.504) et a abouti à l'instauration d'un taux unique de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères de 10,30 % en 2020, inchangé depuis.

Pour 2024, les réalisations du budget annexe des déchets ménagers s'établissent à 24,2 M€ (22,48 M€ au titre de la section de fonctionnement et 1,76 M€ au titre de la section d'investissement) et 24 M€ de recettes (21,73 M€ au titre de la section de fonctionnement et 2,27 M€ au titre de la section d'investissement).

ectiope n	Chapitre voté	DEPENSES				RECETTES					
		2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024
ORI 042-OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION		1 427 374,14 €	1 440 698,06 €	1 633 053,27 €	1 781 824,98 €	1 936 370,09 €	722,10 €	11 942,58 €	5 879,39 €	1 433,06 €	2 197,10 €
Total O		1 427 374,14 €	1 440 698,06 €	1 633 053,27 €	1 781 824,98 €	1 936 370,09 €	722,10 €	11 942,58 €	5 879,39 €	1 433,06 €	2 197,10 €
011-CHARGES A CARACTERE GENERAL		2 876 740,52 €	3 173 232,41 €	3 428 956,54 €	4 244 256,39 €	4 746 007,05 €					
012-CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES		8 198 696,42 €	8 089 254,59 €	8 383 822,10 €	9 260 401,53 €	9 379 182,72 €					
013-ATTENUATIONS DE CHARGES							192 740,59 €	117 096,38 €	133 995,81 €	210 639,73 €	35 657,63 €
014-ATTENUATIONS DE PRODUITS		74 458,33 €	68 272,01 €	6 682,00 €	12 415,67 €	5 642,40 €					
65-AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		3 942 207,90 €	4 465 467,32 €	6 205 026,11 €	6 570 352,74 €	6 262 254,16 €					
66-CHARGES FINANCIERES		400,00 €									
67-CHARGES EXCEPTIONNELLES		23 023,01 €		135 789,20 €		135 107,67 €					
68-DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS					48 176,22 €	13 416,14 €					
70-PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES							1 038 009,44 €	947 332,84 €	1 421 310,22 €	2 016 573,17 €	2 082 348,29 €
73-IMPOTS ET TAXES							16 522 458,00 €	16 700 009,00 €	17 292 991,00 €		
74-DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS							11 099,11 €	21 138,78 €	1 726,85 €	49 565,78 €	38 068,12 €
75-AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE							1,86 €	1,47 €	1,67 €	40 935,39 €	192 824,97 €
77-PRODUITS EXCEPTIONNELS							116 877,54 €	9 091,20 €	201 838,04 €	10 196,32 €	8 972,09 €
78-REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS							8 967,42 €	5 872,68 €		197 547,97 €	9 275,31 €
Total R		15 115 526,18 €	15 796 226,33 €	18 160 275,95 €	20 135 602,55 €	20 541 610,14 €	17 890 153,96 €	17 800 542,35 €	19 051 863,59 €	21 040 679,36 €	21 730 500,41 €
Total F		16 542 900,32 €	17 236 924,39 €	19 793 329,22 €	21 917 427,53 €	22 477 980,23 €	17 890 876,06 €	17 812 484,93 €	19 057 742,98 €	21 042 112,42 €	21 732 697,51 €
INT 041-OPERATIONS PATRIMONIALES		2 942,28 €		37 420,22 €	19 322,04 €	2 700,00 €	2 942,28 €		37 420,22 €	19 322,04 €	2 700,00 €
Total I		2 942,28 €	0,00 €	37 420,22 €	19 322,04 €	2 700,00 €	2 942,28 €	0,00 €	37 420,22 €	19 322,04 €	2 700,00 €
ORI 040-OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION		722,10 €	11 942,58 €	5 879,39 €	1 433,06 €	2 197,10 €	1 427 374,14 €	1 440 698,06 €	1 633 053,27 €	1 781 824,98 €	1 936 370,09 €
Total O		722,10 €	11 942,58 €	5 879,39 €	1 433,06 €	2 197,10 €	1 427 374,14 €	1 440 698,06 €	1 633 053,27 €	1 781 824,98 €	1 936 370,09 €
10-DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES							2 197 647,07 €	801 391,92 €	535 113,73 €	1 809 067,56 €	330 717,86 €
13-SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES							6 000,00 €			7 000,00 €	3 237,48 €
204-SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES				4 000,00 €	106 679,13 €	4 000,00 €					
20-IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		10 881,20 €	5 050,80 €		11 775,70 €	3 907,44 €					
21-IMMOBILISATIONS CORPORELLES		1 583 150,17 €	1 463 908,53 €	1 508 288,39 €	774 561,56 €	488 050,88 €			217 780,25 €		
23-IMMOBILISATIONS EN COURS		334 058,72 €	386 157,56 €	1 902,00 €	57 009,58 €	244 519,95 €				17 698,65 €	47,18 €
AP 003-COLONNES ENTERREES		226 735,10 €	540,00 €	576 112,44 €	266 306,14 €						
AP 007-CENTRE TECHNIQUE DES DECHETS MENAGERS		31 101,96 €	1 503,78 €				4,45 €				
AP 004-AMENAGEMENT DECHETTERIE BREBONZAT		961 921,16 €	58 287,22 €				646 535,33 €	100,87 €			
AP 012-RESTRUCTURATION SITE IUOM			71 754,59 €	1 638 024,36 €	667 754,36 €	115 708,45 €			31 963,44 €	97 163,25 €	
AP 011-ACQUISITION MATERIEL ROULANT & EQUIPEMENTS 2021				472 694,40 €	152 858,40 €						
AP 010-DECHETTERIE LOCAUX GARDIENS P2				10 692,84 €	12 042,72 €	972,00 €					
AP 016- NOUVEL ATELIER MECANIQUE				19 468,80 €	16 668,00 €	220 172,51 €					
AP 013- BORNES A BIO DECHETS				258 324,00 €	564 948,00 €	416 810,40 €					
AP 014- ACQ.VEH LOURDS					1 728,00 €	186 060,00 €					
AP 015- ACQ.VEH LEGRS					114 550,28 €	37 580,62 €					
AP 017 : EXTENSION DECHETTERIE DE SOYALUX						9 960,00 €					
AP 018 : VEHICULES LOURDS 2023-2026						864,00 €					
AP 019 : COLONNES ENTERREES 2						27 759,59 €					
Total R		3 147 848,31 €	1 987 202,48 €	4 489 507,23 €	2 746 881,87 €	1 756 365,84 €	2 850 186,85 €	801 492,79 €	784 857,42 €	1 930 929,46 €	334 002,52 €
Total I		3 151 512,69 €	1 999 145,06 €	4 532 806,84 €	2 767 636,97 €	1 761 262,94 €	4 280 503,27 €	2 242 190,85 €	2 455 330,91 €	3 732 076,48 €	2 273 072,61 €
Total général		19 694 413,01 €	19 236 069,45 €	24 326 136,06 €	24 685 064,50 €	24 239 243,17 €	22 171 379,33 €	20 054 675,78 €	21 513 073,89 €	24 774 188,90 €	24 005 770,12 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250528-2025_05_95-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/06/2025

Publication : 06/06/2025

A- La section de fonctionnement

1- Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses d'ordre de la section de fonctionnement s'élèvent à 1 936,4 K€ et correspondent pour l'essentiel à la dotation aux amortissements.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 20 541,6 K€ et sont en hausse de 406 K€ par rapport à 2024 (+2%), soit une hausse très légère si l'on considère les +36 %.enregistrés depuis 2020.

- Les charges à caractère général : 4 746,3 K€ contre 4 244,3 K€ en 2023, soit +501,8 K€ et + 11,8 %

Les principales dépenses sont :

- le carburant (32,8 %) pour environ 1,6 M€, sachant que ce budget supporte l'ensemble des achats de carburant et refacture les autres budgets ainsi que la ville d'Angoulême,
- le remboursement de frais généraux au budget principal (13,3 %) pour 631,2 K€,
- des fournitures non stockées (13,9 %) pour 659,7 K€, dont 563,5 K€ pour l'entretien du parc véhicules
- les contrats de prestations de service pour le traitement des déchets verts (8,1 %) et 383,6 K€.

Les principales évolutions de dépenses :

A la baisse :

- Carburant, Ad Blue, Huile : - 105 K€
- Gaz : - 18,6 K€
- Vêtements de travail : -12,6 K€ (en général les commandes se font tous les 2 ans)
- Organismes de formation :- 36,3 K€

A la hausse :

- L'entretien du matériel roulant +122 K€
- Contrats de prestation de service : + 89,5 K€
- Remboursement de frais au budget principal : + 59,7 K€
- RH : +101,2 K€
- Huile de moteur + 15 K€
- Fournitures non stockées : + 168,1 K€
- Autres + 96 K€
- Catalogues, communication : + 42.4 K€
- Gardiennage et nettoyage : + 29,7 K€

Les variations des charges à caractère général pour le budget principal sont à nuancer du fait du transfert des charges de carburant au budget annexe, les refacturations de carburant se font désormais vers ce budget annexe, qui comptabilise ainsi des recettes, à hauteur de 463,3 K€ pour l'année 2024, ramenant le montant carburant pour les seuls déchets ménagers à 1 094 K€.

- Les charges de personnel ressortent à 9 379,2 K€ contre 9 260,4 K€ en 2023, (+118,8 K€ soit +1,3 %)

Accusé de réception par le directeur

016-2000000-2025-0000000-DE

Accusé de réception par le directeur

Réception par le directeur: 06/06/2025

Publication : 06/06/2025

Cette hausse limitée s'explique par plusieurs facteurs : des recrutements sur postes vacants retardés, des vacances de postes non prévues, le début du passage au C05, le transfert d'un poste vers le budget principal, un recours mieux maîtrisé à des intérimaires,

et la non reconduction de la garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA) ont limité la progression de la masse salariale.

- Les autres charges de gestion courantes : 6 262 K€ contre 6 570 K€ (- 308 K€ par rapport à 2023 mais + 2 320 K€ par rapport à 2020)

La baisse est en lien avec la participation de l'agglomération au syndicat mixte départemental CALITOM au titre de la compétence « traitement » pour 5 939 K€ contre 6 257 K€ en 2023 retrouvant quasiment le niveau 2022, pour tenir compte de l'évolution de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) et des tarifs du marché d'enfouissement. A noter qu'au travers de la participation au traitement, GA participe indirectement à la solidarité entre partenaires membres du syndicat, avec une part de prise en compte du déficit de la collecte des déchets (pour rappel, GrandAngoulême n'adhère qu'au titre du traitement).

Actions/Années	2020	2021	2022	2023	2024	Part	2024/2020
CALITOM	3 791 722,55 €	4 085 261,12 €	5 958 791,15 €	6 256 956,12 €	5 939 122,72 €	94,8%	56,6%
Traitement		7,7%	45,9%	5,0%	-5,1%		
Brigade cœur d'Agglo.		210 000,00 €	105 000,00 €	105 000,00 €	105 000,00 €	1,7%	
Programmes pédagogiques	39 253,20 €	47 350,22 €	29 860,08 €	56 028,00 €	44 652,40 €	0,7%	13,8%
1% Solidarité Internationale		11 648,00 €	234,00 €				
Biodéchets - Banque alim.	15 376,14 €	17 342,58 €	22 499,89 €	43 854,16 €	41 819,83 €	0,7%	172,0%
Comité action sociale GA	72 451,65 €	72 676,00 €	71 272,68 €	67 131,57 €	75 285,64 €	1,2%	3,9%
RH - SIE Angoulême	1,29 €	1,45 €	1,51 €	2,21 €	1,73 €	0,0%	34,1%
Informatique en nuage	13 600,10 €	13 410,00 €	16 657,80 €	36 854,40 €	54 085,84 €	0,9%	297,7%
Pertes sur créances	7 802,97 €	7 777,95 €	709,00 €	4 526,28 €	2 286,00 €	0,0%	-70,7%
Autres	2 000,00 €						
Total général	3 942 207,90 €	4 465 467,32 €	6 205 026,11 €	6 570 352,74 €	6 262 254,16 €	100,0%	58,9%

Le solde du chapitre 65 enregistre quelques variations retracées dans le tableau ci-dessus. On notera l'évolution des sommes correspondant à l'informatique en nuage, traduisant l'évolution tendancielle vers des solutions où l'on ne dispose plus d'un droit de propriété mais d'un simple droit d'usage des outils informatiques.

2- Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 21 732,7 K€ contre 21 042 K€ en 2023. Les recettes réelles, hors résultat antérieur reporté, progressent de 689,8 K€, soit + 3,3 %, en comparaison des dépenses, les recettes réelles ont progressé de +21,5 % depuis 2020 soit une dynamique moins forte très légèrement corrigée entre 2023 et 2024.

- Le produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères s'élève à 19 363,4 K€ contre 18 515 K€ en 2023, progressant de 848,1 K€ et de + 4,6 %.
Hors rôles supplémentaires, le produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères a augmenté de 4,4%, en lien avec la revalorisation forfaitaire des bases de 2023 qui s'est établie à 1,8 % et avec l'évolution physique des bases de 2,6%.
- Le produit des services s'élève à 2 082,3 K€ contre 2 016,6 K€ en 2023, correspondant à une progression de 65,8 K€ et de 3,3 %. Toutefois, ce montant inclut un doublon de facturation corrigé par un mandat et les recettes réelles de produits de services s'établissent en fait à 2 006,6 K€ correspondant à 10 K€ près au même montant qu'en 2023.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250528-2025_05_95-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/06/2025

Publication : 06/06/2025

		2023	2024	Δ 2024-2023	%
7013	VENTES DE PRODUITS RESIDUELS	4 003,44	1 382,40	-2 621,04	-65,5%
70612	RS PRIVES + PUBLICS	912 818,25	895 743,16	-17 075,09	-1,9%
706120	RS COMMUNES	633 983,41	615 573,12	-18 410,29	-2,9%
706888	AUTRES	1 785,00	1 920,00	135,00	7,6%
70872103	RBT CARBURANT BUDGET PRINCIPAL	86 443,89	90 991,13	4 547,24	5,3%
70872104	RBT CARBURANT BA SPANC	4 398,78	4 303,06	-95,72	-2,2%
70872105	RBT CARBURANT BA ASSAINISSEMENT	80 068,79	78 052,90	-2 015,89	-2,5%
70872106	RBT CARBURANT BA EAU POTABLE	3 222,74	3 204,96	-17,78	-0,6%
70872107	RBT CARBURANT BA CARAT	1 492,47	1 473,47	-19,00	-1,3%
7087211	RBT FRAIS PAR BA CAMPING	303,05	0,00	-303,05	-100,0%
708754	RBT CARBURANT VILLE ANGOULEME	283 707,23	285 224,62	1 517,39	0,5%
70878	PAR DES TIERS		25 261,00	25 261,00	NS
70878	REMB DE FRAIS - PAR DES TIERS	4 346,12	3 499,18	-846,94	-19,5%
	TOTAL	2 016 573,17	2 006 629,00	-9 944,17	-0,5%

Les deux principales recettes sont la redevance spéciale et le remboursement des frais de carburant aux budgets annexes et à la ville d'Angoulême.

Le produit de la redevance spéciale d'enlèvement pour la collecte des déchets professionnels pour les entités publiques et privées est globalement de 1 511,3 K€ mais il diminue de 35,5 K€ par rapport à l'année 2023 et ce malgré une revalorisation tarifaire de 10 %, le prix au m3 étant passé de 68 € en 2023 à 75 € en 2024. Cette baisse s'explique par le passage de 18 communes en C0.5 et du fait que quelques entreprises aient eu recours à des prestataires privés. Rappelons que la facturation est établie en fonction du volume des bacs sollicités par les redevables. Les variations de recettes traduisent donc également les efforts consentis pour réduire les volumes collectés.

Du côté des communes, les actions engagées pour limiter les tonnages de sacs noirs se traduisent par une diminution de près de 3 % du montant de la RS qui s'est établie à 615,6 K€ en 2024.

Les refacturations de carburant représentent 463,3 K€ et progressent de seulement 3,6 % par rapport à 2024. Toutefois, la refacturation s'est établie en 2024 sur la base des volumes de consommation antérieurs à la cyberattaque, dans l'attente de la liaison informatique entre la station et le logiciel de suivi.

- Les subventions de fonctionnement : 38,1 K€ contre 49,6 K€ en 2023
La plus grosse contribution émane de France travail et concerne des conventions bilatérales de la formation professionnelle continue : 33 K€.
Le solde est constitué du FCTVA perçu en section de fonctionnement sur les dépenses d'entretien du patrimoine pour 5,1 K€.
- Des recettes exceptionnelles sont à constater :
 - 7,3 K€ de mandats annulés sur exercices antérieurs
 - 1,7 K€ pour la vente de l'ancien bus servant à la distribution des sacs
 - 9,3 K€ de reprise de provision suite à l'analyse de la liste des restes à recouvrer transmis par le Service de Gestion Comptable.

Ainsi, et malgré une progression des recettes de 3,3 %, l'année 2024 se clôture par un résultat de fonctionnement déficitaire de 745,3 K€ sous l'effet de l'augmentation des charges.

En ajoutant la reprise du résultat antérieur reporté, à hauteur de 4 001,4 K€, le résultat cumulé de la section de fonctionnement ressort ainsi désormais à 3 256,1 K€.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250528-2025_05_95-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/06/2025

Publication : 06/06/2025

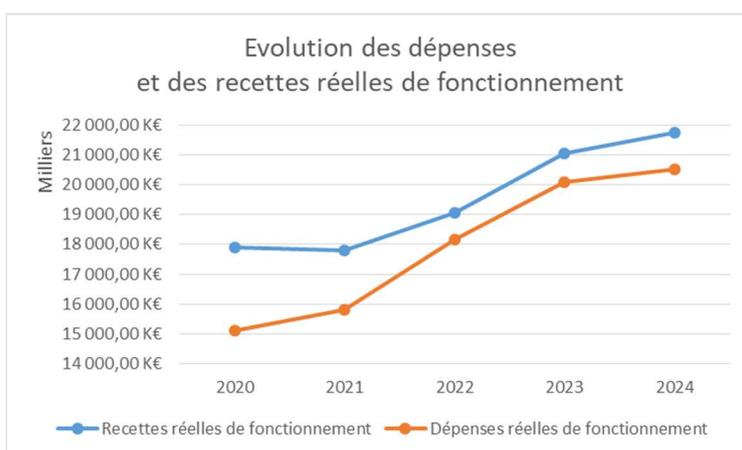
3- Epargnes

L'épargne brute, soit l'écart entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement, retraitées des cessions d'actifs, ressort à seulement 1 187 K€ et n'a pas permis de couvrir la dotation aux amortissements qui s'élève à 1 934,2 K€.

En 2024, le taux d'épargne brute (épargne brute / recettes réelles de fonctionnement) s'établit à 5,5 %, en légère hausse par rapport à 2023 mais qui reste d'un niveau insuffisant.

	2023	2024
EPARGNE BRUTE	950 K€	1 187 K€
Taux d'épargne brute	4,5%	5,5%

Les dépenses ont progressé en effet plus vite que les recettes, sous l'effet principalement de l'inertie générée par les variations de la participation à Calitom venant capter la quasi-totalité de la variation de la TEOM.



A noter toutefois que l'épargne de gestion est en nette progression en 2024, à 1 317 K€ contre 742 K€ en 2023, et que c'est le résultat exceptionnel qui ralentit l'amélioration de l'épargne brute.

	2020	2021	2022	2023	2024
Recettes réelles de fonct.	17 764 309,00 €	17 785 578,47 €	18 850 025,55 €	20 832 935,07 €	21 712 253,01 €
cessions d'actifs	19 419,50 €		145 921,00 €	3 568,32 €	1 710,00 €
Dépenses réelles de fonct.	15 092 103,17 €	15 796 226,33 €	18 024 486,75 €	20 087 426,33 €	20 393 086,33 €
EPARGNE DE GESTION	2 652 786,33 €	1 989 352,14 €	679 617,80 €	741 940,42 €	1 317 456,68 €
Rés. Financier / exceptionnel	102 421,95 €	14 963,88 €	66 048,84 €	207 744,29 €	-130 276,41 €
EPARGNE BRUTE	2 550 364,38 €	2 004 316,02 €	745 666,64 €	949 684,71 €	1 187 180,27 €
Remb. Capital					
EPARGNE NETTE	2 550 364,38 €	2 004 316,02 €	745 666,64 €	949 684,71 €	1 187 180,27 €
Taux d'épargne brute	14,3%	11,3%	3,9%	4,5%	5,5%

Les charges exceptionnelles enregistrées proviennent de corrections d'écritures sur des exercices antérieurs et de provisions pour créances douteuses pour des redevances spéciales suite à des redressements ou liquidations judiciaires.

L'existence d'un excédent antérieur reporté qui passe de 6 900 K€ en 2022 à 4 887,2 K€ en 2023 puis à 3 256 K€ a permis pour l'instant à ce budget de supporter l'effet ciseau d'une progression des charges plus rapide que celle des produits.

A noter qu'à ce jour, l'épargne nette s'établit au même niveau que l'épargne brute, le budget des déchets ménagers n'ayant à ce jour aucun encours de dette.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/06/2025
Publication : 06/06/2025

B- La section d'investissement

1- Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement de l'exercice hors résultat reporté d'investissement s'établissent à 1 761,3 K€ dont 4,9 K€ d'écritures d'ordre et 1 756,4 K€ d'écritures réelles.

Les dépenses d'ordre sont constituées pour 2,2 K€ de reprises de subventions transférables, et pour 2,7 K€ d'opérations patrimoniales qui s'équilibrent en dépenses et en recettes.

Les dépenses réelles d'investissement s'établissent à 1 756,4 K€ et comprennent 1 015,9 K€ de dépenses relatives à des programmes pluriannuels et 740,5 K€ de dotations annuelles.

Les dépenses dans le cadre de programmes pluriannuels sont détaillées dans le tableau ci-après :

Intitulé	NIVEAU DE VOTE DU CONSEIL	PPI FIN 2024	REALISE AU 31/12/2024	RESTE A FINANCER SUR PPI FIN 2024
AP 10 - DECHETTERIE LOCAUX GARDIENS	30008	240,00 K€	23,71 K€	216,29 K€
AP 11 - MATERIEL ROULANT & EQUIPEMENTS 2021	30009	625,55 K€	625,55 K€	0,00 K€
AP 12 - RESTRUCTURATION SITE IUOM	30010	2 650,00 K€	2 493,24 K€	156,76 K€
AP 13 - BORNES A BIO DECHETS	3021013	1 680,00 K€	1 240,08 K€	439,92 K€
AP 14 - VEHICULES LOURDS 2021	3021014	707,00 K€	187,79 K€	519,21 K€
AP 15 - VEHICULES LEGERS 2021	3021015	270,00 K€	152,13 K€	117,87 K€
AP 16 - NOUVEL ATELIER MECANIQUE	3022016	3 548,00 K€	256,31 K€	3 291,69 K€
AP 17 -EXTENSION DECHETTERIE DE SOYAUX	30017	1 200,00 K€	9,96 K€	1 190,04 K€
AP 18 - VEHICULES LOURDS 2023 -2026	30018	3 330,00 K€	0,86 K€	3 329,14 K€
AP 19 - COLONNES ENTERREES 2	30019	600,00 K€	27,76 K€	572,24 K€
AP 20 - VERDISSEMENT DE LA FLOTTE	30020	3 240,00 K€	0,00 K€	3 240,00 K€
AP BUDGET DECHETS MENAGERS		18 090,55 K€	5 017,40 K€	13 073,16 K€

- L'AP 10 relative aux locaux de déchetteries est réalisée à hauteur de 23,7 K€ et ne concerne que des études topographiques.
- L'AP11 relative à l'acquisition du matériel roulant - 2021 a été réalisée à hauteur de 625,55 K€ à fin 2023 soit 51,9 %, illustrant les retards de livraison aujourd'hui observés pour les acquisitions de véhicules et les réflexions sur la transition écologique et technologique. Il est en effet envisagé de clôturer cette AP pour intégrer le reste des crédits disponibles dans une nouvelle AP de verdissement de la flotte en 2024.
- La restructuration du site de l'ex UIOM à La Couronne s'est poursuivie et tend vers son achèvement : l'AP est consommée à hauteur de 2 493,24 K€ à fin 2024, soit 94,1 % de l'évaluation du programme.
- L'équipement en bornes à biodéchets du territoire entrepris avec l'AP 13 s'est accélérée et concerne 49 % du programme avec 1 240,1 K€ consommés fin 2024. La couverture de l'intégralité du territoire telle que validée par les Communes devrait s'achever en 2025.

Les dotations annuelles sont de 740,5 K€ contre 950K€ en 2023, ce qui ne représente que 33,7 % de la prévision budgétaire (hors provisions travaux et acquisitions).

On note :

- 4 K€ ont été versés au titre des « subventions d'équipement » (chapitre 204)
- 488 K€ au titre des « acquisitions » (chapitre 21) dont :
 - 120,5 K€ de matériel de conteneurisation (bacs de tri, bacs à emballages recyclables)
 - 41,8 K€ de cubos (colonnes OMR et CS, bacs de rétention, colonnes aériennes, cuba métal avec peinture et signalétique)

Accusé de réception - Ministère de l'Énergie

016-200071827-20250528-2025_05_05_05_05

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/06/2025

Publication : 06/06/2025

- 75,9 K€ de bacs OM (900 bacs 240L, 1000 bacs 180L, 250 bacs 340L, 100 couvercles)
- 16,9 K€ de matériel technique divers (générateur de soudage, compresseur, rayonnages..)
- 30,4 K€ de matériel informatique dont 16,3 K€ pour l'équipement ou el remplacement de copieurs multifonctions
- 10,6 K€ de matériel de bureau
- 46,7 K€ de matériel autres
- 8,6 K€ de matériel de transport
- 14,2 K€ de matériel incendie
- 90,8 K€ pour les bâtiments et aménagements, dont 56,5 K€ pour le lieu partagé plan B, 13,5 K€ pour la réfection de dalles béton au CTPC et 12,2 K€ au CTDM pour la réfection de l'avant toit ou des travaux d'isolation du bâtiment
- 16,1 K€ pour des aménagements de terrain dont 2,3 K€ pour l'aire de lavage et 11,9 K€ pour des aménagements au CTPC
- 244,5 K€ de travaux au titre du chapitre 23 intégralement consacrés à l'aménagement de l'aire de lavage

2- Les recettes d'investissement

Les recettes réelles s'élèvent à 334 K€ constitués par :

- Les excédents de fonctionnement capitalisés pour 10,6 K€ :
- le FCTVA pour 320,2 K€,
- un solde de subvention de l'ADEME de 3,2 K€ pour l'étude d'opportunité multi carburants alternatifs pour le verdissement de la flotte

Les recettes d'ordre d'investissement sont de 1 939,1 K€ et concernent les amortissements pour 1 934,7 K€, ainsi que des écritures patrimoniales pour 2,7 K€ et une plus-value de cession d'immobilisation pour 1,7 K€.

En matière de dette, on peut noter que le budget annexe Déchets ménagers ne supporte aucune dette.

A ces recettes annuelles, il convient de rajouter le résultat excédentaire reporté d'investissement de 284 K€.

En investissement, l'exercice 2024 se clôture par un excédent de 507,2 K€. Avec la reprise du résultat antérieur de 284 K€, le résultat de clôture est un excédent de 791,2 K€ qui servira au financement des reports de dépenses d'investissement.

Le résultat global de clôture est ainsi désormais de 4 047 K€ et le résultat à reprendre en 2025 s'établit à 3 256 K€.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250528-2025_05_95-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/06/2025

Publication : 06/06/2025

Résultats synthétiques

En milliers d'€	BP 2024	BTV 2024	CA 2024	Taux réalisation
A - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	25 162	25 553	22 478	
Dépenses réelles	21 002	21 256	20 542	96,6%
Dépenses ordre	4 160	4 297	1 936	
B - RECETTES DE FONCTIONNEMENT	21 171	21 552	21 733	
Recettes réelles	21 168	21 549	21 731	100,8%
Recettes d'ordre	3	3	2	
C- RESULTAT DE L'EXERCICE (B-A)			-745	
D - Reprise des résultats antérieurs			4 001	
E - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT (C+D)			3 256	
F - DEPENSES D'INVESTISSEMENT	6 319	5 002	1 761	
Dépenses réelles	6 306	4 989	1 756	35,2%
Dépenses ordre	13	13	5	
G - RECETTES D'INVESTISSEMENT	6 330	4 718	2 268	
Recettes réelles	2 160	411	329	80,1%
Recettes d'ordre	4 170	4 307	1 939	
H- RESULTAT DE L'EXERCICE (G-F)			507	
I - Reprise des résultats antérieurs			284	
J – EXCEDENT DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (H +I)			791	
K - RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE (E + J)			4 047	
Dépenses reportées - a			416	
Recettes reportées - b			0	
Résultat définitif global = K - a + b			3 631	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250528-2025_05_95-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/06/2025

Publication : 06/06/2025

CA 2024 - BUDGET ANNEXE AMENAGEMENT DE ZONES

Seules les opérations relatives aux zones d'activité en cours d'aménagement sont désormais comptabilisées sur le budget annexe Zones d'activité depuis le passage à la M57 au 1^{er} janvier 2023. De ce fait, la comparaison ne peut s'effectuer qu'à compter de l'exercice 2023.

Les réalisations du budget annexe Aménagement de zones s'élèvent à **8 027,5 K€ en dépenses de fonctionnement et à 6 813,8 K€ en dépenses sur la section d'investissement.**

Fonction (Cd)	Libellé	2023		2024	
		D	R	D	R
F 011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	137 193,08		108 516,30	
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	8 436 860,40	7 918 976,15	7 918 976,15	6 813 827,26
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	229 125,22		0,00	
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES		555 150,00		1 252 470,00
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		0,00		340 125,22
Total F (hors résultat)		8 803 178,70	8 474 126,15	8 027 492,45	8 406 422,48
I 040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	7 918 976,15	8 436 860,40	6 813 827,26	7 918 976,15
Total I (hors résultat)		7 918 976,15	8 436 860,40	6 813 827,26	7 918 976,15
Total général		16 722 154,85	16 910 986,55	14 841 319,71	16 325 398,63

Le stock initial constaté de terrains aménagés pour l'exercice 2024 était de 7 919 K€, constituant des opérations d'ordre en dépenses de fonctionnement.

Les dépenses réalisées pour l'aménagement des zones se sont élevées à 108,5 K€ et concernent exclusivement la zone Euratlantic pour la tranche 3.

Les cessions de terrains aménagés comptabilisées au cours de l'année 2024 se sont élevées à 1 252,5 K€ et concernent la vente des lots 1, 4 et 5 de la zone Bel Air à la Maroquinerie du sud-ouest pour l'implantation de l'entreprise Hermès.

On retrouve ensuite en valeur de stock final un montant de 6 813,8 K€, soit la valeur de stock de départ augmentée du coût des travaux et ou acquisitions, diminuée du montant des cessions, y compris les plus ou moins-values potentielles sur les diverses ventes et tenant compte de réajustements de la comptabilité auxiliaire patrimoniale.

Le stock de terrains aménagés à fin 2024 se décompose ainsi :

Zones	Stock initial au 01/01/2024	Variation stocks dépenses	Cessions	Stock final	Superficie restant à commercialiser (en m ²)	+/- values 2024
en K€	A	B	C	D		F = D - (A+B-C)
Bel Air	4 241,9		1 252,5	3 028,2	95 237	38,8
Les Molines Sud	1 274,4			1 274,4	19 776	0,0
Les Carrières	3,6			3,6	2 913	0,0
Euratlantic 1	90,6			90,6	4 956	0,0
Euratlantic 2	1 068,1			1 068,1	55 555	0,0
Euratlantic 3	1 205,1	108,5		1 313,6	57 141	0,0
Les Rentes	35,3			35,3	3 690	0,0
TOTAL	7 919,0	108,5	1 252,5	6 813,8	239 268	38,8

On notera qu'il reste d'un point de vue comptable 239 268 m² à commercialiser pour une valeur de 6,8 M€, essentiellement sur les zones de Bel Air et Euratlantic, soit un prix de revient moyen de 28,5 €/m² compatible avec le prix de vente moyen des terrains sur GrandAngoulême.

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
016-200071827-20250528-2025_05_95-DE
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/06/2025
Publication : 06/06/2025

Toutefois, la zone des Molines sud constitue un stock résiduel important pour un prix de revient bien supérieur au prix de marché. Un déficit est donc à prévoir pour cette zone, qui devra à terme être absorbé par le budget principal.

Résultats synthétiques

CA 2024 - BA ZONES ACTIVITE				
En milliers d'€	BP 2024	BTV 2024	CA 2024	Taux réalisation
A - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	14 883	14 883	8 027	53,9%
Dépenses réelles	218	218	109	49,8%
Dépenses ordre	14 665	14 665	7 919	
B - RECETTES DE FONCTIONNEMENT	15 441	15 441	8 406	54,4%
Recettes réelles	558	558	1 593	285,3%
Recettes d'ordre	14 883	14 883	6 814	
C- RESULTAT DE L'EXERCICE (B-A)			379	
D - Reprise des résultats antérieurs			-558	
E - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT (C+D)			-179	
F - DEPENSES D'INVESTISSEMENT	14 883	14 883	6 814	45,8%
Dépenses réelles	0	0	0	NS
Dépenses ordre	14 883	14 883	6 814	
G - RECETTES D'INVESTISSEMENT	16 124	16 124	7 919	49,1%
Recettes réelles	1 459	1 459	0	0,0%
Recettes d'ordre	14 665	14 665	7 919	
H- RESULTAT DE L'EXERCICE (G-F)			1 105	
I - Reprise des résultats antérieurs			-1 241	
J – BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (H +I)			-136	
K - RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE (E + J)			-315	
Dépenses reportées - a			0	
Recettes reportées - b			0	
Résultat définitif global = K - a + b			-315	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250528-2025_05_95-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/06/2025

Publication : 06/06/2025

CA 2024 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Depuis le 1er janvier 2018, GrandAngoulême exerce cette compétence en régie directe (compétence assurée par des agents de GrandAngoulême), pour les 28 communes suivantes : Angoulême, Bouëx, Claix, Dignac, Dirac, Fléac, Garat, Gond Pontouvre, Isle Espagnac, La Couronne, Linars, Magnac sur Touvre, Mornac, Mouthiers sur Boeme, Nersac, Puymoyen, Ruelle sur Touvre, Saint Michel, Saint Saturnin, Saint Yrieix, Sers, Sireuil, Soyaux, Torsac, Touvre, Trois Palis, Voeuil et Giget, Vouzan.

Par délégation de service public cette compétence est assurée pour la commune de Rouillet-Saint Estèphe par la société AGUR et pour les communes d'Asnières-sur-Nouère, Balzac, Brie, Champniers, Jauldes, Marsac et Vindelle par la société VEOLIA. Le contrat de délégation a expiré au 31/12/2024 et l'assainissement repris en régie directe par GrandAngoulême au 1^{er} janvier 2025.

Les réalisations budget annexe Assainissement collectif sont de 11 321,4 K€ en dépenses de la section de fonctionnement et de 6 299,6 K€ en dépenses de la section d'investissement.

ectiope n	Chapitre voté	DEPENSES					RECETTES				
		2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024
	042-OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	3 410 354,41 €	3 336 120,34 €	3 514 843,82 €	3 655 298,80 €	3 746 950,18 €	566 810,36 €	496 951,83 €	566 914,30 €	567 011,84 €	566 645,38 €
Total O		3 410 354,41 €	3 336 120,34 €	3 514 843,82 €	3 655 298,80 €	3 746 950,18 €	566 810,36 €	496 951,83 €	566 914,30 €	567 011,84 €	566 645,38 €
FONCTIONNEMENT	011-CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 756 315,38 €	2 865 236,13 €	3 025 994,52 €	3 929 463,09 €	3 961 015,13 €					
	012-CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	2 703 437,38 €	2 714 361,54 €	2 676 877,59 €	2 777 915,10 €	2 820 371,25 €					
	013-ATTENUATIONS DE CHARGES						34 761,40 €	30 370,88 €	24 636,99 €	48 248,68 €	3 187,47 €
	014-ATTENUATIONS DE PRODUITS	37 807,00 €	52 528,00 €	29 628,00 €	43 000,00 €	29 717,00 €					
	65-AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	13 000,52 €	18 334,31 €	36 788,60 €	28 819,28 €	31 596,51 €					
	66-CHARGES FINANCIERES	477 942,25 €	444 038,07 €	422 943,32 €	548 199,40 €	594 896,94 €					
	67-CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 233 582,30 €	115 560,62 €	155 363,24 €	185 536,03 €	108 820,95 €					
	68-DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS			160 531,00 €	241 401,22 €	28 110,46 €					
	70-PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES						12 059 355,04 €	9 960 187,59 €	10 380 183,66 €	10 928 991,95 €	11 140 129,39 €
	74-DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS						292 970,66 €	336 531,44 €	345 046,57 €	10 576,37 €	15 889,27 €
	75-AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE						1,34 €	1,08 €	1,26 €	4,56 €	57 567,42 €
	76-PRODUITS FINANCIERS						0,00 €				
	77-PRODUITS EXCEPTIONNELS						205 761,34 €	102 600,12 €	101 012,19 €	9 656,28 €	25 665,70 €
	78-REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS						3 025,77 €	2 591,13 €	65 639,94 €	1 587,00 €	19 075,32 €
Total R		8 222 084,83 €	6 210 058,67 €	6 508 126,27 €	7 754 334,12 €	7 574 528,24 €	12 595 875,55 €	10 432 282,24 €	10 916 520,61 €	10 999 064,84 €	11 261 514,57 €
Total F		11 632 439,24 €	9 546 179,01 €	10 022 970,09 €	11 409 632,92 €	11 321 478,42 €	13 162 685,91 €	10 929 234,07 €	11 483 434,91 €	11 566 076,68 €	11 828 159,95 €
INT 041-OPERATIONS PATRIMONIALES		720,00 €	5 580,00 €	2 610,00 €	2 070,00 €	2 070,00 €	720,00 €	5 580,00 €	2 610,00 €	2 070,00 €	
Total I		720,00 €	5 580,00 €	2 610,00 €	0,00 €	2 070,00 €	720,00 €	5 580,00 €	2 610,00 €	0,00 €	2 070,00 €
ORI 040-OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		566 810,36 €	496 951,83 €	566 914,30 €	567 011,84 €	566 645,38 €	3 410 354,41 €	3 336 120,34 €	3 514 843,82 €	3 655 298,80 €	3 746 950,18 €
Total O		566 810,36 €	496 951,83 €	566 914,30 €	567 011,84 €	566 645,38 €	3 410 354,41 €	3 336 120,34 €	3 514 843,82 €	3 655 298,80 €	3 746 950,18 €
INVESTISSEMENT	10-DOTATIONS, FONDOS DIVERS ET RESERVES						2 885 152,77 €	947 832,19 €	2 130 806,50 €	731 757,16 €	282 103,02 €
	13-SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES						21 041,00 €		5 000,00 €	8 000,00 €	8 281,84 €
	16-EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 560 955,81 €	1 654 481,34 €	1 772 454,76 €	1 776 077,63 €	2 052 761,86 €	2 000 000,00 €	3 000 000,00 €	2 500 000,00 €	1 504 923,07 €	2 238 000,00 €
	20-IMMOBILISATIONS INCORPORABLES	28 184,83 €	45 338,50 €	23 853,00 €	36 314,30 €	7 062,35 €					
	21-IMMOBILISATIONS CORPORELLES	309 101,61 €	572 411,10 €	498 028,69 €	579 484,60 €	700 922,56 €			24,00 €		
	23-IMMOBILISATIONS EN COURS	454 374,22 €	660 990,46 €	757 197,44 €	571 669,96 €	594 782,84 €			1 471,54 €	50,68 €	84,82 €
	AP 002-REHABILITATION STEP GOND ET COLLECTEURS EST	639 200,22 €	208 511,53 €						1 527 140,39 €		
	AP 003-STEP MARSAC	73 863,30 €	95 203,06 €						240 616,19 €		
	AP 004-FLEAC PHOTOVOLTAÏQUE									117 853,13 €	
	AP 005-TRAVAUX STEP VINDELLE	1 301 689,56 €	1 157 024,43 €	71 028,70 €			969,32 €	625,70 €			
	AP 015- CREAT 3ème SURPRESSEUR D'AIR STEP FREGENEUIL				13 295,29 €	698 894,13 €					
	AP 016- SCHEMA DIRECTEUR ASST TX CANA & OUVRAGES 2023				1 268 154,18 €	1 606 157,05 €					
	AP 007-TVX 2018 ASSAINISSEMENT : CANAUSATIONS & OUVRAGE	335 003,92 €	17 719,67 €								
	AP 008-TVX 2019 ASSAINISSEMENT : CANAUSATIONS & OUVRAGE	1 365 330,74 €	420 706,77 €	1 465,78 €							
	AP 009-TVX 2020 ASSAINISSEMENT : CANAUSATIONS & OUVRAGE	603 930,10 €	658 244,33 €	9 232,23 €							
	AP 010-REHABILITATION LES PLANES / SAINT YRIEIX	146 102,00 €	1 772 478,51 €	1 378 075,26 €							
	AP 011-TRVX 2021 ASSAINISSEMENT CANALISATIONS&OUVRAGES		1 127 968,60 €	234 716,86 €							
	AP 013- ACQ VEH LOURDES						337 840,00 €				
	AP 014- ACQ VEH LEGERES						64 383,51 €	70 349,28 €			
Total R		6 938 430,47 €	8 669 051,53 €	6 299 162,40 €	4 920 049,01 €	5 720 930,07 €	4 907 163,09 €	5 717 710,01 €	4 753 710,31 €	2 244 765,05 €	2 528 384,86 €
Total I		7 505 960,83 €	9 171 583,36 €	6 868 686,70 €	5 487 060,85 €	6 299 645,45 €	8 318 237,50 €	9 059 410,35 €	8 271 164,13 €	5 900 063,85 €	6 277 405,04 €
Total général		19 138 400,07 €	18 717 762,37 €	16 891 656,79 €	16 896 693,77 €	17 621 123,87 €	21 480 923,41 €	19 988 644,42 €	19 754 599,04 €	17 466 140,53 €	18 105 564,99 €

A – Section d'exploitation

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 11 321,5 K€ dont 3 746,7 K€ d'écritures d'ordre et 7 574,5 K€ d'écritures réelles.

Les dépenses d'ordre sont constituées des amortissements, le montant des dotations progressant de 2,5 % par rapport à 2023.

Les dépenses réelles s'établissent à 7 574,5 K€, en diminution de 179,8 K€ et de 2,3 %. Les principaux postes de dépenses d'exploitation sont :

Les charges à caractère général pour 3 961 K€ contre 3 929,5 K€ en 2023, en progression de 31,6 K€ et de 0,8 % par rapport à 2023.

la progression concerne pour l'essentiel des dépenses de matières premières et d'électricité pour une dépense de 1 546,8 K€ et + 5,4 % contre 1 467,4 K€ en 2023 et

Hors résultat reporté de 2 257 K€, **les recettes de fonctionnement s'établissent à 11 828 K€**, dont 567 K€ d'écritures d'ordre et 11 262 K€ d'écritures réelles.

Les recettes réelles de 11 262 K€ sont en progression de 263 K€ et de 2,4 % par rapport à 2023 où elles étaient de 10 999 K€.

Pour autant, le produit des services qui constitue l'essentiel des recettes progresse de 1,9 % et de 211,1 K€.

Dans le détail, le produit de la taxe de raccordement continue de diminuer, avec une diminution de 287,4 K€ et de 34,5 %, reflet de la baisse des transactions immobilières sur l'année 2024.

La redevance d'assainissement collectif progresse de près de 479 K€ et de 5,1 %, reflet de la politique tarifaire pratiquée ces deux dernières années et la hausse de 5 % de la redevance en 2024. Pour rappel, le tarif étant le même sur l'ensemble des communes où le service est exercé en régie (94 % des abonnés), il est donc aligné à la baisse pour les communes gérées en 2024 en délégation de service public.

Les redevances de contrôle de branchement progressent de près de 23 K€ et de 15 %, tandis que les autres prestations de services diminuent à 79,6 K€ soit une diminution de 15,4 K€ et de plus de 16 %.

Recettes en €	2020	2021	2022	2023	2024	Δ	%
TAXE DE RACCORDEMENT	887 734	706 244	888 400	833 920	546 482	-287 438	-34,5%
REDEVANCES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	10 492 630	8 551 146	8 730 996	9 382 223	9 861 107	478 884	5,1%
REDEV. CONTROLE DE BRANCHEMENT	120 400	133 600	137 061	154 579	177 562	22 982	14,9%
REDEVANCE POUR MODERN. RESEAUX DE COLLECTE	49 672	29 635	46 239	31 059	36 949	5 890	19,0%
AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES	119 634	134 048	139 038	95 001	79 573	-15 428	-16,2%
SOUS/TOTAL	11 670 069	9 554 673	9 941 734	10 496 783	10 701 672	204 890	2,0%

Ce budget enregistre également en recettes des remboursements des frais depuis d'autres budgets concernant les charges supportées par ce budget au bénéfice du budget principal (eaux pluviales) et des budgets annexes assainissement non collectif et eau potable soit 438,5 K€.

On note cette année par ailleurs la perception du solde de la subvention pour le suivi analytique du COVID-19 dans les eaux usées, pour 13,9 K€.

Enfin, une reprise de provision a été effectuée pour 19 K€ suite à des recouvrements intervenus sur des créances.

Au total, le résultat de fonctionnement s'établit à + 508 K€, auquel vient s'ajouter le résultat antérieur reporté de 2 257 K€, portant le **résultat global à 2 765 K€**.

Epargnes et ratios financiers

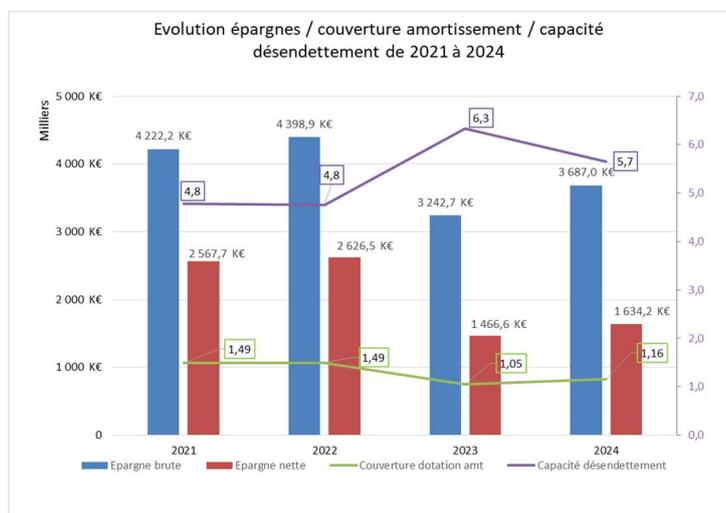
L'épargne brute s'établit à 3 687 K€ fin 2024, en progression de 444,3 K€ et de près de 14 % par rapport à l'année 2023.

L'épargne nette, c'est-à-dire l'épargne disponible pour le financement des investissements une fois déduit le remboursement du capital de la dette, est également en progression et s'établit à 1 634,2 K€ fin 2024, en progression de 167,6 K€ et d'un peu plus de 11 %.

	2021	2022	2023	2024
Epargne brute	4 222,2 K€	4 398,9 K€	3 242,7 K€	3 687,0 K€
Remboursement capital	1 654,5 K€	1 772,5 K€	1 776,1 K€	2 052,8 K€
Epargne nette	2 567,7 K€	2 626,5 K€	1 466,6 K€	1 634,2 K€
Couverture de dette	1,49	1,49	1,05	1,16
Epargne nette	20 204,6 K€	20 937,1 K€	20 545,3 K€	20 846,2 K€
Capacité désendettement	4,8	4,8	6,3	5,7

La couverture de la dotation aux amortissements progresse également pour s'établir à 1,16 et s'éloigner un peu du seuil minimum de 1. Ce ratio mesure la capacité d'un budget à dégager une épargne suffisante pour couvrir la dotation nette des amortissements et constitue un ratio à surveiller pour les services publics industriels et commerciaux (SPCI) gérés en nomenclature M4 où l'ensemble des investissements sont amortissables.

Enfin la capacité de désendettement diminue légèrement et s'établit à 5,7 années, après avoir atteint 6,3 années en 2023.



La situation financière de ce budget est ainsi en amélioration en 2024.

Il conviendra de veiller à ce que l'évolution des dépenses d'exploitation reste en cohérence avec le niveau des recettes de la redevance qui constitue la principale recette de ce budget, et que les épargnes permettent de venir autofinancer un maximum de dépenses d'investissement pour ne pas alourdir l'encours de dette de ce budget.

B – Section d'investissement

Les dépenses d'investissement de l'exercice, hors résultat reporté d'investissement, s'établissent à 6 300 K€ dont 569 K€ d'écritures d'ordre et 5 731 K€ d'écritures réelles.

Les écritures d'ordre de section à section sont constituées des reprises de subventions transférables pour 567 K€ et d'écritures patrimoniales pour 2 K€.

Les dépenses réelles s'établissent à 5 731 K€ et sont constituées :

- Du remboursement du capital de la dette qui s'établit à 2 053 K€ contre 1 776 K€ en 2023, soit une progression de 277 K€, dont 232 K€ relève d'un retard de comptabilisation d'échéance fin 2023 qui a été rattrapé en 2024 et 45 K€ de la progression du montant des échéances. En effet, l'encours a progressé de 301 K€, passant de 20 545,3 K€ fin 2023 à 20 846,2 K€ fin 2024.
- Des **dotations annuelles pour 1 302,8 K€** :
 - Frais étude pour 1,7 K€ et logiciels 5,3 K€,
 - Acquisitions pour 700,9 K€, dont :
 - Terrains : 1,6 K€
 - Travaux et aménagements de bâtiments : 260,5 K€ dont 184 K€ pour la réfection de la toiture terrasse de la STEP des Murailles, 22 K€ pour le remplacement de baies coulissantes dans le CEA, 13 K€ pour la reprise de gaines de ventilation dans le CTA
 - Petit matériel : 30,3 K€ (2,3 K€ pilonneuse vibrante, 2,9 K€ pour une tête d'hydrocurage, 6,3 K€ pour 2 potences sur le bassin d'aération de

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250528-2025_05_95-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/06/2025

Publication : 06/06/2025

la STEP de Fléac, 4,5 K€ pour un portique de levage, 1,4 K€ pour un générateur de soudage,...)

- Gros matériel et réparations : 376 K€ (49,3 K€ pour la remise en état du compresseur du surpresseur, 15,2 K€ pour des agitateurs à Dignac et Frégeneuil, 8,3 K€ pour 4 géotubes pour la STEP Chez Suraud à Champniers, 93,4 K€ pour des pompes, 49,4 K€ pour des cartes de communication électroniques, 9,8 K€ pour des sondes sur des postes de refoulement, 12 K€ pour une sonde transmetteur,...)
- Matériel informatique : 6,3 K€
- Mobilier : 8 K€
- Autre matériel : 17 K€ dont 1,5 K€ pour des extincteurs, 2 K€ pour le remplacement de BAES, 3,4 K€ pour un palan, 4,2 K€ une potence métallique, etc...)
- Réalisations de travaux courants pour 594,8 K€ dont 69,9 K€ d'aménagements de terrains, 311,2 K€ de branchements sur collecteurs existant, 154,5 K€ de travaux de réhabilitations, 46,5 K€ de réfections de voirie et 8,7 K€ pour l'installation ou la mise aux normes de postes de refoulement.

• Des crédits en lien avec des **opérations pluriannuelles pour 2 375,4 K€** comprenant :

Intitulé	PPI FIN 2024	pCFU 2024	REALISE AU 31/12/2024	reste à financer au 31/12/2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
AP 06 - SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT	801,00 K€	- €	668,39 K€	132,61 K€	132,61 K€		
AP 14 - VEHICULES LEGERS 2022	320,00 K€	70 349,28 €	134,73 K€	185,27 K€	120,00 K€	65,27 K€	
AP 15 - 3ème SURPRESSEUR AIR - STEP FREGENEUIL	810,00 K€	698 894,13 €	712,19 K€	97,81 K€	97,81 K€		
AP 16 - TRVX CANA & OUVRAGES 2023 - 2026	10 984,22 K€	1 606 157,05 €	2 874,31 K€	8 109,91 K€	2 150,00 K€	2 767,32 K€	3 192,59 K€
OP-/TRVX CANA & OUVRAGES 2023-2026	9 484,22 K€	1 547 592,26 €	2 719,63 K€	6 764,59 K€	1 772,00 K€	1 800,00 K€	3 192,59 K€
OP-/TRVX CANA BHNS 2	300,00 K€	57 124,79 €	153,24 K€	146,76 K€	80,00 K€	66,76 K€	
OP-/TVX REPRISE BETON STEP FLEAC	600,00 K€	720,00 €	0,72 K€	599,28 K€	48,00 K€	551,28 K€	
OP-/RETRAITEMENT DES EAUX USEES STEP FREGENEUIL	350,00 K€	- €	0,00 K€	350,00 K€	50,00 K€	300,00 K€	
OP-/DEGRILLEURS PR GOND PONTLOUVRE	250,00 K€	720,00 €	0,72 K€	249,28 K€	200,00 K€	49,28 K€	
AP 17 - LOCAUX ASSAINISSEMENT (amorce)	0,00 K€	- €	- €		-	-	
AP 18 - REHABILITATION DE 2 SURPPRESSEURS							
AP BUDGET ASSAINISSEMENT	12 915,22 K€	2 375 400,46 €	4 389,63 K€	8 525,59 K€	2 500,42 K€	2 832,58 K€	3 192,59 K€

- La création du 3^{ème} surpresseur d'air de la STEP Frégeneuil pour 699 K€ (AP 15)
- Les programmes de travaux sur canalisation 1 547,6 K€ pour le programme 2024 et 57 K€ pour des canalisations en lien avec les travaux du BHNS2 (AP 16).
- 70,3 K€ ont été dépensés pour l'acquisition de véhicules légers (AP14) pour 2 E Berlingo fourgons électriques

Les recettes d'investissement s'établissent à 6 277,4 K€, dont 3 749 K€ d'écritures d'ordre et 2 528,4 K€ de recettes réelles.

Les recettes d'ordre sont essentiellement constituées des amortissements pour 3 747 K€ et 2 K€ d'écritures patrimoniales.

Les recettes réelles de 2 528,4 K€ sont constituées de :

- 282,1 K€ de dotations en réserves
- 8,3 K€ de subventions (6 K€ de bonus écologique pour les véhicules électriques et 2,3 K€ de l'ADEME pour le verdissement de la flotte)
- 2 238 K€ d'emprunt auprès de la Banque des territoires, dont 1 428 K€ sur 40 ans et taux Livret A + 0,40 % pour le financement de travaux d'assainissement sur diverses communes et 810 K€ sur 25 ans et taux Livret A + 0,40 % pour le financement du 3^{ème} surpresseur à la STEP de Frégeneuil.

Le résultat de la section d'investissement est un besoin d'investissement de 22,2 K€, couvert par la reprise du résultat antérieur reporté qui était de 89,6 K€.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/06/2025
Publication : 06/06/2025

Le résultat cumulé de la section d'investissement à fin 2024 correspond à un excédent de 67,4 K€.

Résultats synthétiques

En milliers d'€	BP 2024	BTV 2024	CA 2024	Taux réalisation
A - DEPENSES D'EXPLOITATION	13 745	13 862	11 321	
Dépenses réelles	9 120	9 067	7 575	83,5%
Dépenses ordre	4 625	4 795	3 747	
B - RECETTES D'EXPLOITATION	11 504	11 605	11 828	
Recettes réelles	10 934	11 035	11 262	102,1%
Recettes d'ordre	570	570	567	
C - RESULTAT DE L'EXERCICE (B-A)			507	
D - Reprise des résultats antérieurs			2 257	
E - RESULTAT D'EXPLOITATION (C+D)			2 764	
F - DEPENSES D'INVESTISSEMENT	7 078	7 496	6 300	
Dépenses réelles	6 506	6 924	5 731	82,8%
Dépenses ordre	572	572	569	
G - RECETTES D'INVESTISSEMENT	7 360	7 406	6 277	
Recettes réelles	2 733	2 609	2 528	96,9%
Recettes d'ordre	4 627	4 797	3 749	
H - RESULTAT DE L'EXERCICE (G-F)			-22	
I - Reprise des résultats antérieurs			90	
J - BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (H +I)			67	
K - RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE (E + J)			2 831	
Dépenses reportées - a			423	
Recettes reportées - b			0	
Résultat définitif global = K - a + b			2 409	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250528-2025_05_95-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/06/2025

Publication : 06/06/2025

CA 2024 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de GrandAngoulême a pour missions de préserver l'environnement et la salubrité publique. De fait, il assure le contrôle obligatoire des installations neuves et des installations existantes mais il a également un rôle de conseil et d'information auprès des usagers (réglementation, technique, entretien et fonctionnement des installations...).

Les réalisations du budget annexe Assainissement non collectif sont de 348,3 K€ en dépenses de la section d'exploitation et de 11,7 K€ en dépenses de la section d'investissement.

Sectid	Type	Chapiti	Chapitre voté (libellé)	DEPENSES				RECETTES			
				2021	2022	2023	2024	2021	2022	2023	2024
F	O	042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	4 480	4 481	1 948	2 570	805	690	507	0
		Total O		4 480	4 481	1 948	2 570	805	690	507	0
R		011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	99 400	77 232	86 968	91 840				
		012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	223 443	223 665	246 991	249 233				
		013	ATTENUATIONS DE CHARGES					0	500	96	136
		65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 635	1 120	2 819	1 801				
		67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 565	2 676	2 066	2 552				
		68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS			9 038	270				
		70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES					238 246	239 620	286 696	326 220
		75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE					52	64	2	953
		77	PRODUITS EXCEPTIONNELS					0	175	11	64
		78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS					505	0	7 634	5 866
		Total R		328 042	304 692	347 883	345 697	238 804	240 359	294 440	333 238
		Total F		332 522	309 172	349 831	348 266	239 609	241 049	294 947	333 238
I	O	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	805	690	507	0	4 480	4 481	1 948	2 570
		Total O		805	690	507	0	4 480	4 481	1 948	2 570
R		10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES					0		726	16 753
		20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0			0				
		21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		4 080	346	11 713				
		Total R		0	4 080	346	11 713	0	0	726	16 753
Total I				805	4 770	853	11 713	4 480	4 481	2 674	19 322
Total général				333 327	313 942	350 684	359 979	244 089	245 529	297 621	352 561

A – Section d'exploitation

Les dépenses de la section de fonctionnement s'établissent à 348,3 K€, dont 2,6 K€ de dépenses d'ordre et 345,7 K€ de dépenses réelles.

Les dépenses d'ordre de 2,6 K€ sont exclusivement composées des dotations aux amortissements.

Les dépenses réelles s'établissent à 345,7 K€, en légère diminution par rapport à l'année 2023.

Avec 249,2 K€, les charges de personnel représentent le principal poste de dépenses de ce budget, en augmentation de 2,2 K€ soit + 0,9 %. A noter toutefois que, suite à une remarque du comptable public, l'assurance statutaire du personnel a basculé du chapitre des charges de personnel au chapitre des charges à caractère général. Ce sont ainsi 3,4 K€ qui ne figurent plus au chapitre 012 mais au chapitre 011. En retraitement ce changement de pratique, les charges de personnel ont évolué de 5,3 K€ et de + 2,2 %. La non reconduction du dispositif de garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA) a limité la progression de la masse salariale.

Les charges à caractère général sont de 91,8 K€ contre 87 K€ en 2023, soit une progression de 4,9 K€ et de 5,6 %. A noter toutefois que ces charges s'élevaient à 99,4 K€ en 2021.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
016-200071827-20250528-2025_05_95-DE
La progression provient en majeure partie du basculement de l'assurance statutaire du personnel pour 3,4 K€.

Réception par le préfet : 06/06/2025
Publication : 06/06/2025

Les autres postes qui progressent concernent les frais de mission (+ 1,2 K€) ainsi que les frais de formation (+ 2,8 K€), absorbés en partie par une diminution des pièces de rechange pour les véhicules (- 2,2 K€) et des honoraires pour les rémunérations des prestataires (- 3,4 K€) pour lesquels se profile un décalage temporel.

Les principaux autres postes de dépenses sont :

- Les autres charges de gestion courante, à 1,8 K€ contre 2,8 K€ en 2023, soit une diminution de 1 K€ en lien avec le montant des créances éteintes
- Les charges exceptionnelles, à 2,6 K€ en 2024 contre 2,1 K€ en 2023, en lien avec le montant de la subvention au comité d'action sociale.
- Les remboursements de frais aux autres budgets, qui s'établissent à 27,8 K€ vers le budget assainissement, à 4,3 K€ pour le remboursement de carburant vers le budget déchets ménagers et à 9,8 K€ vers le budget principal au titre des vêtements de travail et des frais généraux.

A noter enfin le très faible montant de provision nouvelle (270 €).

Hors résultat reporté, **les recettes de fonctionnement de l'exercice s'établissent à 333,2 K€**, exclusivement en opérations réelles.

Les recettes sont constituées presque exclusivement des redevances d'assainissement non collectif, des contrôles de conception/réalisation et des contrôles pour ventes notaires et représentent un produit de 326,2 K€ contre 286,7 K€ en 2023, en augmentation de 39,5 K€ et de 13,8 % par rapport à 2023. Cette augmentation est à mettre en lien avec l'évolution des tarifs de la redevance d'assainissement non collectif décidés pour 2024, soit + 5 % pour les contrôles (conception, réalisation, vente) et + 10 % pour la redevance annualisée (délibération 2023.12.217 du 13 décembre 2023).

Quelques recettes concernent les remboursements d'indemnités journalières (851 €) ou du FCTVA en fonctionnement (101 €) ou encore une reprise de provision de 5,8 K€ suite à recouvrement partiel d'impayés.

Hors résultat reporté, l'épargne brute de ce budget annexe est négative à - 12,5 K€, les dépenses réelles étant supérieures aux recettes. Quant au résultat de l'exercice 2024, il est négatif à -15 K€, déficit annuel qui s'est légèrement réduit par rapport aux années antérieures. Compte tenu d'un excédent antérieur reporté de 318,3 K€, le résultat global à reprendre en 2024 est donc ramené à 303,3 K€.

Il a été décidé en 2019 de financer à partir de l'excédent la hausse prévisionnelle des dépenses nécessaire pour la mise en place de contrôles réguliers sur tout le territoire et de ne pas augmenter trop brutalement le prix de la redevance. Le suréquilibre viendra donc compenser les déficits à venir jusqu'à épuisement de l'excédent antérieur avant qu'il ne soit nécessaire de procéder à une révision du montant des redevances.

B – Section d'investissement

Les dépenses d'investissement s'établissent à 11,7 K€, exclusivement sous forme d'opérations réelles. Elles concernent l'achat d'une caméra pour 9,7 K€, de 3 sièges de travail pour 1,2 K€, d'une aiguille détectable pour 0,7 K€ et d'un marche pied.

Les recettes d'investissement sur l'exercice 2024 s'établissent à 19,3 K€, dont 2,6 K€ d'opérations d'ordre pour les amortissements.



Les écritures réelles sont de 16,7 K€ dont 1,7 K€ de FCTVA et 15 K€ d'affectation.

La section d'investissement affiche donc un excédent de financement de 7,6 K€ qui vient s'ajouter à résultat antérieur reporté qui était de 25,6 K€.

Le résultat cumulé d'investissement est ainsi de 33,2 K€.

Résultats synthétiques

En milliers d'€	BP 2024	BTV 2024	CA 2024	Taux réalisation
A - DEPENSES D'EXPLOITATION	388	393	348	
Dépenses réelles	374	379	346	91,2%
Dépenses ordre	14	14	3	
B - RECETTES D'EXPLOITATION	330	330	333	
Recettes réelles	330	330	333	101,0%
Recettes d'ordre	0	0	0	
C- RESULTAT DE L'EXERCICE (B-A)			-15	
D - Reprise des résultats antérieurs			318	
E - RESULTAT D'EXPLOITATION(C+D)			303	
F - DEPENSES D'INVESTISSEMENT	14	55	12	
Dépenses réelles	14	55	12	21,4%
Dépenses ordre	0	0	0	
G - RECETTES D'INVESTISSEMENT	29	29	19	
Recettes réelles	15	15	17	
Recettes d'ordre	14	14	3	
H- RESULTAT DE L'EXERCICE (G-F)			8	
I - Reprise des résultats antérieurs			26	
J – BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (H +I)			33	
K - RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE (E + J)			337	
Dépenses reportées - a			39	
Recettes reportées - b			0	
Résultat définitif global = K - a + b			297	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250528-2025_05_95-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/06/2025

Publication : 06/06/2025

CA 2024 - BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

La compétence Eau potable, financée via une redevance, fait l'objet d'un budget annexe géré selon la nomenclature M49 applicable aux services publics locaux de distribution d'eau potable.

Les travaux annuels d'extension et remplacement de canalisations sont proposés en gestion en AP/CP et intègrent ainsi la programmation pluriannuelle des investissements.

Les résultats de l'exercice 2024 (hors résultats antérieurs) du budget annexe Eau potable sont excédentaires de 537,3 K€ pour le fonctionnement et de 505,3 K€ en section d'investissement.

Section n	Chapitre voté	DEPENSES					RECETTES					
		2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	
042-OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		2 184 794,51 €	1 592 801,72 €	1 601 381,79 €	1 591 915,25 €	1 763 767,89 €	363 122,36 €	187 792,81 €	195 198,68 €	195 661,73 €	324 409,49 €	
Total O		2 184 794,51 €	1 592 801,72 €	1 601 381,79 €	1 591 915,25 €	1 763 767,89 €	363 122,36 €	187 792,81 €	195 198,68 €	195 661,73 €	324 409,49 €	
FONCTIONNEMENT	011-CHARGES A CARACTERE GENERAL	719 739,50 €	539 223,04 €	612 255,14 €	597 184,80 €	636 727,64 €						
	012-CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	228 046,54 €	233 561,32 €	238 712,23 €	250 351,30 €	268 189,75 €						
	013-ATTENUATIONS DE CHARGES						13 414,15 €	313,10 €	1 848,88 €	11 525,48 €	620,26 €	
	65-AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	521,52 €	1,66 €	1 864,44 €	1 899,34 €	2 918,21 €						
	66-CHARGES FINANCIERES	25 480,96 €	21 310,27 €	20 000,00 €	118 000,00 €	114 077,33 €						
	67-CHARGES EXCEPTIONNELLES	34 181,20 €	25 459,50 €	40 655,00 €	61 312,31 €	53 356,86 €						
	68-DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS			7 350,00 €								
	70-PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES						2 704 066,46 €	2 809 452,42 €	2 809 138,92 €	2 598 335,45 €	3 043 819,97 €	
	75-AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE						0,93 €	1,48 €	1,52 €	1,11 €	1,15 €	
	77-PRODUITS EXCEPTIONNELS						1 128,72 €	155 950,83 €	7 455,00 €	22 022,95 €	106,07 €	
	78-REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS						519,55 €			31 637,95 €	7 350,00 €	
	Total R		1 007 969,72 €	819 555,79 €	920 836,81 €	1 028 747,75 €	1 075 269,79 €	2 719 129,81 €	2 965 717,83 €	2 618 444,32 €	2 663 522,94 €	3 051 897,45 €
	Total F		3 192 764,23 €	2 412 357,51 €	2 522 218,60 €	2 620 663,00 €	2 839 037,68 €	3 082 252,17 €	3 153 510,64 €	3 013 643,00 €	2 859 184,67 €	3 376 306,94 €
INT 041-OPERATIONS PATRIMONIALES		3 150,00 €	0,00 €	810,00 €	990,00 €	6 630,00 €	3 150,00 €	0,00 €	810,00 €	990,00 €	6 630,00 €	
Total I		3 150,00 €	0,00 €	810,00 €	990,00 €	6 630,00 €	3 150,00 €	0,00 €	810,00 €	990,00 €	6 630,00 €	
ORI 040-OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		363 122,36 €	187 792,81 €	195 198,68 €	195 661,73 €	324 409,49 €	2 184 794,51 €	1 592 801,72 €	1 601 381,79 €	1 591 915,25 €	1 763 767,89 €	
Total O		363 122,36 €	187 792,81 €	195 198,68 €	195 661,73 €	324 409,49 €	2 184 794,51 €	1 592 801,72 €	1 601 381,79 €	1 591 915,25 €	1 763 767,89 €	
10-DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES								5 751 765,09 €	1 957 985,22 €	491 424,40 €		
13-SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES							30 059,98 €					
16-EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES		108 061,05 €	108 711,36 €	109 388,91 €	88 105,83 €	278 676,85 €			3 000 000,00 €	1 500 000,00 €	857,46 €	
20-IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		4 166,67 €										
21-IMMOBILISATIONS CORPORELLES		0,00 €	755,00 €	1 858,00 €	0,00 €	64 364,70 €						
23-IMMOBILISATIONS EN COURS		14 820,50 €	38 747,43 €	40 964,32 €	25 789,01 €	11 786,68 €		36 421,91 €			1 306,68 €	
AP 001-USINE DE PRODUCTION D EAU POTABLE DE TOUVRE		6 597 808,69 €	8 281 596,33 €	4 524 367,89 €	1 096 295,91 €	2 053 226,77 €	55 259,40 €	3 467 511,83 €	1 993 508,71 €	220 215,15 €	1 958 584,91 €	
AP 002-CANALISATIONS		463 783,78 €	71 549,62 €	14 605,00 €			519,19 €	95,80 €				
AP 003-CANALISATIONS EAU POTABLE 2019		477 642,64 €	172 852,02 €						1,79 €			
AP 004-CANALISATIONS EAU POTABLE 2020		212 878,37 €	622 910,59 €	122 470,80 €					97 350,26 €	59 732,29 €	119 417,75 €	
AP 006- CANA EAU POTABLE 2022				300 448,46 €	652 146,86 €	180 341,26 €						
AP 008- CANAUSATIONS ET OUVRAGES 2023					264 572,68 €	474 324,00 €						
Total R		7 879 161,70 €	9 297 122,35 €	6 582 418,88 €	2 399 739,83 €	3 101 750,26 €	85 838,57 €	9 255 796,42 €	7 048 844,19 €	2 271 371,84 €	2 167 666,80 €	
Total I		8 245 434,06 €	9 484 915,16 €	6 778 427,56 €	2 596 391,56 €	3 432 789,75 €	2 273 783,08 €	10 848 598,14 €	8 651 035,98 €	3 864 277,09 €	3 938 064,69 €	
Total général		11 438 198,29 €	11 897 272,67 €	9 300 646,16 €	5 217 054,56 €	6 271 827,43 €	5 356 035,25 €	14 002 108,78 €	11 664 678,98 €	6 723 461,76 €	7 314 371,63 €	

A- Section d'exploitation

Les dépenses de la section de fonctionnement s'établissent à 2 839 K€, dont 1 764 K€ d'écritures d'ordre et 1 075 K€ d'écritures réelles.

Les écritures d'ordre sont uniquement composées de la dotation aux amortissements pour 1 764 K€ contre 1 591,9 K€ en 2023. Rappels qu'en M49 l'ensemble des immobilisations font l'objet d'amortissements.

Les dépenses réelles s'établissent à 1 075,3 K€ contre 1 028,7 K€ en 2023, soit une évolution de 46,5 K€ et de 4,5 %.

Les charges à caractère général s'élèvent à 636,7 K€ contre 597,2 K€ en 2023 et 612,3 K€ en 2022. Elles sont en augmentation de 39,5 K€ et de 6,6 %. Elles sont principalement liées aux postes suivants :

- Convention avec le SIAEP Sud Charente pour l'ex SIAP de la Boëme : remboursement achat d'eau pour la desserte du secteur Boëme : 122,4 K€
- Remboursement annuités d'emprunt au SIAEP Sud Charente par remplacement de

Accusé de réception : Ministère de l'intérieur

016-200071827-20250528-2025_05_95-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/06/2025

Publication : 06/06/2025

Des participations et adhésions pour 80,4 K€ 78,8 K€ (dont : 7,3 K€ pour l'EPTB, 71 K€ Charente Eaux, 1 K€ PS Eau, 1 K€ Idealco).

- Des remboursements de frais aux Budgets principal et assainissement pour 222 K€
- De frais d'étude pour 56,6 K€, en augmentation de près de 20 K€ par rapport à 2023, dont 17 K€ relatif à l'étude pour l'harmonisation tarifaire et une tarification sociale et 24,9 K€ pour le diagnostic décennal du captage d'eau potable de Chamarande.

On peut noter l'augmentation de l'assurance multirisque de +2,4 K€ à 26,1 K€ et le transfert des charges de personnel vers les charges à caractère général de la part d'assurance statutaire du personnel pour 1,4 K€.

Enfin l'année 2024 a vu l'inauguration de la nouvelle usine d'eau potable du Pontil, engendrant quelques frais de réception (4,5 K€) et d'impression et communication (11 K€) supplémentaires par rapport aux autres années.

Une partie de ces augmentations ont pu être absorbées par des diminutions de frais de services bancaires (- 1,8 K€), d'entretien de réseaux (- 3 K€), de consommation d'eau (- 1,4 K€) ou d'autres frais divers (-7,5 K€).

Le solde des dépenses correspond à des frais d'analyses, de maintenance, de missions, de télécommunications ou encore d'entretien de véhicules.

Les charges de personnel s'élèvent à 268,2 K€ contre 250,4 K€ en 2023 (en augmentation de 17,8 K€ et de 7,1 %) sous l'effet de facteurs exogènes :

- impact en année pleine de la revalorisation du pont d'indice intervenu en 2023
- revalorisation des grilles indiciaires au 1^{er} janvier 2024,
- hausse de la cotisation accidents du travail / maladie professionnelle (+ 1 point) et de facteurs endogènes comme la révision du RIFSEEP.

Les charges financières s'établissent à 114 K€ contre 118 K€ en 2023 et diminuent de près de 4 K€, sous l'effet du début de la diminution de l'encours.

Le chapitre des charges exceptionnelles s'établit à 53,3 K€ contre 61,3 K€ en 2023, en diminution de près de 8 K€ et de 13 %. Il comprend un soutien de 21 K€ pour des actions de solidarité internationale, une subvention de 30,2 K€ à Charente Nature au titre du programme Ricochets, ainsi que 2,1 K€ au Comité d'action sociale pour le personnel.

Les recettes de fonctionnement de l'année 2024 (hors résultat reporté) s'établissent à 3 376,3 K€, dont 324,4 K€ d'opérations d'ordre et 3 051,9 K€ d'opérations réelles.

Les écritures d'ordre concernent les reprises de subventions transférables au compte de résultat et s'établissent à 324,4 K€.

Les recettes réelles, à hauteur de 3 051,9 K€ comprennent :

- Des produits du service, pour 3 043,8 K€ dont :
 - la surtaxe reversée par les délégataires pour un montant de 2 887,1 K€ contre 2 513,2 K€ en 2023, soit une augmentation de 374 K€ et de près de 15 % avec 2 001,5 K€ de la SEMEA (contre 1 378,2 K€ en 2023), 712 K€ de VEOLIA et 546,5 K€ d'AGUR.

Pour SEMEA, l'augmentation est à relativiser car une part enregistrée en début d'année 2024 se rapportait à l'exercice 2023.

A noter qu'aucune augmentation de la surtaxe n'est intervenue en 2024, ce qui signifie que la majeure partie de l'augmentation constatée est à mettre en lien avec une augmentation du nombre d'abonnés ou des volumes consommés.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
016-200071827-20250528-2025_05_95-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/06/2025
Publication : 06/06/2025

- des redevances pour utilisation accessoire des ouvrages pour SEMEA à hauteur de 93,2 K€ et pour des installations radiotéléphoniques et des antennes relais pour 63,6 K€.

La recette exceptionnelle de 106 € est relative à une écriture de correction et une reprise de provision de 7,4 K€ a pu être réalisée suite au règlement d'une créance.

Le résultat de fonctionnement de l'année 2024 s'établit à 537,2 K€.

Compte tenu du résultat antérieur reporté de 238,5 K€, le résultat cumulé de la section de fonctionnement s'établit à 775,7 K€.

B- Section d'investissement

Les dépenses d'investissement s'établissent à 3 432,8 K€, dont 331 K€ d'opérations d'ordre et 3 101,8 K€ de dépenses réelles.

Les dépenses d'ordre de 331 K€ correspondent pour 324,4 K€ à la reprise des subventions transférables au compte de résultat (voir § recettes de fonctionnement) et pour 6,6 K€ à des écritures patrimoniales équilibrées en dépenses et en recettes.

Les dépenses réelles de 3 101,8 K€, dont le taux de réalisation s'établit à 81,8 %, comprennent :

- le remboursement du capital de la dette, pour 278,7 K€ dont 100 K€ relatif à l'avance remboursable de l'Agence de l'Eau et 45 K€ à l'Aquaprêt de la Banque des territoires pour l'usine du Pontil.

- des dotations annuelles à hauteur de 76,1 K€, dont 64,4 K€ pour le parking et les sanitaires des sources de la Touvre et 10,5 K€ pour un poste de suppression à La Couronne.

- Les crédits de paiement afférents à des Autorisations de Programme (AP), s'élèvent à 2 747 K€ et se répartissent comme suit :

- Usine du Pontil pour 2 053,2 K€, portant le montant total réalisé à fin 2024 à près de 26 897 K€ et 97,2 % du montant total de l'AP votée.
- travaux de canalisations - réseaux et ouvrages pour 654,7 K€ dont 180,3 K€ au titre du programme 2022 relatif principalement à la réhabilitation des réservoirs (travaux pour «Romainville» à Roulet saint Estèphe, « les Gentils » à Mornac), (Etudes préalables « Chez Mérimaud » à Sireuil, « Le Jars » à Mouthiers et « Ma Campagne » à Angoulême) ; et 474,3 K€ du programme 2023 portant notamment sur des travaux afférents à un appel à projets de l'Agence de l'eau Adour Garonne lié à une politique de réduction des fuites sur le secteur de la Boëme - commune de Claix et le secteur de l'Echelle - commune de Sers.
- Schéma directeur eau potable pour 39 K€ avec la poursuite de l'étude.

Intitulé	PPI FIN 2024	pCFU 2024	REALISE AU 31/12/2024	reste à financer au 31/12/2024	CP 2025	CP 2026
AP 1 - USINE DE TOUVRE	27 680,00 K€	2 053 226,77 €	26 896,68 K€	783,32 K€	783,32 K€	
AP 4 - CANALISATIONS ET OUVRAGES 2020	958,26 K€	- €	958,26 K€	0,00 K€		
AP 5 - SCHEMA DIRECTEUR EAU POTABLE	370,00 K€	39 030,00 €	40,56 K€	329,44 K€	200,00 K€	129,44 K€
AP 6 - CANALISATIONS ET OUVRAGES 2022	1 734,00 K€	180 341,26 €	1 132,94 K€	601,06 K€	601,06 K€	
AP 8 - CANALISATIONS ET OUVRAGES 2023	900,00 K€	474 324,00 €	738,90 K€	161,10 K€	135,43 K€	25,68 K€
Accusé de réception Ministère de l'Intérieur	900,00 K€	- €	0,00 K€	900,00 K€	450,00 K€	450,00 K€
AP BUDGET EAU POTABLE	32 542,26 K€	2 746 922,03	29 767,33 K€	2 774,93 K€	2 169,81 K€	605,12 K€

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/06/2025
Publication : 06/06/2025

Les recettes d'investissement s'établissent à 3 938,1 K€, dont 1 770,4 K€ d'opérations d'ordre, dont 1 763,8 K€ pour les amortissements et 6,6 K€ à des opérations patrimoniales qui s'équilibrent en dépenses et en recettes.

Les recettes réelles s'élèvent à 2 167,7 K€ et sont constituées essentiellement de :

- 2 113,4 K€ de subventions, dont :

- 1 761,4 K€ de solde de l'Agence Adour Garonne pour l'usine du Pontil,
- 140 K€ de participation de la SEMEA au titre des travaux concessifs pour le renouvellement des canalisations d'eau traitée de l'usine du Pontil à Touvre,
- 74 K€ de la SEMEA pour le financement des travaux de la route de Charras à Sers,
- 45,4 K€ de l'Agence de l'eau pour le solde de l'appel à projet pour le réservoir des Gentils à Mornac
- 87,5 K€ de l'Agence de l'Eau pour le schéma directeur d'eau potable (acompte).

- 54,3 K€ de correction d'écritures

Ainsi l'exercice 2024 fait ressortir un excédent de 505,3 K€ qui vient s'ajouter à l'excédent antérieur reporté de 506,4 K€.

Le budget annexe Eau potable affiche fin 2024 un excédent d'investissement de 1 011,7 K€, qui servira au financement du solde des dépenses de l'usine du Pontil, la totalité des emprunts servant au financement de cette opération ayant été appelés. Compte tenu du montant des reports sur l'exercice 2025, l'excédent de financement s'établit à 971,2 K€.

A la fin de l'exercice 2024, le montant d'encours de dette sur ce budget annexe s'établit à 4 548,87 K€. La capacité de désendettement s'établit à 2,3 années.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250528-2025_05_95-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/06/2025

Publication : 06/06/2025

Résultats synthétiques

En milliers d'€	BP 2024	BTV 2024	CA 2024	Taux réalisation
A - DEPENSES D'EXPLOITATION	3 608	3 632	2 839	
Dépenses réelles	1 232	1 267	1 075	84,9%
Dépenses ordre	2 376	2 365	1 764	
B - RECETTES D'EXPLOITATION	3 384	3 394	3 376	
Recettes réelles	2 924	2 934	3 052	104,0%
Recettes d'ordre	460	460	324	
C- RESULTAT DE L'EXERCICE (B-A)			537	
D - Reprise des résultats antérieurs			239	
E - RESULTAT D'EXPLOITATION (C+D)			776	
F - DEPENSES D'INVESTISSEMENT	3 924	4 262	3 433	
Dépenses réelles	3 454	3 792	3 102	81,8%
Dépenses ordre	470	470	331	
G - RECETTES D'INVESTISSEMENT	3 436	3 756	3 938	
Recettes réelles	1 050	1 381	2 168	157,0%
Recettes d'ordre	2 386	2 375	1 770	
H- RESULTAT DE L'EXERCICE (G-F)			505	
I - Reprise des résultats antérieurs			506	
J – BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (H +I)			1 012	
K - RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE (E + J)			1 787	
Dépenses reportées - a			41	
Recettes reportées - b			0	
Résultat définitif global = K - a + b			1 747	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250528-2025_05_95-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/06/2025

Publication : 06/06/2025

CA 2024 : ANNEXE FICHES EQUIPEMENTS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250528-2025_05_95-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/06/2025

Publication : 06/06/2025

Libellé du compte	DEPENSES				RECETTES			
	2021	2022	2023	2024	2021	2022	2023	2024
ALIMENTATION		307,82 €	946,63 €	1 454,94 €				
ANNONCES ET INSERTIONS	1 995,84 €	3 157,92 €	2 370,00 €	3 350,40 €				
AUTRE ALIMENTATION	66,02 €	0,00 €						
AUTRES			47 735,21 €	55 526,43 €				
AUTRES BIENS MOBILIERS		821,58 €	1 643,80 €	532,70 €				
AUTRES DROITS	3 317,37 €	4 750,43 €	4 162,77 €	4 206,05 €				
AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	4 825,88 €	9 928,33 €	5 936,64 €	6 348,30 €				
AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. ASSIMILES (AUTRES OR			157,00 €	1 290,56 €				
AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. ASSIMILES (AUTRES)	11,00 €	96,00 €	34,00 €					
AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	8 874,66 €	6 790,80 €	13 143,70 €	4 420,86 €				
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	22 377,54 €	33 519,67 €	71,28 €	71,28 €				
AUX BUDGETS ANNEXES ET AUX REGIES MUNICIPALES	0,00 €	0,00 €						
BATIMENTS PUBLICS	47 092,27 €	53 784,13 €						
BÂTIMENTS PUBLICS			52 652,57 €	32 548,27 €				
CATALOGUES ET IMPRIMES	8 951,98 €	14 240,31 €	0,00 €					
CATALOGUES ET IMPRIMES ET PUBLICATIONS			12 956,79 €	16 219,32 €				
COCKTAIL	135,00 €	750,00 €						
COLLECTE DE COURRIER		2 412,00 €	2 574,00 €	2 655,00 €				
CONCOURS DIVERS (COTISATIONS ...)	630,00 €	768,00 €	740,00 €	380,00 €				
CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	2 484,00 €							
DIVERS	3 902,00 €	8 233,13 €	9 357,93 €	3 975,09 €				
DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE			23 583,59 €	15 124,65 €				
DPC-DOC.GENERALE ET TECHNIQUE	24 759,33 €	23 720,61 €						
EAU ET ASSAINISSEMENT	2 224,76 €	3 447,37 €	2 168,34 €	3 449,83 €				
ELECTRICITE	76 111,06 €	73 399,29 €	160 258,39 €	173 086,96 €				
ENERGIE - ELECTRICITE								
ENTRETIEN ESPACES PAYSAGERS	1 488,66 €	1 812,17 €	3 504,89 €	3 621,54 €				
FETES ET CEREMONIES		184,36 €	0,00 €	0,00 €				
FOIRES ET EXPOSITIONS	8 295,00 €	8 127,00 €	5 755,00 €	2 664,00 €				
FOURNITURE ADMINISTRATIVES - PAPIER		208,14 €	1 199,10 €	99,84 €				
FOURNITURES ADMINISTRATIVES	839,49 €	887,69 €	133,56 €	374,78 €				
FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	3 891,61 €	7 858,20 €	8 604,35 €	1 952,78 €				
FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX	16 140,00 €	0,00 €	2 304,00 €	5 196,00 €				
FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	3 509,00 €	2 960,50 €	2 538,26 €	2 295,69 €				
FRAIS DE COLLOQUES ET SEMINAIRES								
FRAIS DE GARDIENNAGE			60 380,37 €	60 396,83 €				
FRAIS DE GARDIENNAGE (EGLISES, FORETS ET BOIS)	70 832,42 €	61 485,23 €						
FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	101 865,33 €	65 529,92 €	68 398,53 €	86 839,30 €				
FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	8 093,62 €	2 540,41 €						
Frais de télécommunications			7 486,32 €	8 987,23 €				
GAZ	808,79 €	562,61 €	1 350,30 €	1 646,36 €				
HABILLEMENT ET VETEMENTS DE TRAVAIL			441,00 €	370,08 €				
INDEMNITES AU COMPTABLE ET AUX REGISSEURS								
LIVRES, DISQUES, CASSETTES (BIBLIO., MEDIATHEQUE)	178 718,39 €	187 719,15 €	24 170,09 €	31 007,28 €				
LOCATIONS MOBILIERES	-705,61 €	29,00 €						
MAINTENANCE	79 742,04 €	56 649,83 €	61 178,50 €	63 183,15 €				
MATERIEL ROULANT	59,73 €	0,00 €	119,47 €	140,28 €				
MISSIONS	966,45 €	365,25 €						
MULTIRISQUES	4 804,58 €	5 404,46 €	5 546,95 €	5 981,19 €				
PRESTATION MEDIATION		3 600,00 €						
RESEAUX SIGNALISATION LUMINEUSE		336,00 €	336,00 €	2 582,11 €				
SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES			10,00 €					
TAXES FONCIERES	2 940,00 €	2 911,00 €	2 891,00 €	2 875,00 €				
TERRAINS								
TRANSPORTS DE BIENS	2 717,90 €	3 281,82 €	3 799,98 €	53,12 €				
TRANSPORTS SUR ACHATS			78,00 €	0,00 €				
VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	-2 446,00 €	5 739,92 €	1 256,20 €					
VETEMENTS DE TRAVAIL	30,22 €	393,00 €						
VOYAGES ET DEPLACEMENTS			777,91 €	250,81 €				
Total 011-CHARGES A CARACTERE GENERAL	690 350,33 €	658 713,05 €	602 752,42 €	605 158,01 €				
APPRENTIS - REMUNERATIONS		0,00 €						
AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR		2 882,43 €	2 053,86 €	1 476,94 €				
AUTRES INDEMNITES	223 247,50 €	225 210,04 €	229 730,89 €	224 793,67 €				
COTISATIONS A L'U.R.S.S.A.F.	153 843,45 €	158 362,06 €	163 761,97 €	178 352,48 €				
COTISATIONS AU CNFPT ET AU CENTRE DE GESTION DE LA			9 741,63 €	10 468,23 €				
COTISATIONS AUX A.S.S.E.D.I.C.	2 459,26 €	3 354,45 €	3 336,27 €	6 040,86 €				
COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	3 449,84 €	3 375,90 €	3 504,79 €	3 935,41 €				
COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	279 953,42 €	275 898,12 €	285 623,08 €	302 278,31 €				
COTISATIONS CENTRE NATIONAL ET DE GESTION	8 433,97 €	8 967,15 €						
COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	24 129,06 €	0,00 €	20 615,12 €					
COTISATIONS VERSEES AU F.N.A.L.	4 686,89 €	4 720,95 €	4 870,90 €	5 234,08 €				
MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	4 134,40 €	154,80 €		40,60 €				
NBI			15 616,68 €	15 743,67 €				
NBI, SUPPLEMENT FAMILIAL ET INDEMNITE DE RESIDENCE	24 441,88 €	27 554,52 €						
PERS.RÉM.VACATION - RÉMUNÉRATIONS			948,76 €					
PERSONNEL NON TITULAIRE - INDEMNITE INFLATION		800,00 €						
PERSONNEL REMUNERE A LA VACATION				291,85 €				
PERSONNEL TITULAIRE - INDEMNITE INFLATION		2 900,00 €						
PRESTATIONS FAMILIALES DIRECTES	4 031,03 €	2 345,75 €	2 069,91 €	2 196,90 €				
PRIMES ET AUTRES INDEMNITES			11 565,51 €	24 326,46 €				
REMUNERATION PRINCIPALE	865 323,59 €	846 547,94 €	879 075,76 €	896 885,31 €				
REMUNERATIONS			71 329,17 €	120 554,64 €				
REMUNERATIONS DES APPRENTIS	0,00 €		888,23 €	9 817,54 €				
REMUNERATIONS NON TITULAIRES	59 108,56 €	75 326,50 €						
SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT ET INDEMNITE DE			12 145,82 €	12 662,84 €				
VERSEMENT DE TRANSPORT	15 933,74 €	16 050,52 €	16 561,28 €	17 796,41 €				
PART. EMPLOYEURS A LA FORMATION PROFESS. CONTINUE				43,07 €				
Total 012-CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	1 673 176,59 €	1 654 451,13 €	1 733 439,63 €	1 832 939,27 €				

Accusé de réception Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250528-2025_05_95-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/06/2025

Publication : 06/06/2025

Libellé du compte	DEPENSES				RECETTES			
	2021	2022	2023	2024	2021	2022	2023	2024
C RBT SALAIRE ARRET TRAVAIL					5 380,44 €			
REMB.SALAIRE.PERS.NON TITULAIR					542,80 €	977,07 €	287,05 €	763,00 €
REMBOURSEMENTS SUR CHARGES DE S.S ET PREVOYANCE						3 700,00 €		
Total 013-ATTENUATIONS DE CHARGES					5 923,24 €	4 677,07 €	287,05 €	763,00 €
6 AUTRES			61,00 €	3 660,00 €				
C.A.S.	17 771,78 €	15 456,74 €	13 082,05 €	15 770,47 €				
DROITS D?UTILISATION ? INFORMATIQUE EN NUAGE				3 339,44 €				
REDEVANCES POUR CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES...								
Total 65-AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	17 771,78 €	15 456,74 €	13 143,05 €	22 769,91 €				
6 INTERETS MORATOIRES ET PENALITES SUR MARCHES	62 535,72 €							
TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	9 312,34 €		530,00 €					
Total 67-CHARGES EXCEPTIONNELLES	71 848,06 €		530,00 €					
6 DAP - POUR DEPRECIATION DES ACTIFS CIRCULANTS		3 000,00 €						
Total 68-DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS		3 000,00 €						
7 AUTRES					30 000,00 €	6 380,00 €	6 440,00 €	6 000,00 €
Total 74-DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS					30 000,00 €	6 380,00 €	6 440,00 €	6 000,00 €
7 AUTRES								4 677,30 €
AUTRES PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE					0,00 €		3 309,10 €	170,69 €
PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE								
PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS							1 545,03 €	945,40 €
REVENUS DES IMMEUBLES					10 620,69 €	13 076,15 €	13 139,07 €	14 087,45 €
Total 75-AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE					10 620,69 €	13 076,15 €	17 993,20 €	19 880,84 €
7 AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS					1 987,21 €		890,37 €	
DEDITS ET PENALITES PERCUES						3 000,00 €		
MANDATS ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS					18,26 €			
PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS					14 731,43 €	10 823,70 €		
MANDATS ANNULES(SUR EXERCICES ANTERIEURS)OU ATTEIN								1 186,37 €
Total 77-PRODUITS EXCEPTIONNELS					16 736,90 €	14 714,07 €		1 186,37 €
7 REP. SUR PROV. PR DEPREC. DES ACTIFS CIRCULANTS					1 096,00 €	30,00 €	3 000,00 €	
REPRISES SUR PROVIS. PR RISQUES ET CHARGES EXCEPT.					62 535,72 €			
Total 78-REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS					63 631,72 €	30,00 €	3 000,00 €	
Total R	2 453 146,76 €	2 331 620,92 €	2 349 865,10 €	2 460 867,19 €	126 912,55 €	38 877,29 €	27 720,25 €	27 830,21 €
Total F	2 453 146,76 €	2 331 620,92 €	2 349 865,10 €	2 460 867,19 €	126 912,55 €	38 877,29 €	27 720,25 €	27 830,21 €

Libellé du compte	DEPENSES				RECETTES			
	2021	2022	2023	2024	2021	2022	2023	2024
1 ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX								
Total 13-SUBVENTIONS D' INVESTISSEMENT RECUES								
2 CONCESSIONS ET DROITS ASSIMILES			3 660,00 €					
CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	36 852,00 €	53 498,51 €	0,00 €	0,00 €				
FRAIS D'ETUDES		0,00 €		22 260,00 €				
Total 20-IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	36 852,00 €	53 498,51 €	3 660,00 €	22 260,00 €				
2 ACQUIS. EQUIPT.INFORMAT.	21 569,47 €	27 624,67 €						
AUTRE MATERIEL ET OUTIL. D'INCENDIE DEFENSE CIVILE	0,00 €	92,54 €						
AUTRE MATERIEL ET OUTIL. D'INCENDIE ET DE DEFENSE			691,69 €	162,98 €				
AUTRE MATERIEL INFORMATIQUE			1 589,14 €	27 217,32 €				
AUTRES			166 664,16 €	169 325,82 €				
AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS			0,00 €					
AUTRES BATIMENTS PUBLICS	3 300,00 €	4 774,38 €	22 218,28 €	18 491,33 €				
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	10 241,38 €	20 838,22 €						
AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.		0,00 €						
AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIER			1 057,09 €	0,00 €				
BATIMENTS PUBLICS			2 453,24 €					
MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	4 788,00 €							
MOBILIER	5 078,86 €	16 922,46 €		4 225,86 €				
MATERIEL DE TELEPHONIE				0,00 €				
Total 21-IMMOBILISATIONS CORPORELLES	44 977,71 €	70 252,27 €	194 673,60 €	219 423,31 €				
2 AVANCES VERSEES SUR COMMANDES IMMO. CORP.								
CONSTRUCTIONS	10 012,74 €	12 680,41 €						
Total 23-IMMOBILISATIONS EN COURS	10 012,74 €	12 680,41 €						
4 CONSTRUCTIONS	4 471,28 €							
Total AP 002-MEDIATHEQUE	4 471,28 €							
4 CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES				0,00 €				
Total AP 065-DSI PROGRAMME 2020				0,00 €				
Total R	96 313,73 €	136 431,19 €	198 333,60 €	241 683,31 €				
Total I	96 313,73 €	136 431,19 €	198 333,60 €	241 683,31 €				
Total général	2 549 460,49 €	2 468 052,11 €	2 548 198,70 €	2 702 550,50 €	126 912,55 €	38 877,29 €	27 720,25 €	27 830,21 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250528-2025_05_95-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/06/2025

Publication : 06/06/2025

CONSERVATOIRE GABRIEL FAURE		DEPENSES				RECETTES			
Libellé du compte	2021	2022	2023	2024	2021	2022	2023	2024	
011-01-01-ACTION CULTURELLE	7 288,12 €	11 158,35 €							
ALIMENTATION			342,26 €	652,93 €					
ANNONCES ET INSERTIONS	2 640,48 €	4 531,68 €	4 586,40 €	5 299,20 €					
AUTRE ALIMENTATION	17,41 €	333,62 €							
AUTRES			19 589,05 €	26 833,97 €					
AUTRES BIENS MOBILIERS	-387,12 €	481,03 €	1 378,18 €	455,66 €					
AUTRES DROITS	-249,10 €	156,18 €	92,65 €	121,31 €					
AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	3 470,33 €	4 177,36 €	5 071,60 €	4 846,42 €					
AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. ASSIMILES (AUTRES OR			2 450,25 €	2 571,25 €					
AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. ASSIMILES (AUTRES)	2 280,85 €	2 314,13 €							
AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	46,84 €	1 445,66 €	139,52 €	946,75 €					
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	2 195,86 €	3 442,97 €	64,80 €	159,67 €					
BATIMENTS PUBLICS	15 117,66 €	5 868,29 €							
BÂTIMENTS PUBLICS			7 134,63 €	14 605,38 €					
CATALOGUES ET IMPRIMES	869,20 €	3 111,05 €							
CATALOGUES ET IMPRIMES ET PUBLICATIONS			955,60 €	2 280,87 €					
COCKTAIL		429,00 €							
CONCOURS DIVERS (COTISATIONS ...)	814,00 €	814,00 €	600,00 €	700,00 €					
DÉJEUNERS		3 688,50 €	156,67 €						
DIVERS	264,00 €	510,00 €	588,00 €	4 863,55 €					
DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE			1 150,00 €	1 199,00 €					
DPC-DOC.GENERALE ET TECHNIQUE	1 161,90 €	1 108,90 €							
EAU ET ASSAINISSEMENT	1 532,84 €	1 936,01 €	1 437,03 €	2 229,89 €					
ELECTRICITE	49 754,13 €	54 760,51 €	88 154,15 €	91 745,21 €					
ENERGIE - ELECTRICITE									
ENT.REP.INSTRUMENTS DE MUS.	30 915,64 €	19 439,00 €	11 702,80 €	13 993,87 €					
ENTRETIEN ESPACES PAYSAGERS			2 068,20 €	0,00 €					
FOURNITURE ADMINISTRATIVES - PAPIER		2 160,96 €	3 252,60 €	49,92 €					
FOURNITURES ADMINISTRATIVES	1 629,94 €	1 083,00 €	133,20 €	197,36 €					
FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	9 946,59 €	9 837,82 €	9 570,07 €	7 105,40 €					
FOURNITURES D'ENTRETIEN				155,81 €					
FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	2 540,20 €	2 231,88 €	1 637,45 €	2 217,90 €					
FRAIS DE GARDIENNAGE	1 146,78 €	4 597,55 €	12 850,95 €	31 514,18 €					
FRAIS DE GARDIENNAGE (EGLISES, FORETS ET BOIS)	0,00 €	225,60 €							
FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX		2 029,63 €	0,00 €	0,00 €					
FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	1 482,07 €	1 739,83 €	1 224,00 €	0,00 €					
Frais de télécommunications			1 234,47 €	915,99 €					
GAZ			1 467,13 €	7 824,88 €					
HABILLEMENT ET VETEMENTS DE TRAVAIL			168,48 €	204,81 €					
INDEMNITES AU COMPTABLE ET AUX REGISSEURS									
LIVRES, DISQUES, CASSETTES (BIBLIO., MEDIATHEQUE)			176,59 €	235,64 €					
LIVRES, DISQUES, DVD	139,72 €	171,35 €							
LOCATIONS IMMOBILIERES	16 084,21 €	17 110,33 €	14 747,38 €	9 575,05 €					
LOCATIONS MOBILIERES	408,00 €	1 608,92 €	4 921,24 €	2 755,00 €					
MAINTENANCE	26 875,24 €	23 137,04 €	17 721,19 €	22 557,47 €					
MATERIEL ROULANT	59,73 €	53,76 €	179,19 €	1 083,16 €					
MISSIONS	1 973,03 €	8 142,00 €							
MULTIRISQUES	7 753,99 €	8 204,16 €	12 010,00 €	12 525,11 €					
PARTITIONS	3 084,15 €	4 009,40 €	4 340,70 €	2 928,36 €					
RECEPTIONS				672,00 €					
SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	79,39 €	116,72 €	120,71 €	122,14 €					
TAXES FONCIERES			0,00 €	8 236,96 €					
TRANSPORTS COLLECTIFS	0,00 €	0,00 €							
TRANSPORTS COLLECTIFS DU PERSONNEL			0,00 €	0,00 €					
TRANSPORTS DE BIENS	63,80 €	293,76 €	202,00 €	26,14 €					
TRANSPORTS SUR ACHATS			60,33 €						
VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	5 179,00 €	7 393,19 €	6 642,90 €	123,60 €					
VETEMENTS DE TRAVAIL	674,54 €	0,00 €							
VOYAGES ET DEPLACEMENTS	1 155,03 €	5 230,23 €	14 318,12 €	16 940,12 €					
VOYAGES,DEPLACEMENTS ET MISSIONS			0,00 €	0,00 €					
REMB. FLUIDES VILLE ANGOULEME LOCATION SALLE			184,21 €	0,00 €					
Total 011-CHARGES A CARACTERE GENERAL	198 008,45 €	219 083,37 €	254 824,70 €	301 471,93 €					
011-02-01-APPRENTIS - INDEMNITE INFLATION		100,00 €							
APPRENTIS - REMUNERATIONS		13 785,53 €							
Apprentis - Rémunérations			5 522,25 €						
AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	2 421,02 €	16 030,26 €	16 578,28 €	11 986,16 €					
AUTRES INDEMNITES	275 913,45 €	298 979,02 €	273 521,60 €	277 449,07 €					
COTISATIONS A L'U.R.S.S.A.F.	336 554,75 €	362 744,25 €	373 760,81 €	386 023,15 €					
COTISATIONS AU CNFPT ET AU CENTRE DE GESTION DE LA			20 900,53 €	21 361,35 €					
COTISATIONS AUX A.S.S.E.D.I.C.	6 247,30 €	11 814,63 €	11 345,68 €	15 743,61 €					
COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	6 972,58 €	6 807,17 €	7 125,27 €	7 146,87 €					
COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	557 094,10 €	553 251,62 €	593 846,34 €	583 636,08 €					
COTISATIONS CENTRE NATIONAL ET DE GESTION	17 676,77 €	19 292,48 €							
COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	35 619,08 €	0,00 €	42 027,87 €						
COTISATIONS VERSEES AU F.N.A.L.	9 822,26 €	10 155,54 €	10 450,32 €	10 680,45 €					
MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	6 284,00 €	754,40 €	180,00 €	165,68 €					
NBI			7 980,91 €	6 362,87 €					
NBI, SUPPLEMENT FAMILIAL ET INDEMNITE DE RESIDENCE	20 080,23 €	20 628,45 €							
PERSONNEL NON TITULAIRE - INDEMNITE INFLATION		1 800,00 €							
PERSONNEL REMUNERE A LA VACATION			287,50 €	8 910,06 €					
PERSONNEL TITULAIRE - INDEMNITE INFLATION		3 400,00 €							
PERSONNELS REMUNERES A LA VACATION			4 089,73 €						
PRIME DE FIN D ANNEE	600,00 €	0,00 €							
PRIMES ET AUTRES INDEMNITES			32 155,78 €	45 631,71 €					
REMUNERATION PRINCIPALE	1 802 607,71 €	1 733 898,82 €	1 813 904,62 €	1 785 085,41 €					
REMUNERATIONS			243 796,12 €	330 037,97 €					
REMUNERATIONS DES APPRENTIS	11 030,42 €		0,00 €						
REMUNERATIONS NON TITULAIRES	135 882,95 €	251 111,80 €							
011-03-01-APPRENTIS - INDEMNITE INFLATION			11 842,29 €	11 030,05 €					
VERSEMENT DE TRANSPORT	33 395,25 €	34 528,03 €	35 531,06 €	36 312,82 €					
011-04-01-APPRENTIS - INDEMNITE INFLATION				51,46 €					
011-05-01-APPRENTIS - INDEMNITE INFLATION									
Total 011-CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	3 258 201,87 €	3 339 082,00 €	3 504 846,96 €	3 537 614,77 €					

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-2007-2022-0520-2022-EM-DE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Réception - Ministère de l'Intérieur

Publication : 06/06/2025

CONSERVATOIRE GABRIEL FAURE		DEPENSES				RECETTES			
Libellé du compte	2021	2022	2023	2024	2021	2022	2023	2024	
013 RBT S/REMUNERATION PERSONNEL							853,78 €		
013 RBT SALAIRE ARRET TRAVAIL					53 809,24 €	67 115,08 €	67 116,97 €		
013 REMB.CONGES PATERNITE					424,07 €				
013 REMB.SALAIRE.PERS.NON TITULAIR					887,93 €	5 191,70 €	54,83 €	4 395,95 €	
013 REMBOURSEMENTS SUR CHARGES DE S.S ET PREVOYANCE						5 300,00 €	76,21 €		
Total 013-ATTENUATIONS DE CHARGES					55 121,24 €	77 606,78 €	68 101,79 €	4 395,95 €	
65 AUTRES			319,00 €	1 176,00 €					
65 C.A.S.	29 196,49 €	30 913,46 €	25 819,83 €	29 923,44 €					
65 Droits d'utilisation informatique en nuage			4 280,42 €	4 989,02 €					
Total 65-AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	29 196,49 €	30 913,46 €	30 419,25 €	36 088,46 €					
67 AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPE DE GESTION	775,16 €	55,92 €							
67 AUTRES SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES									
67 INTERETS MORATOIRES ET PENALITES SUR MARCHES	0,00 €								
67 TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	630,30 €	1 200,00 €	1 048,81 €	0,00 €					
Total 67-CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 405,46 €	1 255,92 €	1 048,81 €	0,00 €					
70 PAR D'AUTRES REDEVABLES						2 774,52 €			
70 PRETS INSTRUMENTS MUSIQUE					17 472,59 €	20 068,16 €	14 766,76 €	25 028,70 €	
70 REDEVANCE CONSERVATOIRE					265 385,10 €	279 503,63 €	283 558,53 €	304 681,59 €	
70 REDEVANCES ACTION CULTURELLE					225,00 €	1 245,00 €			
70 REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES A CARAC. CULTURE							2 284,40 €	0,00 €	
Total 70-PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES					283 082,69 €	303 591,31 €	300 609,69 €	329 710,29 €	
74 AUTRES					3 000,00 €			51 000,00 €	
74 AUTRES ORGANISMES					1 200,00 €				
74 NANTES METROPOLE									
74 SUBV ETAT POUR CONSERVATOIRE					54 000,00 €	54 000,00 €	54 000,00 €		
Total 74-DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS					58 200,00 €	54 000,00 €	54 000,00 €	51 000,00 €	
75 AUTRES								48 346,05 €	
75 DEDITS ET PENALITES PERÇUS								169,33 €	
75 REVENUS DES IMMEUBLES					0,00 €	0,00 €	0,00 €	297,15 €	
Total 75-AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE					0,00 €	0,00 €	0,00 €	48 812,53 €	
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS					2 278,00 €	4 297,67 €			
77 MANDATS ANNULES(SUR EXERCICES ANTERIEURS)OU ATTEIN								1 340,66 €	
Total 77-PRODUITS EXCEPTIONNELS					2 278,00 €	4 297,67 €		1 340,66 €	
Total R	3 486 812,27 €	3 590 334,75 €	3 791 139,72 €	3 875 175,16 €	398 681,93 €	439 495,76 €	422 711,48 €	435 259,43 €	
Total F	3 486 812,27 €	3 590 334,75 €	3 791 139,72 €	3 875 175,16 €	398 681,93 €	439 495,76 €	422 711,48 €	435 259,43 €	

CONSERVATOIRE GABRIEL FAURE		DEPENSES				RECETTES			
Libellé du compte	2021	2022	2023	2024	2021	2022	2023	2024	
13 DEPARTEMENTS					36 720,00 €				
Total 13-SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES					36 720,00 €				
20 CONCESSIONS ET DROITS ASSIMILES			1 888,80 €	2 520,00 €					
20 CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	876,00 €	4 897,28 €							
20 FRAIS D'INSERTION	864,00 €								
Total 20-IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 740,00 €	4 897,28 €	1 888,80 €	2 520,00 €					
21 ACQUIS.EQUIPT.INFORMAT.	6 411,06 €	2 229,60 €							
21 AUTRE MATERIEL ET OUTIL. D'INCENDIE DEFENSE CIVILE	445,37 €	842,79 €							
21 AUTRE MATERIEL ET OUTIL. D'INCENDIE ET DE DEFENSE			0,00 €	881,82 €					
21 AUTRE MATERIEL INFORMATIQUE			13 296,84 €						
21 AUTRES			18 999,82 €	33 506,23 €					
21 AUTRES BATIMENTS PUBLICS		4 521,83 €	29 475,93 €	14 919,25 €					
21 AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	20 233,72 €	2 979,34 €							
21 AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	7 876,56 €	11 696,55 €	27 943,78 €	4 201,75 €					
21 AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIER			11 300,50 €						
21 AUTRES TERRAINS				0,00 €					
21 BATIMENTS PUBLICS				44 833,81 €					
21 INSTALLATIONS DE VOIRIE			606,12 €	1 680,00 €					
21 INSTRUMENTS DE MUSIQUE	24 580,00 €	29 287,95 €	47 961,26 €	65 474,60 €					
21 MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE		71,10 €	10 632,00 €						
21 MOBILIER	3 673,72 €	7 967,97 €							
Total 21-IMMOBILISATIONS CORPORELLES	63 220,43 €	59 597,13 €	160 216,25 €	165 497,46 €					
23 AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			6 226,20 €	691,80 €					
23 AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			8 463,96 €	940,44 €					
23 CABLAGE RESEAU INFORMATIQUE	10 255,94 €	0,00 €	1 693,54 €						
23 CONSTRUCTIONS	0,00 €			0,00 €					
23 TVX CONSERVATOIRE G.FAURE	33 796,60 €								
Total 23-IMMOBILISATIONS EN COURS	44 052,54 €	0,00 €	16 383,70 €	1 632,24 €					
043 FRAIS D'ETUDES	2 508,00 €								
Total AP 043- CONSERVATOIRE	2 508,00 €								
086 CONSTRUCTIONS			20 914,85 €	65 021,78 €					
086 FRAIS D'ETUDES		6 795,60 €							
086 FRAIS D'INSERTION		864,00 €		864,00 €					
Total AP 086 - CONSERVATOIRE - REHABILITATION TECHNIQUE		7 659,60 €	20 914,85 €	65 885,78 €					
100 AUTRE MATERIEL ET OUTIL. D'INCENDIE ET DE DEFENSE			353,83 €						
100 AUTRES			38 469,79 €						
100 AUTRES BATIMENTS PUBLICS			676 291,69 €	7 223,77 €					
100 AUTRES TERRAINS			0,00 €						
100 BATIMENTS PUBLICS			15 250,80 €						
100 CONSTRUCTIONS			13 882,79 €	5 467,03 €					
100 FRAIS D'INSERTION				1 728,00 €					
100 INSTALLATIONS DE VOIRIE			697,10 €						
100 TERRAINS AMENAGES AUTRES QUE VOIRIE			80 950,00 €	877,30 €					
100 TERRAINS NUS			22 500,00 €	243,84 €					
Total AP 100 : REAMENAGEMENT PHASE 2 DU CONSERVATOIRE			848 396,00 €	15 539,94 €					
108 AUTRE MATERIEL INFORMATIQUE			1 139,70 €						
Total AP 108 : RENOUVELLEMENT MATERIEL INFORMAT 2023-2026			1 139,70 €						
Total R	111 520,97 €	72 154,01 €	1 048 939,30 €	251 075,42 €	36 720,00 €				
Total I	111 520,97 €	72 154,01 €	1 048 939,30 €	251 075,42 €	36 720,00 €				
Total général	3 598 333,24 €	3 662 488,76 €	4 840 079,02 €	4 126 250,58 €	435 401,93 €	439 495,76 €	422 711,48 €	435 259,43 €	

016-200071827-20250528-2025_05_95-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/06/2025

Publication : 06/06/2025

ECOLE D'ARTS		DEPENSES				RECETTES			
Libellé du compte		2021	2022	2023	2024	2021	2022	2023	2024
☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
	ALIMENTATION	0,00 €	0,00 €	596,17 €	411,46 €				
	ANNONCES ET INSERTIONS	1 608,24 €	1 699,68 €	2 348,40 €	2 686,80 €				
	AUTRE ALIMENTATION	0,00 €	462,21 €						
	AUTRES			39 751,90 €	41 191,05 €				
	AUTRES BIENS MOBILIERS	685,06 €	62,40 €	479,80 €	0,00 €				
	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	251,33 €	989,83 €	782,20 €	994,32 €				
	AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. ASSIMILES (AUTRES OR				167,00 €				
	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	13 736,08 €	18 578,38 €	18 295,48 €	21 904,95 €				
	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	21 407,18 €	34 205,80 €	71,28 €	0,00 €				
	AUX COMMUNES MEMBRES DU GFP	700,00 €	700,00 €	462,50 €	928,00 €				
	BATIMENTS PUBLICS	7 011,47 €	8 593,94 €						
	BÂTIMENTS PUBLICS			13 727,56 €	19 210,43 €				
	CATALOGUES ET IMPRIMES	7 035,20 €	12 221,24 €						
	CATALOGUES ET IMPRIMES ET PUBLICATIONS			8 651,49 €	10 552,74 €				
	CHAUFFAGE URBAIN		1 706,04 €	2 413,95 €	2 903,71 €				
	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS ...)	1 095,00 €	1 195,00 €	1 918,30 €	1 475,00 €				
	DIVERS	264,00 €	0,00 €	277,98 €	356,70 €				
	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	1 118,30 €	125,24 €	383,69 €	774,42 €				
	EAU ET ASSAINISSEMENT	401,03 €	599,23 €	506,92 €	804,02 €				
	ELECTRICITE	13 270,40 €	14 801,61 €	28 699,52 €	23 032,96 €				
	ENERGIE - ELECTRICITE								
	ENTRETIEN DE VOIRIES	2 542,21 €							
	FOURNITURE ADMINISTRATIVES - PAPIER		253,80 €	396,90 €	476,04 €				
	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	338,16 €							
	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	3 904,99 €	5 910,69 €	4 298,52 €	1 897,77 €				
	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	651,04 €	671,21 €	891,51 €	1 071,67 €				
	FRAIS DE GARDIENNAGE			2 208,46 €	12 546,24 €				
	FRAIS DE GARDIENNAGE (EGLISES, FORETS ET BOIS)	0,00 €	121,20 €						
	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	0,00 €	280,80 €	0,00 €	532,22 €				
	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	5 219,74 €	5 568,47 €						
	Frais de télécommunications			4 890,16 €	4 857,50 €				
	GAZ	2 631,24 €	1 063,05 €	6 914,89 €	5 094,84 €				
	HABILLEMENT ET VETEMENTS DE TRAVAIL				40,84 €				
	INDEMNITES AU COMPTABLE ET AUX REGISSEURS								
	LOCATIONS IMMOBILIERES			1 620,00 €	1 090,00 €				
	LOCATIONS IMMOBILIERES - ECOLE D'ART		2 120,00 €						
	LOCATIONS MOBILIERES								
	MAINTENANCE	15 993,82 €	11 866,74 €	14 085,53 €	11 964,62 €				
	MISSIONS	364,40 €	1 163,04 €						
	MULTIRISQUES	1 654,29 €	1 549,75 €	1 646,41 €	1 888,94 €				
	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	20,57 €	33,29 €	1,80 €	50,51 €				
	TRANSPORTS COLLECTIFS	243,00 €	420,00 €						
	TRANSPORTS COLLECTIFS DU PERSONNEL			0,00 €					
	TRANSPORTS DE BIENS	2 586,25 €	682,29 €	170,86 €	335,20 €				
	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	140,58 €	306,22 €	238,00 €	0,00 €				
	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	315,00 €	400,00 €	1 981,60 €	2 424,54 €				
	TRANSPORTS DE PERSONNES EXTERIEURES A LA COLLECTIV				183,65 €				
	AUTRES PRODUITS PHARMACEUTIQUES				0,00 €				
	Total 011-CHARGES A CARACTERE GENERAL	105 188,58 €	128 351,15 €	158 711,78 €	171 848,14 €				
☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
	AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR		375,29 €	747,50 €	394,02 €				
	AUTRES INDEMNITES	59 400,63 €	66 272,41 €	34 120,12 €	40 796,79 €				
	COTISATIONS A L' U.R.S.S.A.F.	79 784,81 €	83 103,22 €	82 374,50 €	86 011,76 €				
	COTISATIONS AU CNFPT ET AU CENTRE DE GESTION DE LA			3 466,69 €	3 708,08 €				
	COTISATIONS AUX A.S.S.E.D.I.C.	7 588,48 €	7 764,15 €	6 870,73 €	6 239,50 €				
	COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	514,90 €	545,92 €	651,67 €	667,61 €				
	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	51 622,67 €	52 747,66 €	60 445,09 €	70 258,80 €				
	COTISATIONS CENTRE NATIONAL ET DE GESTION	2 934,14 €	3 238,78 €						
	COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	3 447,10 €	0,00 €	3 320,49 €					
	COTISATIONS VERSEES AU F.N.A.L	1 629,69 €	1 705,09 €	1 733,74 €	1 854,22 €				
	MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	1 058,60 €	279,80 €						
	NBI			1 319,30 €	1 354,54 €				
	NBI, SUPPLEMENT FAMILIAL ET INDEMNITE DE RESIDENCE	3 033,78 €	2 790,32 €						
	PERSONNEL NON TITULAIRE - INDEMNITE INFLATION		1 000,00 €						
	PERSONNEL REMUNERE A LA VACATION			5 188,22 €	11 146,97 €				
	PERSONNEL TITULAIRE - INDEMNITE INFLATION		500,00 €						
	PERSONNELS REMUNERES A LA VACATION			7 791,01 €					
	PRIMES ET AUTRES INDEMNITES			25 025,76 €	22 767,26 €				
	REMUNERATION PRINCIPALE	137 473,90 €	147 062,01 €	174 325,99 €	212 680,11 €				
	REMUNERATIONS			131 925,75 €	120 006,90 €				
	REMUNERATIONS NON TITULAIRES	153 188,79 €	153 247,94 €						
	SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT ET INDEMNITE DE			1 000,21 €	1 017,27 €				
	VERSEMENT DE TRANSPORT	5 540,78 €	5 797,07 €	5 894,30 €	6 303,71 €				
	Total 012-CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	507 218,27 €	526 429,66 €	546 201,07 €	585 207,54 €				

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250528-2025_05_95-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/06/2025

Publication : 06/06/2025

Libellé du compte	DEPENSES				RECETTES			
	2021	2022	2023	2024	2021	2022	2023	2024
Total 013-ATTENUATIONS DE CHARGES					2 072,98 €	120,38 €	17,46 €	
Total 65-AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5 500,79 €	5 581,60 €	11 662,09 €	25 028,13 €				
Total 67-CHARGES EXCEPTIONNELLES	504,10 €	6 700,00 €	0,00 €	105,60 €				
Total 70-PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES					78 605,30 €	93 218,00 €	98 410,90 €	88 396,94 €
Total 74-DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS					7 500,00 €	13 800,00 €	14 100,00 €	14 300,00 €
Total 77-PRODUITS EXCEPTIONNELS					1 459,44 €	1 594,57 €		
Total R	618 411,74 €	667 062,41 €	716 574,94 €	782 189,41 €	87 564,74 €	110 685,55 €	112 631,28 €	102 714,40 €
Total F	618 411,74 €	667 062,41 €	716 574,94 €	782 189,41 €	87 564,74 €	110 685,55 €	112 631,28 €	102 714,40 €

Libellé du compte	DEPENSES				RECETTES			
	2021	2022	2023	2024	2021	2022	2023	2024
Total 20-IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	8 760,00 €	8 760,00 €	11 459,06 €					
Total 21-IMMOBILISATIONS CORPORELLES	12 046,47 €	17 423,30 €	39 465,68 €	38 318,45 €				
Total 23-IMMOBILISATIONS EN COURS	19 206,39 €							
Total AP 108 : RENOUELEMENT MATERIEL INFORMAT 2023-2026			885,60 €					
Total R	40 012,86 €	26 183,30 €	51 810,34 €	38 318,45 €				
Total I	40 012,86 €	26 183,30 €	51 810,34 €	38 318,45 €				
Total général	658 424,60 €	693 245,71 €	768 385,28 €	820 507,86 €	87 564,74 €	110 685,55 €	112 631,28 €	102 714,40 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250528-2025_05_95-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/06/2025

Publication : 06/06/2025

Libellé du compte	DEPENSES				RECETTES			
	2021	2022	2023	2024	2021	2022	2023	2024
Total 011-CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 303 690,69 €	1 888 841,36 €	2 428 633,93 €	2 590 175,95 €				
ACCAPRENTIS - INDEMNITE INFLATION		100,00 €						
ACCAPRENTIS - REMUNERATIONS		9 048,69 €						
Apprentis - Rémunérations			2 305,39 €					
AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	422,36 €	277,16 €						
AUTRES CHARGES		3,29 €	882,36 €	5 732,84 €				
AUTRES INDEMNITES	284 840,11 €	347 102,27 €	263 924,67 €	268 809,51 €				
COTISATIONS A L' U.R.S.S.A.F.	210 403,55 €	280 028,82 €	294 284,96 €	333 931,12 €				
COTISATIONS AU CNFPT ET AU CENTRE DE GESTION DE LA			13 063,55 €	14 540,54 €				
COTISATIONS AUX A.S.S.E.D.I.C.	12 343,83 €	20 969,00 €	23 030,57 €	27 109,77 €				
COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	3 008,81 €	3 084,42 €	2 953,31 €	3 098,70 €				
COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	255 269,63 €	270 528,40 €	262 072,85 €	285 576,22 €				
COTISATIONS CENTRE NATIONAL ET DE GESTION	9 568,29 €	12 341,97 €						
COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	20 682,07 €	0,00 €	18 853,97 €					
COTISATIONS VERSEES AU F.N.A.L.	5 316,15 €	6 497,19 €	6 535,64 €	7 270,05 €				
MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	3 400,30 €	3 634,50 €	50,00 €					
NBI			13 194,34 €	14 132,50 €				
NBI, SUPPLEMENT FAMILIAL ET INDEMNITE DE RESIDENCE	18 177,60 €	19 941,30 €						
PERSONNEL NON TITULAIRE - INDEMNITE INFLATION		4 500,00 €						
PERSONNEL TITULAIRE - INDEMNITE INFLATION		1 500,00 €						
PRIMES ET AUTRES INDEMNITES			111 573,97 €	130 190,12 €				
RECOMPENSES PRINCIPALES	753 037,32 €	771 729,94 €	739 476,47 €	776 183,49 €				
RECOMPENSES			462 443,54 €	538 868,62 €				
RECOMPENSES DES APPRENTIS	3 362,00 €		4 432,73 €	21 476,91 €				
RECOMPENSES NON TITULAIRES	268 472,45 €	430 355,09 €						
SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT ET INDEMNITE DE			6 902,41 €	7 400,31 €				
RECOMPENSES DE TRANSPORTS	18 073,97 €	22 090,53 €	22 221,87 €	24 718,14 €				
RECOMPENSES DES COMITES D'ENTREPRISE			344,92 €					
Total 012-CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	1 866 378,44 €	2 203 732,57 €	2 248 547,52 €	2 459 038,84 €				

Libellé du compte	DEPENSES				RECETTES			
	2021	2022	2023	2024	2021	2022	2023	2024
NAUTILIS								
61 RBT S/REMUNERATION PERSONNEL							3 640,17 €	287,75 €
61 RBT SALAIRE ARRET TRAVAIL					5 120,25 €	2 716,49 €	2 025,37 €	
61 REMB. CONGES PATERNITE					424,76 €			
61 REMB. SALAIRE. PERS. NON TITULAIR					4 855,00 €	518,83 €	7 853,99 €	4 602,22 €
61 REMBOURSEMENTS SUR CHARGES DE S.S ET PREVOYANCE						6 200,00 €		
61 REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATIONS DU PERSONNEL					598,92 €	1 842,88 €		
Total 013-ATTENUATIONS DE CHARGES					10 998,93 €	11 278,20 €	13 519,53 €	4 889,97 €
65 AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPE DE GESTION			1 364,14 €	78,39 €				
65 C. A. S.	16 502,36 €	15 886,09 €	13 082,05 €	16 174,84 €				
65 DROITS D'UTILISATION ? INFORMATIQUE EN NUAGE				1 452,00 €				
65 SUBV. FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS ET AUTRES								
65 DÉFICITS SUR OPÉRATIONS DE GESTION				42,00 €				
Total 65-AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	16 502,36 €	15 886,09 €	14 446,19 €	17 747,23 €				
67 AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPE DE GESTION	806,24 €	491,20 €						
67 AUTRES SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES								
67 TITRES ANNULES (HT)	4 962,25 €							
67 TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	3 072,55 €	371,50 €	149 331,91 €	808,00 €				
Total 67-CHARGES EXCEPTIONNELLES	8 841,04 €	862,70 €	149 331,91 €	808,00 €				
68 DAP - POUR DEPRECIATION DES ACTIFS CIRCULANTS		225 230,00 €						
68 DOT. AUX PROV. PR RISQUES ET CHARGES EXCEPTIONNELS		0,00 €						
Total 68-DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS		225 230,00 €						
70 AFFUTAGE PATINS					75,60 €	263,80 €		
70 AUTRE PRESTATIONS NAUTILIS					4 609,70 €	17 580,33 €		
70 AUTRES DROITS DE STATIONNEMENT ET DE LOCATION					5 954,70 €	3 323,26 €	16 304,77 €	23 305,92 €
70 AUTRES REDEVANCES ET RECETTES DIVERSES								
70 BAR ET RESTAURANT NAUTILIS					3 774,51 €	0,00 €		
70 DROIT CARACT. LOISIR PATINOIRE					17 458,90 €	81 775,10 €	219 785,25 €	249 134,30 €
70 DROIT CARACT. LOISIR PISCINE					414 964,60 €	1 037 993,51 €	824 109,35 €	1 023 554,75 €
70 DROIT CARACT. SPORTIF PATINOIRE					492,40 €	1 701,50 €	1 099,40 €	956,00 €
70 DROITS CARACT. SPORTIF PISCINE					67 274,54 €	163 312,33 €	163 339,28 €	184 655,40 €
70 LOCATION DE PATINS					17 409,50 €	70 936,90 €		
70 PAR LES COMMUNES MEMBRES DU GFP						311,36 €		
70 REDEVANCE DISTRIBUTEURS AUTOMATIQUES					19 381,70 €			
70 REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC							4 166,67 €	2 500,00 €
Total 70-PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES					551 396,15 €	1 377 198,09 €	1 228 804,72 €	1 484 106,37 €
74 AUTRES						0,00 €		
Total 74-DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS						0,00 €		
75 AUTRES								65 254,86 €
75 AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPE. DE GEST.							27,66 €	12,30 €
75 DEDITS ET PENALITES PERCUES							0,00 €	
75 DEDITS ET PENALITES PERÇUS								1 568,80 €
75 PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS							73 918,80 €	12 409,82 €
75 HT - REVENUS DES IMMEUBLES NON AFFECTES							1 652,28 €	0,00 €
Total 75-AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE							75 598,74 €	79 245,78 €
77 AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPE. DE GEST.						49 125,19 €		
77 DEDITS ET PENALITES PERCUES					4 650,50 €	225 230,00 €		
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS					1 142,43 €	38,60 €		
77 RECOUVR. SUR CREANCES ADMISES EN NON VALEUR						37,50 €		
Total 77-PRODUITS EXCEPTIONNELS					5 792,93 €	274 431,29 €		
78 REP. SUR PROV. PR DEPREC. DES ACTIFS CIRCULANTS							225 230,00 €	
78 REP. SUR PROVIS. POUR RISQUES ET CHARGES FINANCIER								171 881,73 €
Total 78-REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS							225 230,00 €	171 881,73 €
Total R	3 195 412,53 €	4 334 552,72 €	4 840 959,55 €	5 067 770,02 €	568 188,01 €	1 662 907,58 €	1 543 152,99 €	1 740 123,85 €
Total F	3 195 412,53 €	4 334 552,72 €	4 840 959,55 €	5 067 770,02 €	568 188,01 €	1 662 907,58 €	1 543 152,99 €	1 740 123,85 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250528-2025_05_95-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/06/2025

Publication : 06/06/2025

Libellé du compte	DEPENSES				RECETTES			
	2021	2022	2023	2024	2021	2022	2023	2024
C RBT S/REMUNERATION PERSONNEL							3 640,17 €	287,75 €
I AUTRES							1 222,93 €	
Total 13-SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES							1 222,93 €	
2 CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	10 872,00 €			2 434,80 €				
FRAIS D'ETUDES	8 400,00 €	0,00 €	8 862,96 €	0,00 €				
FRAIS D'INSERTION								
Total 20-IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	19 272,00 €	0,00 €	8 862,96 €	2 434,80 €				
2 ACQUIS.EQUIPT.INFORMAT.	7 957,26 €	17 180,06 €						
AUTRE MATERIEL ET OUTIL. D'INCENDIE DEFENSE CIVILE	713,06 €	2 331,50 €		501,28 €				
AUTRE MATERIEL ET OUTIL. D'INCENDIE ET DE DEFENSE			529,66 €	12 937,70 €				
AUTRE MATERIEL INFORMATIQUE			16 735,20 €	21 978,44 €				
AUTRES			29 362,69 €	31 887,09 €				
AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS			0,00 €	18 694,20 €				
AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS		4 792,62 €	1 800,00 €					
AUTRES BATIMENTS PUBLICS		99 743,85 €	280 508,35 €	219 582,58 €				
AUTRES CONSTRUCTIONS		0,00 €						
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	36 948,61 €	59 367,25 €	29 102,79 €	7 203,82 €				
AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	49 714,68 €	76 016,14 €	31 532,36 €	53 267,19 €				
AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIER			31 212,61 €	7 822,80 €				
BATIMENTS PUBLICS			0,00 €	33 786,02 €				
HT - AUTRES			457,76 €	1 573,00 €				
HT - AUTRES BATIMENTS PUBLICS			2 325,27 €					
HT - AUTRES CONSTRUCTIONS			2 536,20 €					
INSTALLATIONS DE VOIRIE		88 377,17 €						
MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	1 028,72 €							
MATERIEL DE TRANSPORT								
MOBILIER	88 282,15 €	26 693,84 €						
PLANTATIONS D'ARBRES ET D'ARBUSTES		5 143,08 €	5 712,00 €	0,00 €				
RESEAUX D'ADDUCTION D'EAU			17 366,98 €					
Total 21-IMMOBILISATIONS CORPORELLES	184 644,48 €	379 645,51 €	449 181,87 €	409 234,12 €				
2 AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	0,00 €	0,00 €				4 935,31 €		
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			0,00 €					
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			0,00 €					
AUTRES TRAVAUX SUR BATIMENTS	351 896,16 €	257 565,20 €	31 770,06 €	7 291,44 €				
AVANCES VERSEES SUR COMMANDES IMMO. CORP.	14 394,60 €	5 719,20 €						
CABLAGE RESEAU INFORMATIQUE	15 064,06 €							
CONSTRUCTIONS	0,00 €	304,16 €	0,00 €	856,80 €				
ELEMENTS MOBILES	0,00 €							
INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES		2 663,52 €						
Total 23-IMMOBILISATIONS EN COURS	381 354,82 €	266 252,08 €	31 770,06 €	8 148,24 €		4 935,31 €		
AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	4 935,31 €							
CD16 - CONTRAT 2019/2021 - NAUTILIS PV					425 766,43 €	0,00 €		
CONSTRUCTIONS	68 285,41 €		0,00 €		949,46 €			
FEDER NAUTILIS PV					0,00 €			
FRAIS D'INSERTION								
Total AP 036-NAUTILIS - PHOTOVOLTAÏQUE	73 220,72 €		0,00 €		426 715,89 €	0,00 €		
AUTRES						268 800,00 €		
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES		136,80 €						
AVANCES VERSEES SUR COMMANDES IMMO. CORP.		102 388,20 €						
CONSTRUCTIONS	18 054,00 €	2 079 927,13 €	548 922,24 €	75,60 €				
ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX						0,00 €		
FRAIS D'INSERTION	864,00 €	324,00 €						
REGIONS GROUPE FROID NAUTILIS						0,00 €		
REGIONS NAUTILIS GROUPE FROID							420 000,00 €	
REGION NA - NAUTILIS GROUPE FROID						0,00 €		
CD16 - NAUTILIS GROUPE FROID						0,00 €	741 590,42 €	
Total AP 077-NAUTILIS GROUPE FROID - P1	18 918,00 €	2 182 776,13 €	548 922,24 €	75,60 €		268 800,00 €	0,00 €	1 161 590,42 €
CONSTRUCTIONS		17 940,60 €	720,00 €	31 374,00 €				
FRAIS D'INSERTION			864,00 €					
Total AP 089 - CHAUFFERIE BIO MASSE DE NAUTILIS		17 940,60 €	1 584,00 €	31 374,00 €				
CONSTRUCTIONS			51 557,82 €	353 463,00 €				
FRAIS D'INSERTION				1 836,00 €				
RESEAUX D'ADDUCTION D'EAU				8 082,52 €				
Total AP 104 : REHABILITATION NAUTILIS			51 557,82 €	363 381,52 €				
CONSTRUCTIONS	0,00 €		0,00 €	12 301,20 €				
Total AP 037-NAUTILIS - TRAVAUX CONTENTIEUX D.O	0,00 €		0,00 €	12 301,20 €				
Total R	677 410,02 €	2 846 614,32 €	1 091 878,95 €	826 949,48 €	426 715,89 €	273 735,31 €	1 222,93 €	1 161 590,42 €
Total I	677 410,02 €	2 846 614,32 €	1 091 878,95 €	826 949,48 €	426 715,89 €	273 735,31 €	1 222,93 €	1 161 590,42 €
Total général	3 872 822,55 €	7 181 167,04 €	5 932 838,50 €	5 894 719,50 €	994 903,90 €	1 936 642,89 €	1 544 375,92 €	2 901 714,27 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250528-2025_05_95-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/06/2025

Publication : 06/06/2025

CENTRE SPORTIF DES MONTAGNES		DEPENSES				RECETTES			
Libellé du compte	2021	2022	2023	2024	2021	2022	2023	2024	
☐ F ☐ C AUTRES			0,00 €						
AUTRES BIENS MOBILIERS	0,00 €		192,00 €						
AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	1 228,83 €	194,90 €	103,39 €	664,34 €					
AUTRES HONORAIRES, CONSEILS...			0,00 €						
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	175,02 €	0,00 €	0,00 €						
BATIMENTS	4 606,22 €	23 340,19 €							
BÂTIMENTS PUBLICS			910,48 €	1 696,84 €					
CATALOGUES ET IMPRIMES	578,44 €	187,20 €							
CATALOGUES ET IMPRIMES ET PUBLICATIONS			0,00 €						
DIAGNOSTIC IMMOBILIER			205,15 €	0,00 €					
DIVERS	8 532,00 €	6 988,00 €	5 981,00 €						
EAU ET ASSAINISSEMENT	1 128,79 €	1 832,85 €	1 437,31 €	860,01 €					
ELECTRICITE	6 217,24 €	12 665,16 €	24 041,07 €	12 302,97 €					
ENERGIE - ELECTRICITE									
FOURNITURES ADMINISTRATIVES	0,00 €	138,00 €							
FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	799,50 €	300,65 €	0,00 €						
FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX			1 440,00 €						
FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	11,28 €	25,47 €	18,23 €	10,66 €					
FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX				649,98 €					
FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	2 045,30 €	680,86 €							
Frais de télécommunications			1 047,54 €	0,00 €					
GAZ	1 908,88 €	870,21 €	6 574,67 €	453,54 €					
MAINTENANCE	14 337,27 €	13 133,02 €	6 830,66 €	4 159,17 €					
MISSIONS									
MULTIRISQUES	2 348,58 €	2 732,20 €	2 954,01 €	3 550,13 €					
PRESTATION DE SERVICE INFORMATIQUE									
SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	116,86 €	204,39 €	121,98 €						
TAXES FONCIERES	19 575,00 €	25 347,00 €	23 021,00 €	22 058,00 €					
TRANSPORTS DE BIENS		10,00 €							
VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	102,00 €	726,00 €	0,00 €						
VETEMENTS DE TRAVAIL	0,00 €	292,92 €							
VOYAGES ET DEPLACEMENTS		199,87 €	300,00 €						
Total 011-CHARGES A CARACTERE GENERAL	63 711,21 €	89 868,89 €	75 178,49 €	46 405,64 €					
☐ C AUTRES INDEMNITES	18 977,48 €	24 745,98 €	8 066,57 €						
COTISATIONS A L' U.R.S.S.A.F.	15 048,83 €	17 906,18 €	17 498,72 €						
COTISATIONS AU CNFPT ET AU CENTRE DE GESTION DE LA			781,49 €						
COTISATIONS AUX A.S.S.E.D.I.C.	0,00 €	455,92 €	1 347,43 €						
COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	310,41 €	330,27 €	172,97 €						
COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	25 660,02 €	27 539,58 €	16 363,25 €						
COTISATIONS CENTRE NATIONAL ET DE GESTION	799,38 €	971,06 €							
COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	2 298,06 €	0,00 €	2 055,41 €						
COTISATIONS VERSEES AU F.N.A.L	444,02 €	511,10 €	390,73 €						
MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	474,50 €	150,00 €							
NBI			1 640,84 €						
NBI, SUPPLEMENT FAMILIAL ET INDEMNITE DE RESIDENCE	3 154,06 €	3 178,89 €							
PERSONNEL TITULAIRE - INDEMNITE INFLATION		500,00 €							
PRIMES ET AUTRES INDEMNITES			4 228,12 €						
REMUNERATION PRINCIPALE	85 119,02 €	83 748,20 €	44 757,69 €						
REMUNERATIONS			28 211,27 €						
REMUNERATIONS NON TITULAIRES		9 621,11 €							
SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT ET INDEMNITE DE			934,20 €						
VERSEMENT DE TRANSPORT	1 510,10 €	1 737,65 €	1 328,65 €						
Total 012-CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	153 795,88 €	171 395,94 €	127 777,34 €						
☐ C REMB.SALAIRE.PERS.NON TITULAIR					1 603,56 €	5,48 €	38,22 €		
REMBOURSEMENTS SUR CHARGES DE S.S ET PREVOYANCE						500,00 €			
REMB. REMUNERATION PERSONNEL							233,53 €		
Total 013-ATTENUATIONS DE CHARGES					1 603,56 €	505,48 €	271,75 €		
☐ C AUTRES			0,00 €	258,33 €					
C.A.S.	2 115,69 €	2 146,78 €	1 721,32 €						
Total 65-AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 115,69 €	2 146,78 €	1 721,32 €	258,33 €					
☐ C SUBVENTIONS AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE									
Total 67-CHARGES EXCEPTIONNELLES									
☐ A CARACTERE SPORTIF					31 787,19 €	56 615,20 €	32 666,70 €		
AUTRES DROITS DE STATIONNEMENT ET DE LOCATION					179,57 €	178,14 €	133,96 €		
AUTRES REDEVANCES ET RECETTES DIVERSES									
AUTRES REDEVANCES ET RECETTES DIVERSES PHOTOVOLT					663,37 €	692,91 €	0,00 €		
Total 70-PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES					32 630,13 €	57 486,25 €	32 800,66 €		
☐ A AUTRES PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE						759,00 €			
AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPE. DE GEST.							883,00 €	20,22 €	
PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE					758,00 €	0,00 €			
REVENUS DES IMMEUBLES					7 835,59 €	10 871,44 €	11 612,16 €	11 395,88 €	
Total 75-AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE					8 593,59 €	11 630,44 €	12 495,16 €	11 416,10 €	
☐ A AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPE. DE GEST.						150,48 €			
DEDITS ET PENALITES PERCUES									
PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS									
Total 77-PRODUITS EXCEPTIONNELS						150,48 €			
☐ A REP. SUR PROV. PR DEPREC. DES ACTIFS CIRCULANTS							16 797,74 €		
Total 78-REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS							16 797,74 €		
Total R	219 622,78 €	263 411,61 €	204 677,15 €	46 663,97 €	42 827,28 €	69 772,65 €	62 365,31 €	11 416,10 €	
Total de réception - Ministère de l'intérieur	219 622,78 €	263 411,61 €	204 677,15 €	46 663,97 €	42 827,28 €	69 772,65 €	62 365,31 €	11 416,10 €	

016-200071827-20250528-2025_05_95-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/06/2025

Publication : 06/06/2025

CENTRE SPORTIF DES MONTAGNES		DEPENSES				RECETTES			
Libellé du compte	2021	2022	2023	2024	2021	2022	2023	2024	
☐ ; FRAIS D'ETUDES		0,00 €	4 700,45 €						
Total 20-IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		0,00 €	4 700,45 €						
☐ ; ACQUIS.EQUIPT.INFORMAT.	399,00 €								
AUTRE MATERIEL ET OUTIL. D'INCENDIE DEFENSE CIVILE	289,30 €	501,63 €							
AUTRE MATERIEL ET OUTIL. D'INCENDIE ET DE DEFENSE				725,32 €					
AUTRES BATIMENTS PUBLICS		5 983,20 €	1 845,00 €						
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MOBILIER	1 851,97 €								
Total 21-IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 540,27 €	6 484,83 €	1 845,00 €	725,32 €					
☐ ; CONSTRUCTIONS	17 183,75 €								
Total 23-IMMOBILISATIONS EN COURS	17 183,75 €								
Total R	19 724,02 €	6 484,83 €	6 545,45 €	725,32 €				0,00 €	
Total I	19 724,02 €	6 484,83 €	6 545,45 €	725,32 €				0,00 €	
Total général	239 346,80 €	269 896,44 €	211 222,60 €	47 389,29 €	42 827,28 €	69 772,65 €	62 365,31 €	11 416,10 €	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250528-2025_05_95-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/06/2025

Publication : 06/06/2025

LEXIQUE

Attribution de compensation :

Le mécanisme des attributions de compensation a été créé par la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République. Il a pour objet de garantir la neutralité budgétaire des transferts de ressources opérés lorsqu'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) opte pour le régime de la fiscalité professionnelle unique (anciennement taxe professionnelle unique) et lors de chaque transfert de compétence entre l'EPCI et ses communes membres. Ce mécanisme est prévu aux IV et au V de l'article 1609 nonies C du code général des impôts (CGI).

Capacité d'autofinancement :

Elle est égale à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement (y compris les frais financiers et le résultat exceptionnel). L'excédent sert à financer les dépenses d'investissement et le remboursement du capital de la dette

Compte administratif :

Le compte administratif est le document qui retrace, par rapport aux prévisions autorisées par l'Assemblée délibérante, les opérations budgétaires réalisées au cours d'un exercice et fait apparaître le résultat de clôture.

Epargne brute / Epargne nette :

L'épargne brute est égale à la différence entre les recettes et les dépenses de gestion (épargne de gestion) à laquelle on a retranché les intérêts de la dette ainsi que les produits et charges exceptionnels. Elle équivaut à la capacité d'autofinancement. Si on soustrait le remboursement du capital de la dette à l'épargne brute, on obtient l'épargne nette.

Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) :

C'est une dotation de l'Etat destinée à compenser, sur les bases d'un taux forfaitaire, la TVA que les collectivités locales ont supportée sur leurs investissements de l'année.

Fonds de roulement

Le fonds de roulement au 1er janvier correspond au résultat global de clôture du compte administratif de l'exercice précédent, c'est-à-dire au cumul des excédents ou déficits antérieurs. C'est la somme de l'excédent ou du déficit de clôture, pour l'exercice précédent, de la section de fonctionnement et de la section d'investissement.

Section de fonctionnement / Section d'investissement

La section de fonctionnement enregistre les opérations courantes qui se renouvellent régulièrement et constituent des charges et des produits à caractère définitif (charges de personnel, fournitures, intérêts des emprunts, prestations de services, etc.). La section d'investissement retrace les opérations relatives au patrimoine de la communauté d'agglomération (acquisitions, ventes, travaux...). Ces opérations sont souvent étalées sur plusieurs années et, aux côtés de l'autofinancement, l'emprunt peut concourir à leur financement.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
BHNS - Bus à Haut Niveau de Service
016-200071827-20250528-2025_05_95-DE

Accusé certifié exécutoire
CFE - Cotisation Foncière des Entreprises
Réception par le préfet : 06/06/2025
Publication : 06/06/2025

CVAE : Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

FNGIR : Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources

FPIC : Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales

IFER : Impôt Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux

REOM : Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères

TASCOM : Taxe sur les Surfaces Commerciales

TH : Taxe d'Habitation

TFB : Taxe Foncière sur les propriétés Bâties

TFNB : Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties

TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250528-2025_05_95-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/06/2025

Publication : 06/06/2025

Compte financier 2024

Rapport de présentation

Jeudi 15 mai 2025



CFU 2024

Présentation consolidée

1	Dépenses réelles de fonctionnement	138,1 M€
2	Recettes réelles de fonctionnement	161,4 M€
3	Epargne brute (2 - 1)	23,3 M€
4	Remboursement du capital de la dette	7,7 M€
5	Epargne nette (3 - 4)	15,6 M€
6	Dépenses d'équipement	29,7 M€
7	Encours de dette au 31/12	101,7 M€
8	Capacité de désendettement (7/3)	4,4 années

Diminution des taux d'épargne brute (14,4%) et nette (9,6%) car progression plus rapide des dépenses (+ 2,6 %) que des recettes (+ 2,1%)

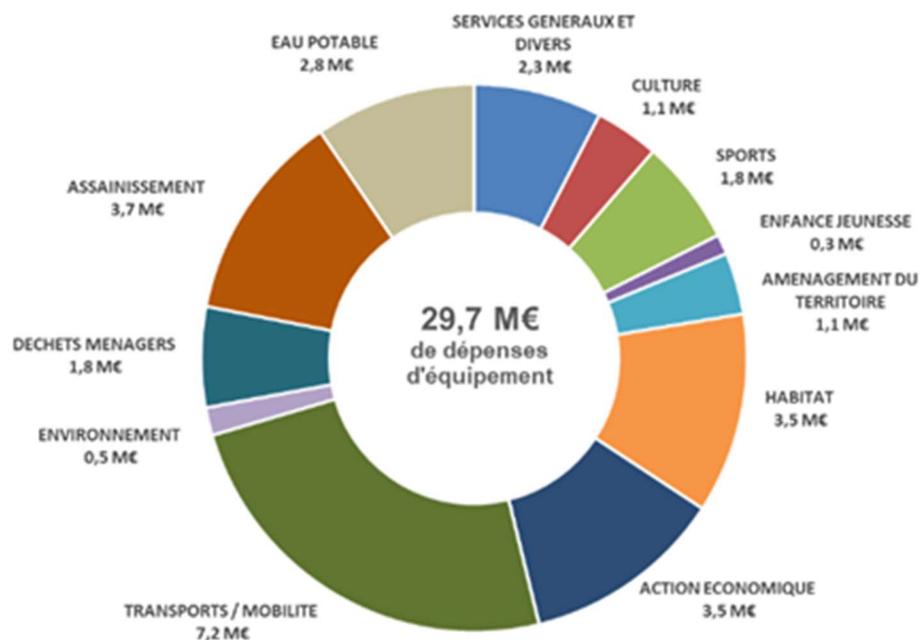
Diminution de l'encours de dette de 1,6 M€ à 101,7 M€

Dépenses totales de l'exercice 2024	212,3 M€
Dont fonctionnement	165,4 M€
Dont investissement	46,9 M€
Recettes totales de l'exercice 2024	219,6 M€
Dont fonctionnement	170,6 M€
Dont investissement	49,0 M€
Résultat de l'exercice 2024	7,3 M€
Reprise des résultats antérieurs	22,5 M€
Dont fonctionnement	23,6 M€
Dont investissement	-1,1 M€
Résultat de clôture	29,9 M€

Progression du résultat de clôture de 1,3 M€

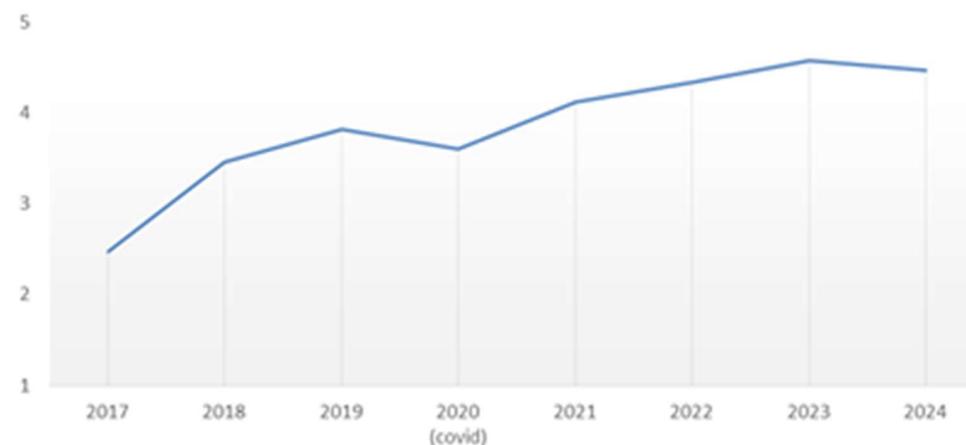
Maintien de la capacité de désendettement à 4,4 années

CFU 2024 - Présentation consolidée



Dépenses équipement : 29,7 M€

Ratio désendettement (an)



Un encours de dette sans risque et une capacité de désendettement consolidée inférieure à 5 ans, qui progresse toutefois depuis 2017 traduisant la difficulté à maintenir un niveau d'épargne en corrélation avec l'évolution de l'encours de dette sur certains budgets.

Budget Vert

Analyse de l'impact environnemental des dépenses pour l'axe Atténuation du changement climatique

Périmètre d'analyse :

Dépenses d'investissement - Budget principal et les budgets annexes

Sur une base consolidée de dépenses réelles d'équipement hors remboursements de capital d'emprunt et avances de 28 326 418 € => **analyse réalisée sur 60,4 % des dépenses d'équipements retenues**

- Volume de dépenses analysées : **17 117 825 € correspondant aux natures précisées dans le décret**

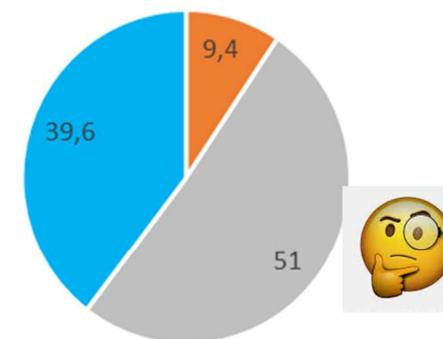
Sur les 17 117 825€ de dépenses analysées :

- 1 606 K€ sont défavorables soit 9,4%
- 8 739 K€ sont neutres soit 51 %
- 6 773 K€ sont favorables soit 39,6%



Les dépenses jugées **favorables** relèvent principalement des investissements dans les **mobilités douces et l'efficacité énergétique** (bâtiments publics, éclairage).

Part des dépenses neutres, favorables et défavorables au climat



■ Défavorables ■ Neutres ■ Favorables



À l'inverse, certaines **opérations d'aménagement (voirie) ou acquisitions de véhicules thermiques** ont été considérées comme **défavorables**.

CFU 2024 – Budget principal - Synthèse

- Après cyberattaque en 2023 et forte inflation, 2024 marque un **retour à la normale**
- **Clôture du budget annexe Camping** au 31/12/2024
- Changement de périmètre comptable pour assurance statutaire personnel
- **Recul fiscalité nationale**, notamment produit TVA-TH et TVA-CVAE
- **Recettes de fonctionnement évoluent de 0,7%**, impactées par les prévisions gouvernementales
- **Dépenses de fonctionnement progressent de 2,5 %**, au-delà de la prévision de LPFP (2 %)
- **Dégradation épargnes** brute 12,2% et nette 8% mais niveau satisfaisant
- Léger **tassement dépenses investissement à 14,8 M€**, proche de la moyenne (15 M€)
- Recettes cofinancements de 4,2 M€ avec encaissement FEDER PEM Angoulême et Sud Angoumois
- Emprunt de 3,8 M€, supérieur au besoin de financement → **Reconstitution fonds de roulement**
- Ratio capacité désendettement de 4,8 années
- **Ratios financiers satisfaisants mais vigilance nécessaire sur évolution dépenses fonctionnement** pour préserver épargnes et intégrer contribution redressement comptes publics nationaux

Fiscalité et Dotations : 77,2 M€

Fiscalité : 55,7 M€ (+ 2,2 M€ et + 4,1%)

Fiscalité économique : 32,8 M€ (+ 2,1 M€ et + 6,7%)

Progression en lien avec la seule CFE (+ 1,8 M€) et la TASCOT (+ 0,2 M€)

Recul de la TVA-CVAE (-35,5 K€ et -0,4%) pour la 1^{ère} fois depuis 2017

Belle progression de la taxe de séjour, qui atteint 535 K€ (+ 58,4 K€ et + 12,3%)

Fiscalité ménages : 22,9 M€ (+ 121 K€ et + 0,5 %)

Stagnation liée à TVA nationale pour ex THRP (+ 22,9 K€ et + 0,2%)

Progression de la TFB de 42 K€ et + 3,6 % sous la seule revalorisation des bases

Progression du produit de GEMAPI (+ 45 K€ et + 11,2%) en lien avec le produit voté au BP 2024 pour assurer les besoins de financement des syndicats auxquels la compétence est déléguée

Dotations nationales de 21,6 M€ (- 262 K€ et - 1,2%)

Diminution DGF de 194 K€ et -1,3% : érosion chaque année de la dotation d'intercommunalité pour abonder la part péréquation des communes au sein de l'enveloppe nationale

Diminution du FPIC (- 45,3 K€ et - 3,1 %), en lien avec baisse enveloppe pour le territoire et diminution du CIF

Diminution de la DCRTP (-22,4 K€ et - 0,9%) pour la 1^{ère} fois depuis 2020

Perte de 1,5 M€ de DGF depuis 2017

Autres recettes : 9,6 M€

Produits services de 2,5 M€ (+ 263 K€ et + 12%)

Essentiel de la progression provient de Nautilus, dont recettes ont atteint près de 1,5 M€ (+255 K€ et + 20,8%) avec une part d'effet de rattrapage de 2023

Progression également des recettes du Conservatoire (+19 K€ et +6,6 %), de la Crèche (+17 K€ et + 5,1%) et du Pays d'Art et d'Histoire (+ 9 K€)

Subventions de 2,2 M€, dont

- 555 K€ en lien avec financement postes,
- 955 K€ pour politique Enfance Jeunesse (crèche, ALSH, RPE et LAEP)
- 202,6 K€ pour Habitat
- 207,3 K€ Coopérations internationales
- 170 K€ politique culturelle

Remboursements frais : 2,7 M€, dont

- BA : 1 505 K€
- Service commun ADS : 560 K€
- Vêtements travail et fournitures : 130 K€
- SMAPE : 69 K€

Autres produits de gestion courante : 2,3 M€, dont

- Locations immobilières : 1 586 K€
- Remboursements assurance : 237 K€
- Appel de fonds ACTEE : 310 K€ dont 285 K€ reversés aux communes

Atténuations de charges : 94,2 K€
(indemnités journalières et autres remboursements salaires)

Produits financiers : 6,3 K€
(remboursement intérêts emprunts bâtiments écoles par communes ex CBC)

Dépenses fonctionnement : 77,5 M€

Progression de 1,9 M€ et de 2,5 % par rapport à 2023

Charges à caractère général à 11,2 M€, avec progression de 603 K€ et 5,7%, dont
255 K€ assurance statutaire
135 K€ électricité
prestations de services et maintenance

A noter : diminution des frais actes et contentieux avec internalisation procédures

Frais de personnel : 24,6 M€ soit + 656 K€ et 2,7%

- Mesures endogènes : créations de postes, avancements grade et PI, révision RIFSEEP
- Mesures exogènes : GVT, effet année pleine reval. point de 1,5% au 01/07/23, reval. grilles indiciaires (+ 5 pts), cotisation AT/MP (+ 1 point)

Remboursements, refacturations, cofinancements pour 1,4 M€ ramenant charge nette à 23,2 M€ (+ 2,1%)

	k€	2024	Δ	%
Charges fct courant strictes		54 272	1 816	3,5%
Charges à caractère général		11 196	603	5,7%
Charges de personnel		24 581	656	2,7%
Autres charges de gestion courante		18 496	557	3,1%
Atténuations de produits		21 681	40	0,2%
Attribution Compensation versée		21 140	2	0,0%
Dotation de solidarité communautaire		533	122	29,7%
Solde atténuations de produits		8	- 83	-91,7%
Charges de fonctionnement courant		75 953	1 857	2,5%
Charges exceptionnelles larges		1 529	1 190	350,6%
Charges de fct hors intérêts		76 241	1 805	2,4%
Intérêts		1 241	110	9,7%
Charges de fonctionnement		77 482	1 915	2,5%

Autres charges fonctionnement

Participations statutaires : 11,5 M€ (+ 277 K€ et + 2,5 %) dont SDIS + 306 K€ et + 3,6 %

Autres subventions : 5,4 M€ (+ 496 K€ et + 10 %) dont une part en lien avec reversements au titre du programme ACTEE (265 K€)

Subventions exceptionnelles au BA en baisse :
Carat à 368 K€ et Camping à 94 K€

Atténuations produits : 21,7 M€ (+ 40 K€ et + 0,2 %)

AC stables à 21,1 M€ (montant brut de 21,7 M€ et réfaction service communs VA de 514 K€)

DSC : 533 K€ (+ 122 K€ et + 30%) sous l'effet de la progression de la fiscalité économique, avec DSC brute de 636,5 K€ mais 103,4 K€ transférés au FdC Solidarité

Intérêts de la dette : 1 241 K€ (+ 110 K€ et + 10 %) – Encours stable mais effet progression taux intérêt préfixés

Organismes / Participations statutaires	CFU 24 (en €)	Δ	%
SERVICE D'INCENDIE	8 768 415	305 875	3,6%
EPTB	7 275	-6	-0,1%
SYNDICAT MIXTE DES BASSINS BANDIAT - TARDOIRE	71 125	4 035	6,0%
SIAH DU BASSIN DU NÉ	2 354	214	10,0%
SYBRA SYNDICAT BASSIN DES RIVIERES DE L'ANGOUMOIS	322 826	14 592	4,7%
SDEG16	101 259	-39 358	-28,0%
SMAC - SYNDICAT MIXTE DES AEROPORTS DE CHARENTE	292 500	0	0,0%
SMPI MAGELIS	300 000	0	0,0%
OFFICE DE TOURISME	620 000	28 000	4,7%
Université de Poitiers	120 000	-42 260	-26,0%
EESI	210 000	0	0,0%
SMAPE	498 089	0	0,0%
SMAGVC - ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE	204 785	5 965	3,0%
TOTAL	11 518 628	277 056	2,5%

Epargnes

Epargne brute (EB = RRF- DRF)

10,8 M€ en baisse de 0,9 M€ et de 7,6 %

EB = 12,2 % RRF

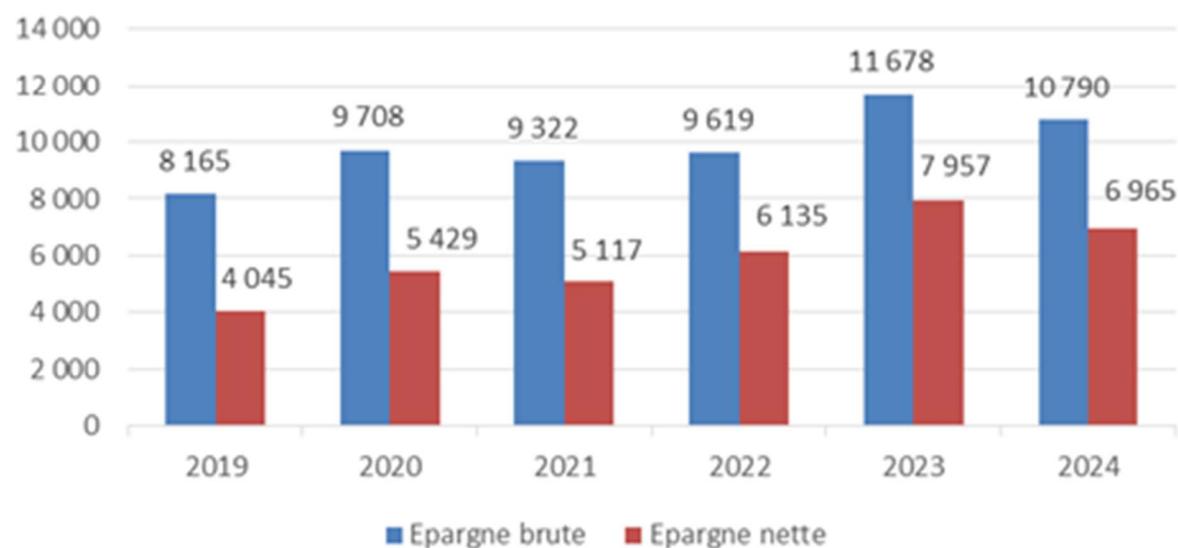
Epargne nette (EN = RRF - DRF - Capital dette)

Epargne disponible pour le financement des investissements : 7 M€ en baisse de 1 M€ et de 12%

EN = 8 % RRF

En 2023 et 2024, l'épargne nette a couvert le montant des dotations d'investissement (dépenses investissement récurrentes)

Evolution épargne brute et nette
Budget principal (en K€)

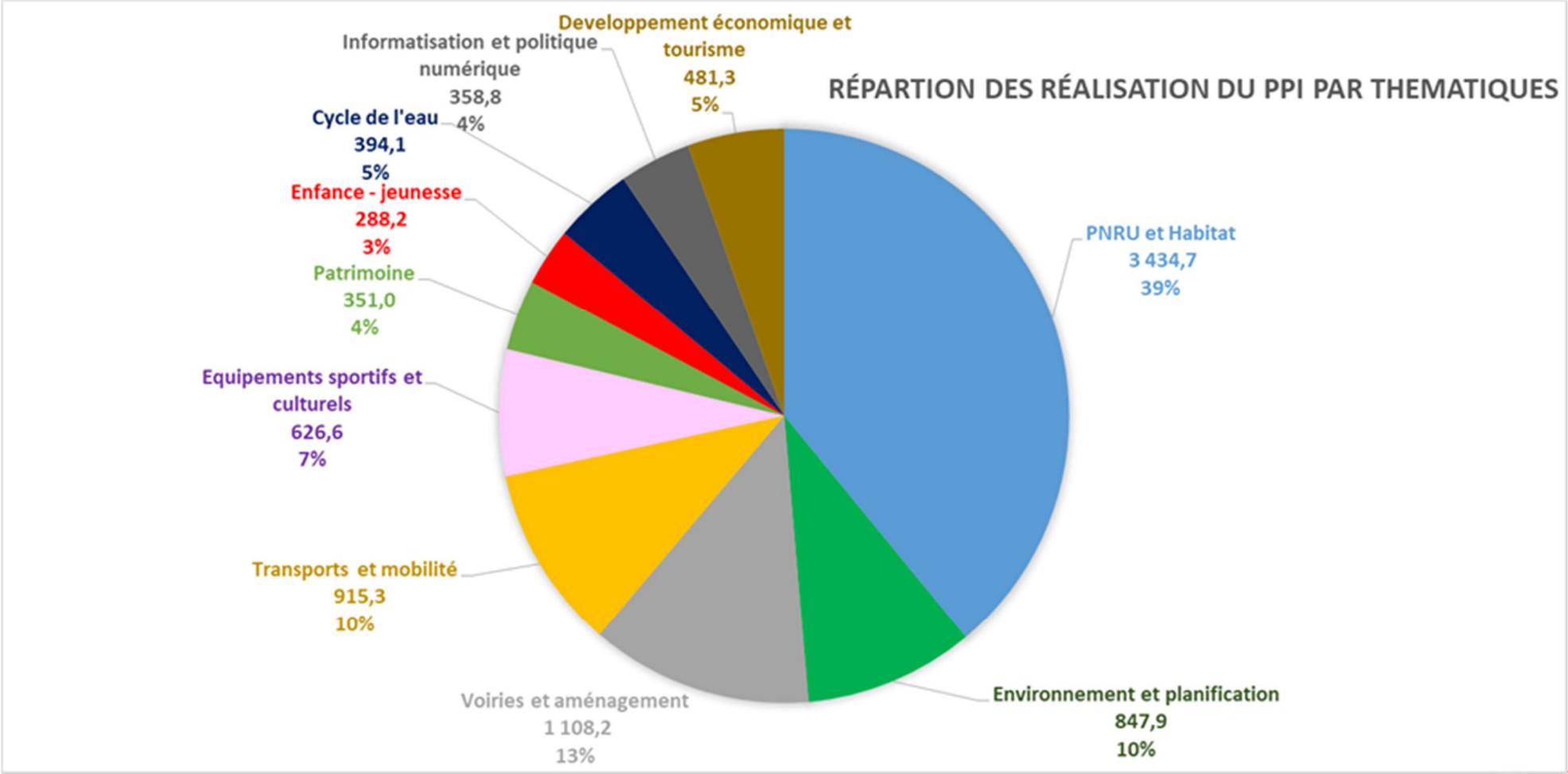


Dépenses d'équipement

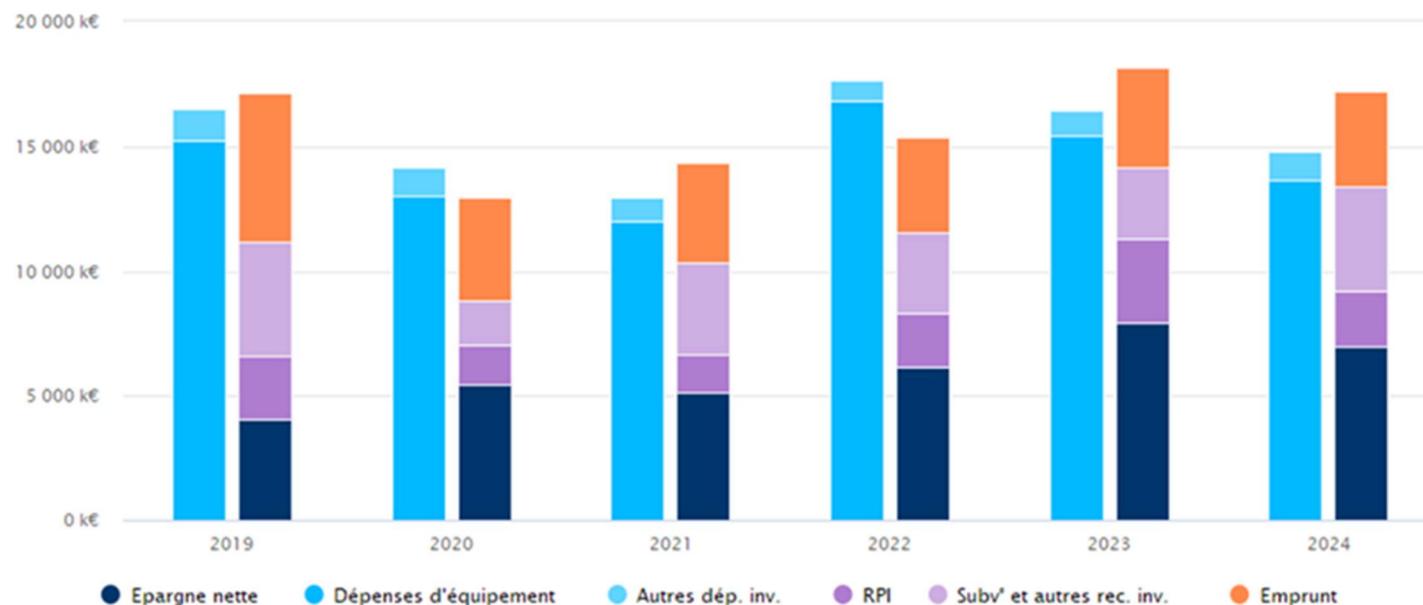
- **Dépenses d'équipement de 14,8 M€**, en diminution de 1,6 M€ /2023 mais montant proche de la moyenne des dépenses de GA (15 M€)
 - Dépenses directes (20, 21, 23) de 8,5 M€, en baisse de 2,6 M€ / 57 % dép. équip
 - Dépenses indirectes (204) de 6,1 M€, en hausse de 1,3 M€ / 41 % dép. équip.
 - Autres dépenses de 0,2 M€
- **GA évolue vers plus de financement partenaires et moins de maîtrise ouvrage directe**

- Dépenses de la PPI : 8,8 M€
 - dont 4,3 M€ dépenses indirectes (49 %) – PLH = 1,9 M€ / PNRU = 1,4 M€
 - dont 4,3 M€ dépenses directes (49%)
- Dépenses hors PPI (dotations) : 6 M€

Dépenses d'équipement par thématiques



Financement investissements



Excédent global clôture =
7,8 M€ (+2,5 M€)

Ressources propres (RPI) : 2,3 M€ (FCTVA, cessions immos, AC, reversements fonds Initiative Charente)
Subventions : 4,2 M€ (dont 2,7 M€ FEDER PEM Angoulême et Sud Angoumois)
Epargne nette : 7 M€
Emprunt : 3,8 M€

Ratios

Evolution de la capacité de désendettement



Encours de dette = 52 M€ inchangé / 2023
Taux moyen = 2,72 %
25 produits, 9 prêteurs, pas de risque (100 % 1A)

Emprunts nouveaux = 3,8 M€
❑ 600 K€ sur 20 ans sur Eur3M + 0,42 % flooré à 3,42 % (Société Générale)
❑ 3 200 K€ sur 20 ans sur Eur3M + 0,86 % flooré à 0,86 % (Crédit Coopératif)

Capacité de désendettement = 4,8 années
Taux endettement = 58,6 %

BA TRANSPORTS

Charges réelles d'exploitation = 29,6 M€ (+ 1,9 M€ et + 6,7%)

Charges à caractère général : 27 M€

dont Forfait charges STGA : 24,8 M€ (+ 2,1 M€ et + 9,3% - avenants 8 et 9 + indexation contrat)

Charges personnel : 694 K€ (+ 3 postes)

Autres charges gestion courante : 1 045 K€ (reversement VM, Mouvibus, fonctionnement tunnel, financement AO2, NAM,..)

Recettes réelles d'exploitation = 32,9 M€ (+ 0,5 M€ et + 1,4%)

VM : 24,6 M€ (+ 874 K€)

Recettes STGA : 4,2 M€

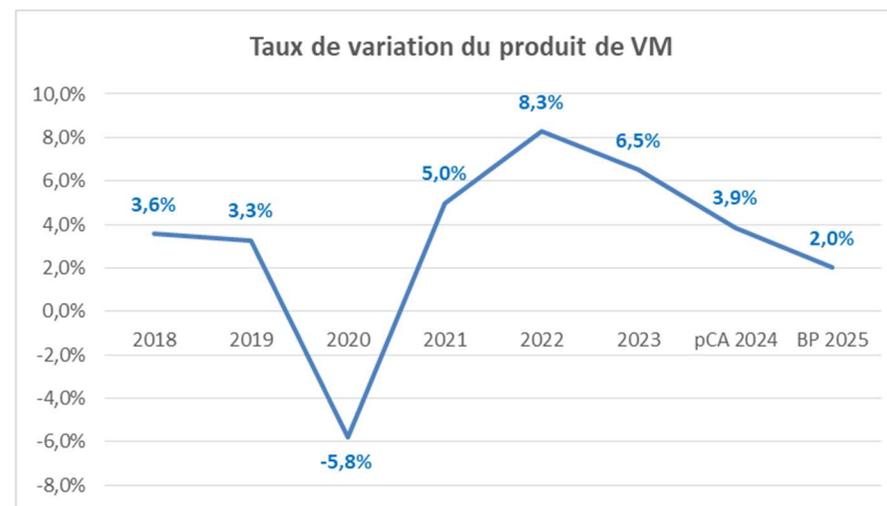
DGD : 2,2 M€

Dotation Région : 1,3 M€

Produit financier : 146,4 K€ (CAT)

Résultat 2024 négatif de - 1 M€

Ralentissement du
taux de progression
recette VM



BA TRANSPORTS - EPARGNES

Epargne brute = 3,3 M€ (-1,3 M€)
Taux épargne brute de 9,9 %

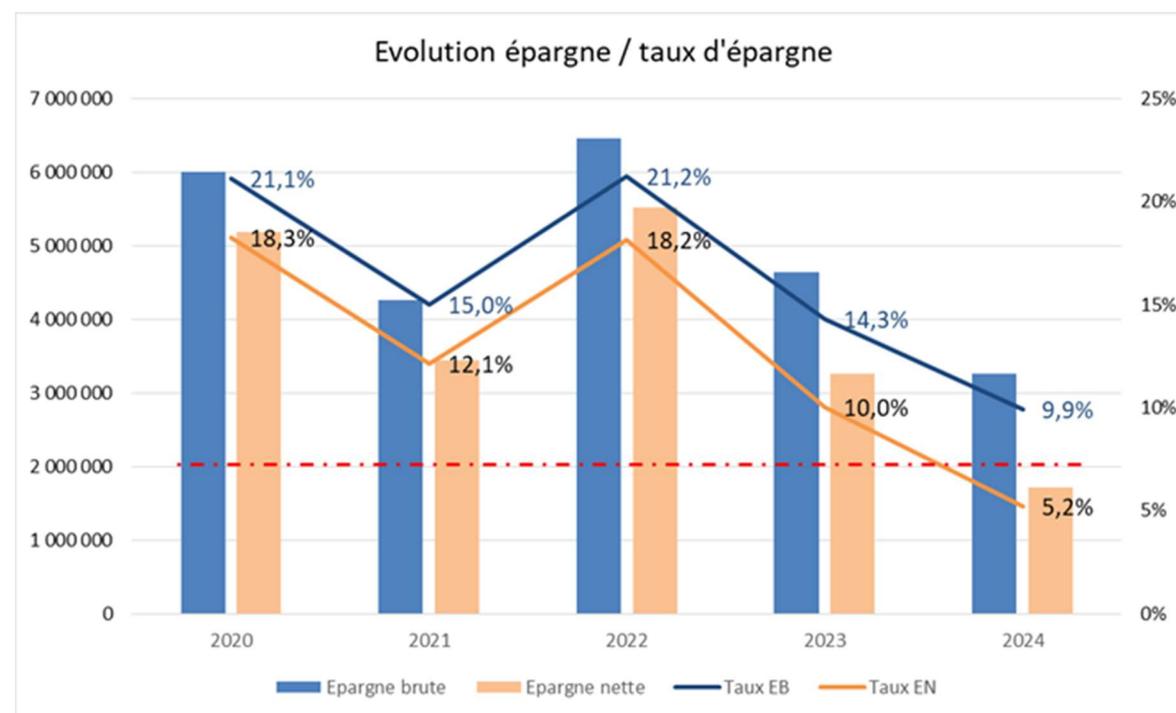
Epargne nette = 1,7 M€ (-1,6 M€)
Taux épargne nette de 5,2 %



Epargne brute n'a pas permis de couvrir
dotation aux amortissements
Capacité couverture = 0,75 (< 1)

Encours de dette : 23,9 M€ (- 1,5 M€)
Taux moyen = 2,24%

Capacité désendettement = 7,3 années
Dégradation liée à baisse EB



Recommandations :

- Maintenir un niveau d'épargne brute suffisant dans les années à venir pour couvrir la dotation aux amortissements.
- Adapter l'évolution des charges à l'évolution du VM, principale source de financement

BA TRANSPORTS - INVESTISSEMENT

Dépenses réelles = 8 M€

- Remboursement capital = 1,5 M€
- Dotations = 3,9 M€ (1,3 M€ avances GAMA pour travaux BHNS, 247 K€ gros entretien réparation matériel roulant, 293 K€ achat vélos, 1 214 K€ renouvellement SAEIV, 430 K€ parking Puyguillen,...)
- PPI = 2,4 M€ : 2 M€ BHNS (Cathédrale, Banque de France, extrémités lignes), 300 K€ accessibilité stations, 81 K€ renouvellement vélos

Financement par épargne nette, reconstitution avance GAMA et prélèvement sur fonds de roulement

Résultat de clôture : 11,9 M€ (11,3 M€ fonctionnement + 0,6 M€ investissement)

Proposition affectation volontaire de 4 M€ au financement de la section d'investissement correspondant à l'emprunt souscrit pour BHNS et placé sur un compte à terme

BA CAMPING

Camping retiré statuts et donné à bail mi avril 2024 : **Clôture budget annexe au 31/12/2024**

Charges exploitation de 101,5 K€, essentiellement pour dépenses de remise en état de fonctionnement du site, assurances, contrats divers et personnel jusqu'à mi-avril

Recettes exploitation de 180 K€, essentiellement reprise provisions, régularisations et loyer

Subvention exceptionnelle de 93,7 K€

Dépenses investissement de 4,3 K€ pour matériel sécurité, régularisations cautions et matériel (report 2023)

Pas de recettes investissement (sauf amortissements)

Clôture budget avec résultat fonctionnement à 0 et **excédent d'investissement de 606,7 K€**

Résultat de clôture repris en section d'investissement du budget principal en DM1 2025

BA CARAT

En 2024 : 75 manifestations (+ 2 par rapport à 2023) : 38 événements d'entreprises, 17 salons, 18 concerts et spectacles, 1 événement sportif et Ludopark
250 jours d'occupation (montage, exploitation, démontage)

Charges réelles d'exploitation de 1 243 K€ (+ 38 K€ et + 3,1 %) :

Charges à caractère général : + 58,2 K€ et +9 % (rattrapage CFE 2023, prestations CE et Ludopark 2023, gardiennage, fournitures, gaz...)

Dépenses personnel en baisse de 21 K€ mais charges exceptionnelles en 2023 suite contentieux – avec retraitement progression de 33 K€ et 7% avec revalorisation salaires de 5% au 1^{er} janvier 2024

Autres charges en hausse de près de 20 K€ avec créance éteinte pour festival Urban électro de 2023 (18,5 K€)

Recettes réelles d'exploitation : 953,3 K€ (- 3,3 K€ et - 0,3%) : progression locations de salles et diminution recettes spectacles et bar

Subvention exceptionnelle de 367,8 K€ dont 137 K€ exigences service public (gratuités et FSSE) et 218,6 K€ impact amortissements

Dépenses d'équipement de 214,2 K€, financées par les amortissements

Clôture budget avec résultat fonctionnement à 0 et **excédent d'investissement de 718,6 K€**

BA DECHETS MENAGERS

Budget qui supporte collecte et traitement des ordures ménagères mais aussi achats de carburant de toute la collectivité (avec refacturation) et construction nouvel atelier mécanique

Dépenses réelles de fonctionnement de 20 541 K€ (+ 406 K€ et +2 %) :

Charges à caractère général : 4 746 K€ (+ 502 K€ et + 12%) : entretien matériel roulant, prestations de service, fournitures atelier méca, communication, gardiennage – Frais carburant net = 1 094 K€

Dépenses personnel : 9 379 K€ (+ 119 K€ et + 1,3 %) : vacances de poste, début passage au C0,5 et arrêt GIPA

Autres charges : 6 262 K€ (- 308 K€ et - 4,7%) - Participation Calitom = 5 939 K€

Recettes réelles de fonctionnement : 21 731 K€ (+ 689 K€ et + 3,3%) :

TEOM à 19 363 K€ (+ 848 K€ et + 4,6 % progression bases) mais RS à 1 511 K€ (- 35,5 K€ et - 2,3 %) malgré augmentation tarif de 10 % → effet passage au C0,5

Epargne de gestion en nette progression à 1 317 K€ mais résultat exceptionnel ralentit progression EB

Epargne brute de 1 187 K€ qui progresse par rapport à 2023, mais taux épargne de 5,5 % (faible)

Epargne qui ne couvre pas amortissements (1 934 K€)

Année 2024 avec déficit fonctionnement de 745 K€ mais résultat cumulé de 3 256 K€

Déficit attendu et consommation excédent pour ne pas risquer contentieux pour TEOM disproportionnée

BA DECHETS MENAGERS

Dépenses d'équipement de 1 756,4 K€ (- 990 K€) :

Dans la PPI : 1 016 K€ / 220 K€ nouvel atelier méca, 416 K€ bornes biodéchets, 224 K€ véhicules, 116 K€ CTPC

Dotations : 741 K€ / 245 K€ travaux aire de lavage, 91 K€ bâtiments et aménagements, 121 K€ matériel conteneurisation, 42 K€ cubos,...

Recettes réelles d'investissement : 334 K€

FCTVA à 320 K€, excédents fonctionnement capitalisés et solde de subvention ADEME

Année 2024 avec excédent investissement de 507,2 K€ et résultat cumulé de 791 K€

Pas d'encours de dette

BA AMENAGEMENT ZONES

Budget avec opérations relatives aux zones d'activité en cours d'aménagement ou aménagées en cours de commercialisation : Bel Air, Euratlantic 1, 2 et 3, Moline sud, Carrières, Rentes

Stock au 1^{er} janvier 2024 = 7 919 K€
 Travaux pour 108,5 K€ sur Euratlantic 3
 Cession pour 1 252,5 K€ sur Bel Air (Hermès)
Stock final au 31/12/2024 de 6 813,8 K€ pour
 239 268 m² restant à commercialiser

Stock final = stock initial
 + travaux
 - cessions
 +/- values de cession

Zone Moline sud constitue stock résiduel important pour prix de revient > prix marché
 Déficit à prévoir qui devra être absorbé par budget principal

Zones	Stock initial au 01/01/2024	Variation stocks dépenses	Cessions	Stock final	Superficie restant à commercialiser (en m ²)	+/- values 2024
en K€	A	B	C	D		F = D - (A+B-C)
Bel Air	4 241,9		1 252,5	3 028,2	95 237	38,8
Les Moline Sud	1 274,4			1 274,4	19 776	0,0
Les Carrières	3,6			3,6	2 913	0,0
Euratlantic 1	90,6			90,6	4 956	0,0
Euratlantic 2	1 068,1			1 068,1	55 555	0,0
Euratlantic 3	1 205,1	108,5		1 313,6	57 141	0,0
Les Rentes	35,3			35,3	3 690	0,0
TOTAL	7 919,0	108,5	1 252,5	6 813,8	239 268	38,8

BA ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Compétence exercée en régie directe pour 28 communes, par DSP Agur (1 commune) et Veolia (7 communes)

Fin DSP Veolia au 31/12/2024 et reprise en régie 7 communes au 1^{er} janvier 2025

Financement par redevance assainissement

Charges réelles d'exploitation de 7 575 K€ (- 180 K€ et - 2,3 %) :

- Charges à caractère général : 3 961 K€ (+ 32 K€ et + 0,8 %) : électricité (+ 79 K€) à 1 547 K€ et 40 % charges - **Caractère électrosensible activité** qui ouvre droit à **taux réduit CSPE**

Montant dépend du prix du kWh et aussi des conso énergétiques stations et postes refoulement

Conso impactées par conditions météorologiques et taux eaux claires parasites arrivant en station

Nécessité poursuite effort amélioration qualité réseau pour limiter sensibilité process à la météo

- Dépenses personnel : 2 820 K€ (+ 43 K€ et + 1,5 %) : vacances de poste et arrêt GIPA
- Autres charges et charges exceptionnelles : 109 K€ (- 77 K€)
- Intérêts dette : 595 K€ (+ 47 K€ et +8,5%) - Progression encours et variation taux intérêt

Recettes réelles d'exploitation de 11 262 K€ (+ 23 K€ et +2,4%) :

- Redevance assainissement de 9 861 K€ (+ 479 K€ et + 5,1%) avec tarif + 5 % en 2024
- Taxe raccordement de 546 K€ (- 287 K€ et - 34,5 %) : reflet de la baisse des transactions immo

BA ASSAINISSEMENT COLLECTIF

- **Amélioration épargnes** brute et nette malgré augmentation remboursement capital
- **Amélioration taux couverture dotation amortissements**
- **Diminution capacité désendettement** à 5,7 années

	2021	2022	2023	2024
Epargne brute	4 222,2 K€	4 398,9 K€	3 242,7 K€	3 687,0 K€
Remboursement capital	1 654,5 K€	1 772,5 K€	1 776,1 K€	2 052,8 K€
Epargne nette	2 567,7 K€	2 626,5 K€	1 466,6 K€	1 634,2 K€
Couverture dotation amt	1,49	1,49	1,05	1,16
Encours de dette	20 204,6 K€	20 937,1 K€	20 545,3 K€	20 846,2 K€
Capacité désendettement	4,8	4,8	6,3	5,7

Dépenses d'équipement de 3 678 K€ (- 180 K€ et - 2,3 %) :

- Dotations : 1 303 K€ - Acquisitions 701 K€ (bâtiments 261 K€, matériel 412 K€) et travaux 595 K€
- PPI : 2 375 K€ - 3^{ème} surpresseur STEP Frégeneuil 699 K€, travaux canalisations 1 548 K€, véhicules 70 K€

Recettes investissement (hors emprunt) : 290 K€

Emprunt de 2 238 K€ auprès Banque des Territoires sur Livret A + 0,40 % :
1 428 K€ sur 40 ans pour travaux assainissement
810 K€ sur 25 ans pour 3^{ème} surpresseur STEP Frégeneuil

Encours dette fin 2024 = 20,8 M€ (+ 0,3 M€)
Taux moyen : 2,9 %
53 produits, 9 prêteurs
Pas de risque
Duration (trop) courte (8 ans)

BA SPANC

Assure le contrôle obligatoire des installations d'ANC pour préserver l'environnement et la salubrité publique.
Rôle de conseil et d'information auprès des usagers / Financement par redevance

Charges réelles d'exploitation de 346 K€ (- 2 K€ et - 0,6 %) :

- Charges à caractère général : 92 K€ (+ 5 K€ et + 5,6 %) : assurance statutaire (+3,4 K€), frais mission et formation (+ 2,8 K€)
- Charges de personnel : 249 K€ (+ 5,3 K€ et + 2,2 % avec retraitement assurance personnel) : arrêt GIPA
- Remboursement frais autres budgets : 27,8 K€ (personnel, carburant, vêtements travail, frais généraux)

Recettes réelles d'exploitation de 333 K€ (+ 23 K€ et +2,4%) :

- Redevance ANC : 290 K€ (+ 40 K€ et + 13,8%) avec augmentation tarif de 10 % pour redevance annualisée
- Contrôles : 36 K€ avec augmentation tarif de 5 % en 2024

Résultat 2024 négatif de - 15 K€ mais important excédent antérieur de 318 K€ : résultat clôture de 303 K€
Utilisation excédent pour mise en place de contrôles réguliers et limitation augmentation redevance

Dépenses d'investissement de 11,7 K€ pour achat caméra (9,7 K€), sièges de travail et petit matériel
Financement par amortissements

Excédent financement de 7,6 K€ en 2024 et résultat cumulé investissement de 33,2 K€

BA EAU POTABLE

Compétence exercée par délégation auprès SPL SEMEA pour 28 communes, DSP Agur (Rouillet) et Veolia (5 communes)

Fin DSP Veolia au 31/12/2024 et reprise 5 communes par SEMEA au 1^{er} janvier 2025 (33 communes)

Financement par surtaxe

Charges réelles d'exploitation de 1 075 K€ (+ 47 K€ et + 4,5 %) :

- Charges à caractère général : 637 K€ (+ 40 K€ et + 6,6 %) : frais étude + 20 K€ (harmonisation tarifaire), assurance multirisque (+ 24 K€), remboursement achat eau SIAP Boëme et Sud Charente, participations et adhésions
- Charges de personnel : 268 K€ (+ 18 K€ et + 7,1 %) – Reval. grilles indiciaires, effet année pleine reval. point d'indice 2023, cotisation AT/MP, révision RIFSEEP
- Intérêts de la dette : 114 K€ (- 4 K€)
- Solidarité internationale : 21 K€ (Eau Vive), subventions : 30 K€ programme Ricochets

Recettes réelles d'exploitation de 3 052 K€ (+ 23 K€ et +2,4%) :

- Surtaxe de 2 887 K€ (+ 374 K€ et + 15 %) mais effet de rattrapage de 2023
- Redevances utilisation ouvrages : 157 K€

Résultat fonctionnement 2024 = + 537 K€ et résultat cumulé de 776 K€

Ratio couverture dotation amortissements = 1,37

BA EAU POTABLE

Dépenses équipement de 2 823 K€ (+ 511 K€) :

- Dotations : 76 K€ dont 64 K€ parking et sanitaires sources de la Touvre et 11 K€ poste de surpression La Couronne
- PPI : 2 747 K€
 - Usine Pontil : 2 053 K€ - Programme réalisé à + de 97 % (26 897 K€)
 - Travaux canalisations et ouvrages : 655 K€ dont 180 K€ réservoirs et 474 K€ programme réduction fuites secteur Boème (Claix) et secteur Echelle (Sers)
 - Schéma directeur eau potable : 39 K€

Recettes équipement de 2 168 K€ :

- Subventions AEAG : 1 761 K€ solde usine Pontil, 45 K€ solde réservoir des Gentils, 88 K€ schéma directeur EP
- Participation SEMEA : 140 K€ renouvellement cana. eau traitée usine Pontil et 74 K€ travaux Sers

Résultat investissement 2024 = + 505 K€ et résultat cumulé de 1 012 K€

Remboursement capital : 279 K€
dont 100 K€ avance remboursable AEAG
dont 45 K€ Aquaprêt usine

Encours dette : 4 549 K€ (- 256 K€)
Taux moyen : 2,44 %
Capacité désendettement : 2,3 années

Poids des différents équipements en fonctionnement (brut / net des recettes)

Nautilus



Dépenses brutes : 5 068 K€
Dépenses nettes : 3 328 K€

Conservatoire



Dépenses brutes : 3 875 K€
Dépenses nettes : 3 440 K€

L'Alpha



Dépenses brutes : 2 461 K€
Dépenses nettes : 2 433 K€

Crèches



Dépenses brutes : 1 882 K€
Dépenses nettes : 807 K€

Ecole d'Art



Dépenses brutes : 782 K€
Dépenses nettes : 680K€

Stade athlétisme



Dépenses brutes : 569 K€
Dépenses nettes : 562K€

ALSH Alvéole



Dépenses brutes : 607 K€
Dépenses nettes : 349 K€

Merci de votre attention